



Ce qu'il faut pour être toujours prêt

Évaluations, leçons tirées et opportunités de réforme législative

Rapport post-événement de 2025
pour la 44^e élection générale provinciale de l'Ontario



VOTEZ

1.888.668.8683
1.888.292.2312 TTY

elections.on.ca
info@elections.on.ca

© 2025





L'honorable Donna Skelly
Présidente de l'Assemblée législative
Pièce 180, Édifice de l'Assemblée législative, Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1A2

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous soumettre le rapport post-événement de la 44^e élection générale provinciale de l'Ontario, conformément à la *Loi électorale* et à la *Loi sur le financement des élections*.

Ce rapport présente un compte rendu de l'élection générale de 2025 et formule des recommandations législatives visant à appuyer l'administration continue des élections provinciales.

Il offre également un résumé du déroulement de l'élection ainsi qu'une évaluation des méthodes de vote alternatives, des processus, de l'équipement et de la technologie utilisés lors de l'élection générale de 2025, conformément aux exigences énoncées aux articles 4.1(5), 4.4(11), 44.1(9), 44.2(5), 67.2 et 89 de la *Loi électorale*.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink that reads 'Greg Essensa'.

Greg Essensa
Directeur général des élections

Message du directeur général des élections	6
Introduction Repenser la préparation	8
Perspectives d'avenir	10
Chapitre 1 Préparer le terrain : les mois, semaines et jours précédant l'élection	12
Réajuster l'empreinte électorale face aux signes d'une élection anticipée	13
Élections à date fixe vs. élections à date non fixe : Quelle différence?	14
Recrutement et intégration des directeurs du scrutin et des secrétaires du scrutin	15
Recherche des lieux de vote et des bureaux de direction du scrutin	16
Étude de cas : Mise à l'épreuve des opérations du jour du scrutin	16
Tournant décisif : une semaine critique dans la préparation de l'élection	17
Assurer la formation du personnel clé dans des circonstances difficiles	17
Mise en place rapide des réseaux de soutien	18
Étude de cas : Le Réseau de soutien à la direction de terrain (RSDT)	19
Leçons tirées et opportunités de réforme législative	20
Chapitre 2 Émission des brefs d'élection : lancement officiel de la 44^e élection générale provinciale de l'Ontario	23
Ouverture des bureaux électoraux locaux	24
Étude de cas : Bureau temporaire à Scarborough—Rouge Park (CE 097)	25
Début du vote par bulletin spécial	26
Qu'est-ce que le vote par bulletin spécial?	26
Envoi des trousse de vote par la poste	26
Candidats et mises en candidature	27
Déclarations de candidature permanentes : désengorger le processus	28
Sensibilisation à l'élection	29
Finalisation des lieux de vote	30
Leçons tirées et opportunités de réforme législative	31



Chapitre 3 Préparer le vote : surmonter les retards et les perturbations hivernales	35
Finalisation de la liste des électeurs	36
Engagement auprès des communautés locales	38
Distribution des cartes d'information de l'électeur	39
L'application de communication personnalisée avec les électeurs	40
Étude de cas : Refonte de la carte d'information de l'électeur	40
Impression des bulletins de vote pour le vote par anticipation	41
Recrutement du personnel électoral	41
Formation du personnel électoral	42
Leçons tirées et opportunités de réforme législative	42
Chapitre 4 Dépôt du bulletin de vote : garantir que chaque électeur puisse faire entendre sa voix	44
Montée en puissance du vote par bulletin spécial	45
Vote par la poste	46
Visites à domicile et vote à l'hôpital	46
Vote par anticipation	47
Préparatifs pour le jour du scrutin	48
Pendant le jour du scrutin	48
À l'intérieur de l'expérience de l'électeur	48
Soutien aux électeurs ayant des besoins en matière d'accessibilité	49
Atténuer la menace de la mésinformation et de la désinformation	49
Résultats du jour du scrutin	49
Leçons tirées et opportunités de réforme législative	50
Chapitre 5 Confirmation des résultats : des décomptes non officiels aux résultats officiels	53
Dépouillement officiel	54
Remise des brefs	54
Recomptages judiciaires	56
Leçons tirées et opportunités de réforme législative	57



Chapitre 6 Rapports et conformité : activités postélectorales et coûts de prestation	58
Activités de conformité	59
Dépenses et coûts	59
Lutte contre la désinformation et la désinformation : une nouvelle équipe	59
Enregistrement et radiation	60
Publicité politique des tiers	60
Allocations trimestrielles	62
Critères pour les partis politiques	63
Critères pour les associations de circonscription	63
Coût de prestation de l'élection	64
Leçons tirées et opportunités de réforme législative	66
Conclusion Repenser la préparation dans un contexte en évolution : ce que signifie être toujours prêt	68
Constats postélectorales	69
L'intégrité à Élections Ontario	70
Entités politiques	72
Satisfaction des électeurs	72
Et ensuite?	73
Annexe 1. Résumé des sondages auprès des parties prenantes externes	74
Résumé des sondages d'opinion publique	74
Résultats du sondage sur la satisfaction des électeurs	74
Résultats du sondage auprès des entités politiques	77



Annexe 2. Accessibilité	79
Communications, renseignements et outils numériques	79
Services, outils et technologies aux bureaux de vote	80
Services de vote spécialisés	81
Emploi des personnes en situation de handicap	82
Retour d'information des électeurs	82
Satisfaction générale	83
Connaissance	83
Résultats globaux	84

Message du directeur général des élections

En 2024, deux milliards d'électeurs ont exercé leur droit de vote à travers le monde, dans ce qui a été qualifié d'« année des élections ». En février 2025, la province de l'Ontario a été propulsée dans une élection anticipée, incitant 11,1 millions d'électeurs admissibles à se rendre aux urnes. De l'avis général, ce fut un succès : les électeurs, les entités politiques, les médias et le personnel d'Élections Ontario, tant sur le terrain qu'au siège social, ont collaboré pour garantir un résultat fiable, confirmé par les recomptages dans Mississauga—Erin Mills (CE 062) et Mushkegowuk—Baie James (CE 124). De longues journées, de longues nuits et un engagement indéfectible à faciliter le vote ont marqué chaque étape, grâce au dévouement remarquable de notre équipe.

L'élection ontarienne de 2025 s'est déroulée de manière libre et équitable, avec aucun cas d'ingérence étrangère. En même temps, cette élection a mis en lumière à quel point le paysage de l'administration électorale a changé depuis que je suis devenu directeur général des élections de l'Ontario en 2008. La confiance du public envers les institutions démocratiques est mise à l'épreuve de nouvelles façons, complexifiée par la propagation rapide de la désinformation et de la désinformation - l'une des menaces les plus pressantes auxquelles sont confrontés les organismes de gestion électorale à travers le monde. Cela souligne la nécessité de disposer de nouveaux outils et de mécanismes de réponse plus rapides pour faire face à ces défis, d'autant plus que les attentes envers les organismes électoraux ne cessent de croître : on attend de nous que nous soyons plus transparents, plus résilients et plus réactifs que jamais.

Le déclenchement anticipé de l'élection générale de 2025 en Ontario illustre bien ce changement de paradigme. Les élections anticipées ont des implications opérationnelles et législatives

importantes et renforcent une exigence claire : nos systèmes, nos équipes et nos processus doivent être prêts à organiser une élection à tout moment, dans n'importe quelles conditions. Ce qui était autrefois exceptionnel devient de plus en plus courant. Nous observons une hausse des élections anticipées dans des juridictions habituellement régies par un calendrier électoral fixe, notamment lors des récentes élections fédérales canadiennes et des élections provinciales à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. À l'échelle internationale, des pays comme l'Allemagne, la France, la Bulgarie, le Sri Lanka et la Corée du Sud ont également déclenché récemment des élections anticipées.

Ce rapport post-électoral retrace l'histoire de l'élection générale de 2025 en Ontario : sa planification, sa mise en œuvre et son déroulement tel que vécu par les électeurs, les travailleurs électoraux et les parties prenantes. Il propose un ensemble de recommandations législatives qui reflètent cette nouvelle réalité de l'administration électorale. Ces recommandations marquent un virage stratégique, fondé sur les principes démocratiques qui guident notre travail : le secret du vote, la transparence, un vote par électeur, l'équité et l'intégrité. Elles visent à offrir à Élections Ontario la souplesse nécessaire pour être toujours prêt, peu importe ce que l'avenir nous réserve.

Cordialement,



Greg Essensa

Directeur général des élections



Repenser la préparation

Tout au long de l'élection générale de 2025, plus de 5 millions d'électeurs ontariens ont voté dans 7 437 lieux de vote, appuyés par plus de 55 000 travailleurs électoraux.



Organiser une élection de cette ampleur est toujours une opération complexe, particulièrement dans une province aussi vaste, diversifiée et mobile que l'Ontario.

Mais en 2025, le délai menant au jour du scrutin était plus court et les exigences, plus élevées.

Déclenchée plus d'un an avant la date prévue et en plein cœur de l'hiver, cette élection a été organisée selon des délais qui ont mis à l'épreuve chaque secteur de l'organisation d'Élections Ontario. En quelques jours, 3 000 membres clés du personnel avaient suivi une formation d'accueil virtuelle, et dans les dernières semaines précédant le jour du scrutin, plus de 10,6 millions de cartes d'information de l'électeur ont été imprimées et distribuées à travers la province. L'effectif du siège social a été augmenté de 150 % juste avant l'émission des brefs afin de répondre aux exigences d'une préparation électorale anticipée.

Bien que les médias aient spéculé sur la possibilité d'un déclenchement anticipé, des tâches essentielles, comme la sécurisation des lieux de vote, la finalisation des baux, l'accueil du personnel sur le terrain et l'envoi des cartes d'information de l'électeur, ne pouvaient commencer avant l'émission officielle des brefs et la confirmation de la date de l'élection. Cette contrainte a exercé une forte pression sur les équipes à tous les niveaux de l'organisation, du siège social jusqu'aux premières lignes.

Le déclenchement anticipé de l'élection a également eu un impact sur l'expérience des électeurs. En vertu de la loi, les directeurs du scrutin devaient offrir le vote par bulletin spécial en personne dès le lendemain de l'émission des brefs - souvent avant même de sécuriser leurs bureaux électoraux locaux et alors que le personnel était encore en formation. Le taux de roulement élevé et les lacunes en matière de

recrutement de certains directeurs du scrutin ont également nui à notre capacité d'assurer un service cohérent à l'échelle locale. Il n'a pas non plus été possible de lancer la campagne annuelle S'inscrire pour voter, qui constitue un outil clé pour maintenir l'exactitude de la liste des électeurs. Le programme de vote par la poste a été confronté aux mêmes contraintes : le délai prévu par la loi pour faire une demande de trousse de vote par la poste a empêché de nombreux électeurs de recevoir, remplir et retourner leur bulletin à temps.



10,6 millions
de cartes d'information
de l'électeur



5 millions
d'Ontariens ont voté
durant l'élection



7 437
bureaux de vote par
anticipation et durant le
jour du scrutin



3 000
membres du personnel
clés formés virtuellement



55 000
travailleurs électoraux
le jour du scrutin



150 %
augmentation des effectifs
au siège

Notre capacité d'adaptation en 2025 repose sur le dévouement du personnel et sur des années d'expertise électorale. Mais s'appuyer sur un effort aussi exceptionnel n'est pas un modèle viable pour organiser des élections, surtout à une époque où les institutions démocratiques font l'objet d'un examen de plus en plus rigoureux à l'échelle mondiale.

Perspectives d'avenir

Le cadre législatif actuel dans lequel nous opérons a été conçu pour des élections à date fixe prévisible. L'élection générale de 2025 a clairement montré qu'il est temps pour le système électoral ontarien d'évoluer. Sans la flexibilité nécessaire pour répondre aux élections à date non fixe, et face aux nouvelles exigences liées à l'organisation d'une élection dans une province de notre taille, des tâches essentielles telles que le recrutement du personnel des bureaux électoraux locaux, l'impression des bulletins et la sécurisation des lieux de vote deviennent de véritables défis.

Voici le récit de l'élection générale provinciale de l'Ontario en 2025. C'est une histoire marquée par l'urgence, l'incertitude et une détermination sans faille à être prêt. Ce qui suit est un compte rendu détaillé de la manière dont l'élection a été organisée, y compris ce qui a bien fonctionné, les points de tension rencontrés et la manière dont nous nous préparons pour l'avenir. Ce rapport s'appuie sur les perspectives, les témoignages directs et les évaluations de ceux qui ont contribué à sa réalisation. Bien que les recommandations contenues dans ce rapport ne couvrent pas tous les changements législatifs possibles, elles posent les bases importantes pour renforcer l'intégrité et l'adaptabilité des élections provinciales en Ontario.





Préparer le terrain : les mois, semaines et jours précédant l'élection

Élections Ontario suit généralement un cycle de planification quadriennal, comme le prévoit l'article 9(2) de la *Loi électorale*. La planification de la 44^e élection générale a commencé à l'automne 2022, s'appuyant sur les retours du personnel sur le terrain, des partis politiques, du public et des équipes internes. En tenant compte de ces informations, le Directeur général des élections a introduit un cadre stratégique - appelé « empreinte électorale » - pour guider les préparatifs de la prochaine élection provinciale.

L'empreinte électorale de juin 2026 a identifié quatre priorités principales : simplifier les procédures pour réduire la complexité, standardiser les systèmes afin de favoriser un

partage cohérent de l'information, renforcer les opérations sur le terrain en développant les capacités du siège social, et améliorer la compréhension du processus électoral par les parties prenantes. Dix-sept projets clés ont été sélectionnés pour faire progresser ces objectifs.

Avant même le lancement de l'élection générale de 2025, plusieurs initiatives étaient déjà en cours.

Elles comprenaient la refonte de la carte d'information de l'électeur pour en améliorer la clarté, la mise en place d'un nouveau système de tickets pour faciliter la coordination du support, la transition en interne de la technologie des bureaux de vote, ainsi que le lancement d'un nouveau modèle d'accompagnement des directeurs du scrutin appelé Réseau de soutien à la direction de terrain. Ces projets, éléments essentiels de notre démarche globale de modernisation de l'organisation des élections, devaient tous être achevés avant l'élection à date fixe en 2026.



Réajuster l’empreinte électorale face aux signes d’une élection anticipée

À l’hiver 2023, le paysage géopolitique mondial a commencé à évoluer.

L’intensification des conflits régionaux, la pression croissante sur les institutions internationales et l’incertitude économique persistante créaient une instabilité dans les systèmes électoraux des démocraties occidentales. En réponse, plusieurs gouvernements à travers le monde ont déclenché ou envisagé des élections anticipées. Parallèlement, les médias ontariens ont commencé à spéculer sur la possibilité d’une élection provinciale également avancée.

En juin 2024, alors que la probabilité d’une élection anticipée augmentait, le Directeur général des élections de l’Ontario a ordonné au personnel d’Élections Ontario de se préparer à la tenue d’une élection le 1^{er} avril 2025, soit plus d’un an avant la date prévue fixée en juin 2026. Un cycle de planification normalement étalé sur quatre ans s’est soudainement comprimé en quelques mois. Ce changement a été immédiat et son impact s’est fait ressentir dans toute l’organisation.

Alors que le personnel du siège social ajustait la planification électorale pour respecter les nouveaux délais, l’équipe de direction a pris, au cours de l’été, une série de décisions stratégiques qui se sont révélées cruciales pour assurer notre état de préparation :

1. Nous avons décidé d’utiliser le même nombre de lieux de vote que lors de l’élection générale de 2022 et de conserver le ratio existant entre les bureaux équipés de technologies - utilisant des tabulatrices de vote et des registres du scrutin électroniques

- et ceux fonctionnant entièrement sur support papier. Cela impliquait également de maintenir la même division des sections de vote.

2. Les bureaux électoraux locaux devaient ouvrir d’ici le 1^{er} avril 2025 et être pleinement opérationnels au plus tard le 15 avril, afin de soutenir la campagne pré-électorale. S’inscrire pour voter. Pour respecter cet échéancier, la préparation des envois de matériel électoral aux directeurs du scrutin devait commencer dès janvier 2025.
3. Enfin, plusieurs projets majeurs initialement prévus pour être finalisés d’ici juin 2026 ont été mis en pause, notamment une mise à niveau à grande échelle des systèmes informatiques et financiers, ainsi que la mise en œuvre d’une nouvelle plateforme de gestion des demandes (ticketing). Cette décision nous a permis de concentrer nos efforts sur une priorité immédiate : assurer le bon déroulement d’une élection anticipée.



Élections à date fixe vs. élections à date non fixe :

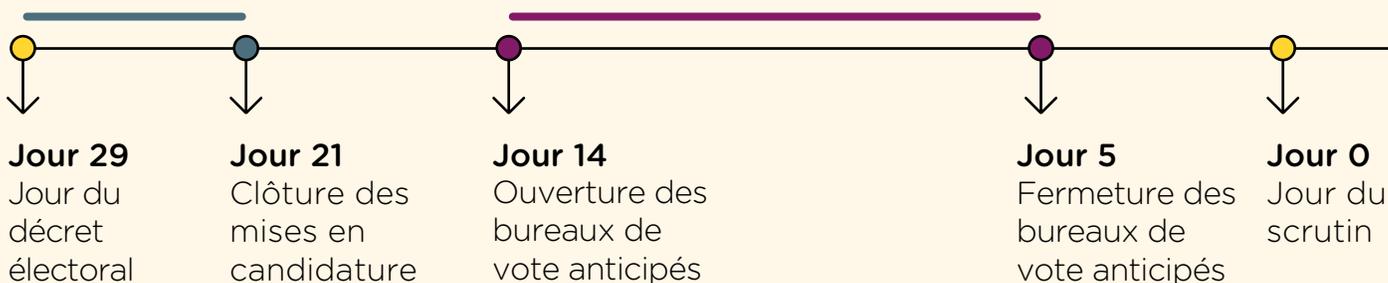
Quelle différence?

Selon l'article 9(2) de la *Loi électorale*, les élections générales en Ontario ont lieu tous les quatre ans, le premier jeudi de juin. Ce système à date fixe offre aux parties prenantes la prévisibilité nécessaire pour planifier à l'avance les activités liées à l'élection.

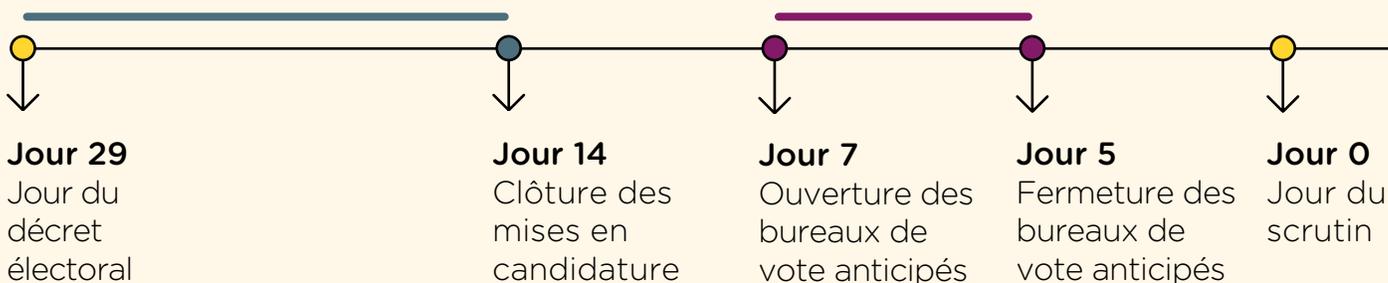
Cependant, selon l'article 9(1) de la même loi, une élection peut être déclenchée plus tôt si le gouvernement perd la confiance de la législature ou s'il demande la dissolution. On parle alors d'élections à date non fixe.

Les activités électorales doivent suivre une séquence claire telle que définie dans la *Loi électorale*. Organisées autour d'un compte à rebours jusqu'au Jour 0 (jour du scrutin), les échéances clés varient selon que l'élection soit à date fixe ou non fixe. Pour les élections à date fixe, le vote par anticipation dure 10 jours (du Jour 14 au Jour 5), et la période de mise en candidature s'étend du Jour 29 au Jour 21. Dans le cas des élections à date non fixe, le vote par anticipation a lieu pendant 3 jours (du Jour 7 au Jour 5), et les mises en candidature se déroulent du Jour 29 au Jour 14.

Fixe



Non fixe



Le nouveau plan électoral a été présenté aux directeurs du scrutin lors de la tournée régionale annuelle, qui a débuté à Thunder Bay le 4 septembre 2024. À chaque étape, le directeur général des élections a exposé les principaux changements apportés aux opérations sur le terrain, notamment le fait que certaines tâches habituellement réalisées peu avant la période d'émission des brefs commenceraient dès les semaines suivantes.

« Avec le recul, je crois que la décision de réajuster l'empreinte électorale dès l'été 2024 a été la plus déterminante que j'aie prise au cours de ce cycle électoral. Cette avance nous a donné la marge de manœuvre nécessaire pour encaisser les chocs qui ont suivi. »

— Greg Essensa, directeur général des élections de l'Ontario

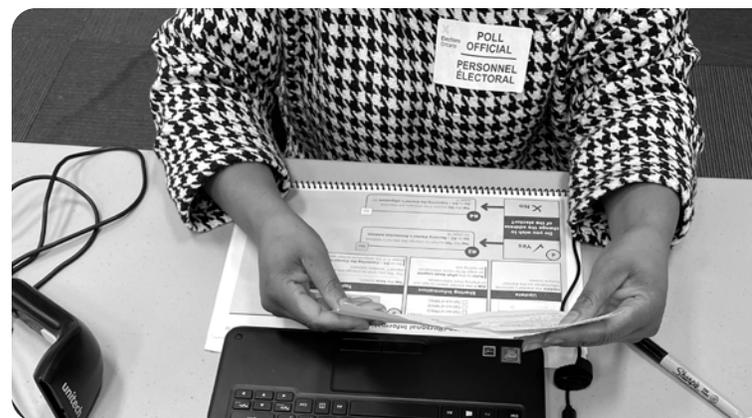
Recrutement et intégration des directeurs du scrutin et des secrétaires du scrutin

Afin de pourvoir rapidement les postes clés, les candidatures pour les postes de directeurs du scrutin ont été ouvertes en août 2024. À la fin du mois, nous avons reçu 3 579 candidatures pour

24 postes vacants. Soixante-quatre candidats ont été interviewés par la direction d'Élections Ontario au cours du mois. Cependant, à mesure que le processus d'embauche avançait, nous avons fait face à quelques défis. Certains directeurs du scrutin occupant également un poste à Élections Canada se sont retirés du processus en raison des spéculations autour d'une possible élection fédérale, tandis que d'autres prévoient des déplacements hors province pendant l'hiver. À l'approche de l'émission des brefs, sept postes restaient vacants et ont dû faire l'objet de nominations de dernière minute.

Le recrutement des secrétaires du scrutin, un autre rôle clé, a débuté au début du mois d'octobre. Bien que tous les postes aient été techniquement pourvus avant l'émission des brefs, la dotation sur le terrain s'est révélée plus complexe. De nombreux nouveaux secrétaires du scrutin ignoraient à quel moment ils seraient appelés à travailler, et plusieurs secrétaires expérimentés étaient indisponibles en raison de voyages saisonniers. Par conséquent, le taux de roulement était élevé, et nous avons dû poursuivre le recrutement et la formation bien au-delà de la période pré-électorale.

Malgré ces pressions, les responsables sur le terrain ont été rapidement mis à niveau. Un programme d'intégration de cinq jours, tenu du 7 au 11 octobre, a permis de présenter leur rôle à 24 directeurs du scrutin. Le 25 novembre, trois séances simultanées ont été organisées pour six directeurs du scrutin supplémentaires et 74 secrétaires du scrutin. En janvier 2025,



sept nouveaux directeurs du scrutin ont été nommés et ont reçu un accompagnement individualisé de la part de l'équipe de gestion des opérations sur le terrain, afin de les préparer à assumer pleinement leurs responsabilités.

Recherche des lieux de vote et des bureaux de direction du scrutin

Quelques semaines seulement après leur nomination en octobre 2024, les directeurs du scrutin ont entamé leur première mission majeure sur le terrain : repérer, inspecter et sélectionner les lieux de vote. Ils ont recruté et organisé des équipes d'inspection chargées de cartographier les emplacements proposés, d'identifier les améliorations nécessaires en matière d'accessibilité et de saisir les données dans le Système de gestion électorale. Un total de 6 885 lieux de vote le jour du scrutin étaient nécessaires pour correspondre à l'empreinte électorale de 2022, que le directeur général des élections avait fixé comme référence pour 2025.

À la fin de cette première tâche, les directeurs du scrutin avaient identifié tous les lieux de vote requis. Toutefois, ces emplacements ne pouvaient pas être réservés tant que la date de l'élection n'était pas officiellement connue. La prochaine étape, prévue pour la mi-janvier 2025, consistait à sécuriser les baux pour les bureaux électoraux locaux en vue d'une ouverture au printemps.



Étude de cas :

Mise à l'épreuve des opérations du jour du scrutin

Le 15 janvier 2025, nous avons mené une simulation à l'échelle provinciale afin de tester notre état de préparation opérationnelle. Tenu à trois endroits différents en Ontario, cet exercice grandeur nature a reproduit toutes les étapes clés du jour du scrutin - de l'ouverture des bureaux de vote au traitement des électeurs, jusqu'au dépouillement des bulletins.

Pour réaliser cette simulation, 14 employés du siège social ont joué le rôle de membres du personnel électoral, tandis que 269 autres ont simulé le rôle d'électeurs, en déposant plusieurs bulletins chacun pour simuler 888 scénarios de vote. L'équipe a conçu des scénarios reflétant des conditions réelles, incluant des difficultés liées à la vérification de l'identité, à l'accessibilité, à la vérification de l'inscription des électeurs et à la gestion des files d'attente.

Nous avons également mis à l'épreuve les systèmes technologiques en simulant des pannes de modem et des défaillances de tabulatrices de vote, et nous avons déclenché des protocoles d'escalade afin d'évaluer la rapidité de circulation de l'information dans le système. Des observateurs de Cyber Security Ontario étaient présents sur place pour repérer d'éventuelles vulnérabilités, et d'autres parties prenantes clés ont assisté à l'exercice en personne pour mieux comprendre les opérations du jour du scrutin et l'ampleur de la coordination logistique requise.

Ce type d'exercice est une composante essentielle de la préparation électorale. Il permet de tester les plans d'urgence dans un cadre contrôlé, de repérer les points de tension, et de confirmer que le personnel, les systèmes et les procédures sont prêts à réagir efficacement en cas d'imprévus.

Tournant décisif : une semaine critique dans la préparation de l'élection

À la fin janvier 2025, le siège était en bonne voie pour respecter le calendrier de préparation à l'élection anticipée. La plupart des postes de directeurs du scrutin et de secrétaires du scrutin avaient été pourvus, et une simulation à grande échelle du processus électoral avait été réalisée. Le personnel sur le terrain et les équipes du siège avaient fait des progrès réguliers. Cependant, l'environnement politique restait incertain. Les médias évoquaient la possibilité d'une élection hivernale, ce qui romprait avec la longue tradition d'éviter les campagnes électorales en hiver en raison des risques logistiques. À l'intérieur d'Élections Ontario, les préparatifs s'accéléraient alors que les équipes se préparaient à ce qui pouvait venir.

Au début de la semaine du 20 janvier, nous avons reçu une confirmation officieuse qu'un déclenchement d'élection était imminent. Le jeudi 23 janvier, le Centre de commandement des élections générales a été activé au siège, et les préparatifs ont été accélérés. Le vendredi, les déclarations publiques d'un représentant élu ont confirmé ce que beaucoup anticipaient : la prochaine élection générale de l'Ontario aurait lieu le 27 février. Avec le jour de l'émission des brefs fixé au 29 janvier, nos équipes n'avaient que cinq jours pour lancer la prochaine élection générale de l'Ontario.

Assurer la formation du personnel clé dans des circonstances difficiles

Les formateurs ont été intégrés le 21 janvier 2025 pour aider l'équipe du siège social à dispenser la formation régionale. Bien qu'Élections Ontario ait initialement prévu quatre semaines de sessions « former les formateurs »,

« La transition des séances de formation initialement conçues pour une prestation en présentiel vers des formats virtuels avec seulement trois jours de préavis a été extrêmement stressante. Nous avons dû revoir les supports, coordonner la technologie et suivre le rythme effréné de l'élection, tout en accompagnant des milliers d'apprenants. Ce fut un défi de taille, mais l'expertise acquise en 2022 l'a rendu possible. »

— Membre de l'équipe, Processus d'affaires et Formation

une décision a été prise pour que le personnel sur le terrain soit prêt dès le 26 janvier.

Face à ce calendrier compressé, l'équipe est passée à un modèle de formation entièrement virtuel.

Dans la période précédant le jour de l'émission des brefs, 1 358 des 1 770 membres du personnel ciblés sur le terrain (77 %) ont réussi à compléter la formation en direct en ligne.

Mise en place rapide des réseaux de soutien

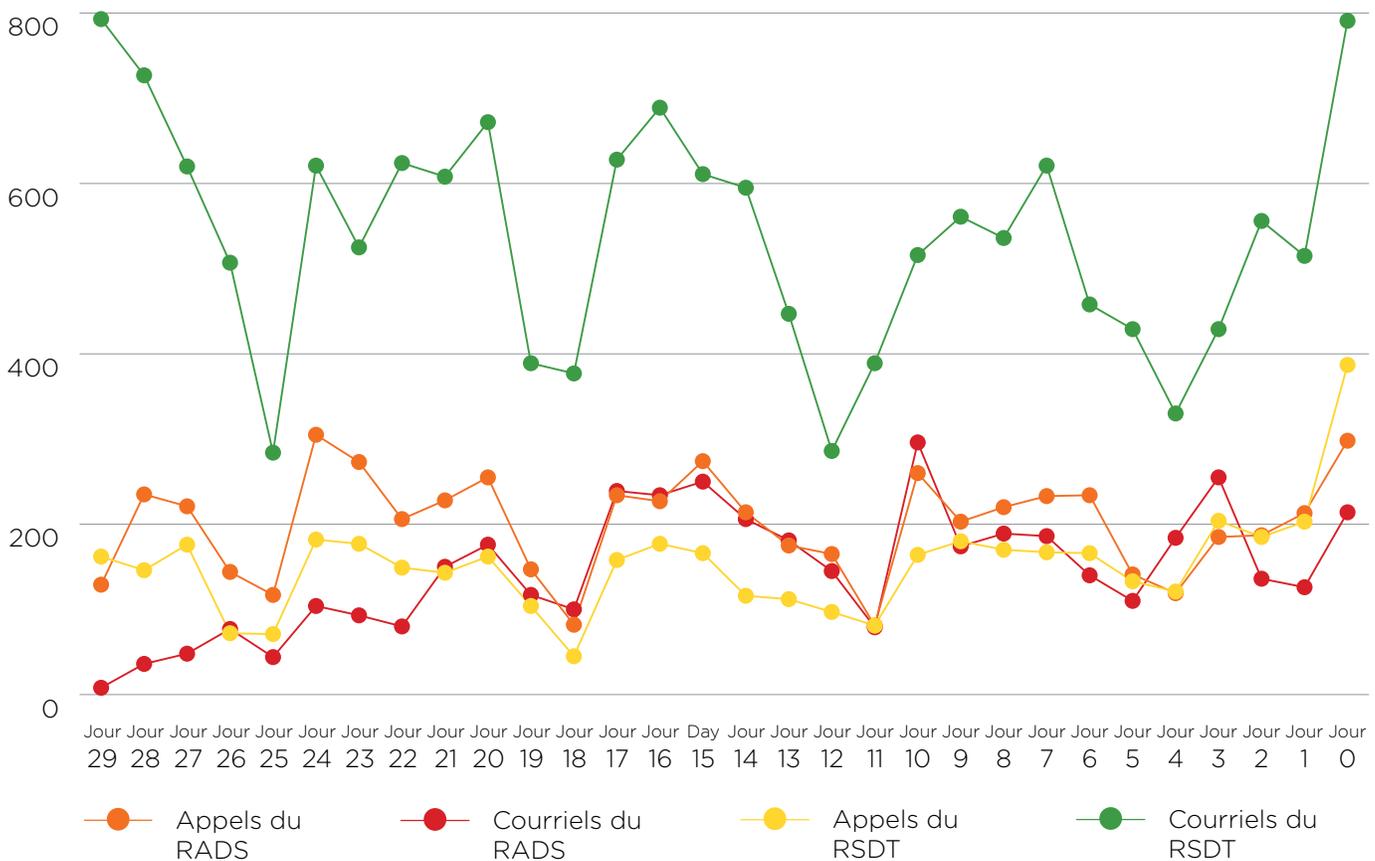
Pendant que le personnel sur le terrain recevait sa formation, nos réseaux de soutien ont été activés en un temps record. Le matériel du centre d'appel a été installé en quelques heures, et 120 membres du personnel du réseau de soutien ont été immédiatement intégrés.

Un domaine particulièrement précieux durant ces premiers jours a été la contribution des analystes des services géospatiaux, qui ont d'abord assisté les directeurs du scrutin pour trouver des lieux de vote.

Également important était le nouveau Réseau de soutien à la direction de terrain (RSDT), composé de membres à temps plein du siège d'Élections Ontario issus de divers secteurs opérationnels et programmes.

Durant les premiers jours, 484 appels et 2 134 courriels reçus par le RSDT ont été triés. Les premières demandes portaient principalement sur le dépannage informatique sur le terrain et la mise en place des bureaux électoraux locaux. Peu après, d'autres composantes du Réseau d'assistance des directeurs du scrutin (RADS) ont été déployées pour offrir un soutien ciblé à des rôles spécialisés tels que les agents chargés de la révision des bulletins spéciaux et les agents financiers.

Nombre total d'appels et de courriels reçus par le RSDT et le RADS par jour



Nombre total d'appels et de courriels reçus par le RSDT et le RADS par jour du calendrier de l'élection générale de 2025.

Étude de cas :

Le Réseau de soutien à la direction de terrain (RSDT)

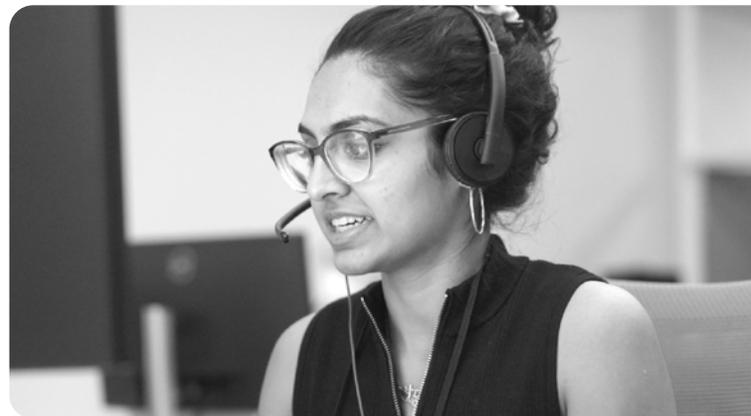
Le RSDT, lancé juste à temps pour l'élection générale de 2025, a transformé la manière dont Élections Ontario assistait les directeurs du scrutin et les secrétaires du scrutin sur le terrain.

Le RSDT offrait un soutien direct et en temps réel grâce à 16 responsables expérimentés du RSDT basés au siège social d'Élections Ontario. Chaque responsable du RSDT était chargé d'une région regroupant entre huit et onze directeurs du scrutin. Ils servaient de point de contact unique pour leurs directeurs du scrutin et secrétaires du scrutin assignés, fournissant un soutien dédié tout au long de la période électorale.

Ce nouveau modèle a marqué un changement significatif dans notre façon de collaborer avec les responsables de terrain pour résoudre les problèmes. La satisfaction des directeurs du scrutin à l'égard du soutien d'Élections Ontario est passée à 90 %, soit une augmentation de 25 points par rapport au modèle de 2022.

Ces résultats témoignent du dévouement et de l'expertise des responsables du RSDT, qui ont œuvré à instaurer la confiance, réduire les frictions et garantir que les responsables sur le terrain reçoivent le soutien nécessaire. En regardant vers l'avenir, il restera essentiel de veiller à ce que les responsables de terrain soient bien soutenus, car cela demeure un élément vital de notre planification en matière de préparation et de résilience à mesure que les élections deviennent plus complexes.

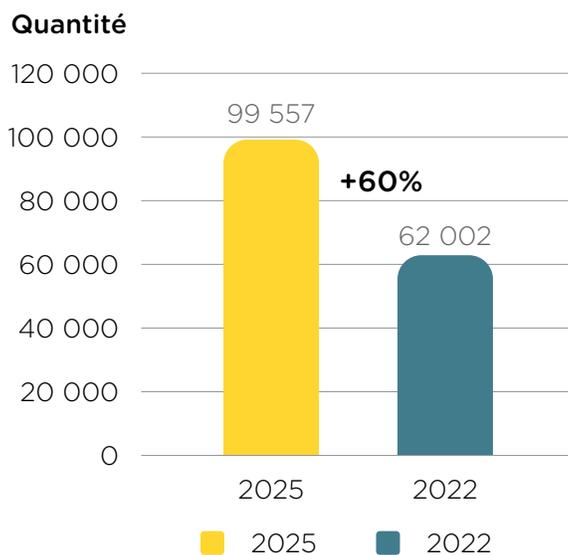
Ouvert sept jours sur sept, le Réseau d'assistance des directeurs du scrutin (RADS) fournissait un soutien via un système téléphonique et par courriel à plusieurs niveaux. L'équipe a rapidement augmenté en réponse au déclenchement anticipé de l'élection, intégrant 48 agents en quelques jours. Au total, le RADS a répondu à 6 858 appels et 5 147 courriels pendant la période électorale.



Le Centre d'appels de soutien technique (CAST) a été géré entièrement en interne pour la première fois. Pendant toute la période électorale, les agents du CAST ont répondu à 7 196 appels, aidant les techniciens des bureaux de vote à résoudre des problèmes, soutenant la formation sur site pour les bureaux de vote équipés en technologie, et guidant l'installation et la synchronisation des registres du scrutin électroniques ainsi que d'autres équipements pour garantir que tout soit prêt le jour du scrutin.

Alors que le RADS et le CAST apportaient un soutien direct au personnel sur le terrain, un effort parallèle était en cours pour assurer que les électeurs puissent accéder à des informations et à une assistance en temps utile. Le Centre de contact public (CCP) était pleinement opérationnel dès le 28 janvier et est resté ouvert pendant toute la période électorale.

Nombre total d'appels reçus par le CCP



Nombre total d'appels reçus par le CCP lors des élections générales de 2025 et de 2022.

Le CCP était géré par un prestataire avec

170 agents disponibles pour répondre aux demandes des électeurs en anglais et en français. Au cours des premiers jours de la période électorale, les agents ont reçu 4 759 appels téléphoniques. Au total, le CCP a traité 99 557 appels au cours de l'élection - soit une hausse de 60 % par rapport à 2022. Cette hausse du volume d'appels au CCP s'explique par plusieurs facteurs, notamment des tempêtes hivernales sévères, des retards dans la mise en place des lignes téléphoniques dans les bureaux électoraux locaux, ainsi que des questions concernant les délais de vote par la poste et sur l'inscription.

Notre centre d'appels interne (« support de deuxième niveau »), composé de 15 agents dédiés, traitait les demandes publiques complexes transférées depuis le Centre de contact public (CCP). Comparativement à 2022, les volumes pour cette équipe interne ont fortement augmenté : les appels liés aux demandes publiques ont crû de 214,3 % (passant de 3 244 appels à 10 200), tandis que les courriels ont augmenté de 92 % (de 7 591 à

14 582 courriels). Les efforts conjoints du CCP et des équipes de soutien de deuxième niveau ont permis à Élections Ontario de gérer un volume d'appels sans précédent et d'assurer aux électeurs un soutien rapide et exact.

Leçons tirées et opportunités de réforme législative

À l'approche de la date officielle du déclenchement du scrutin, la plupart des directeurs du scrutin étaient en place, les lieux de vote confirmés, les réseaux d'assistance activés, et plusieurs bureaux électoraux locaux prêts à ouvrir. Pourtant, la période précédant l'élection a révélé des limites dans le cadre législatif ontarien. Des délais rigides, des nominations tardives et des pouvoirs restreints ont créé des risques évitables - notamment dans les premiers jours de la mobilisation.

Ces défis ont souligné la nécessité de réformes législatives ciblées pour soutenir une réelle préparation électorale. Les recommandations suivantes identifient les domaines où une plus grande flexibilité est essentielle pour qu'Élections Ontario puisse répondre efficacement à tout scénario électoral.

1 Le processus de nomination des directeurs du scrutin manque de flexibilité pour garantir une préparation constante

Le processus actuel de nomination par décret exige un mandat de 10 ans et une approbation par le Conseil des ministres, ce qui retarde les embauches, limite l'agilité et restreint la capacité d'Élections Ontario à s'adapter à des besoins opérationnels changeants. Ces contraintes sont particulièrement problématiques lors des élections à date non fixe, une mobilisation rapide est essentielle.

L'Ontario est le seul organisme de gestion électorale au Canada où les directeurs du scrutin ne sont pas nommés par le directeur général

des élections. Dans d'autres administrations, les directeurs généraux des élections procèdent eux-mêmes aux nominations. À Élections Québec, par exemple, les directeurs du scrutin sont nommés pour un mandat de cinq ans, renouvelable sous réserve d'une évaluation positive. À Élections Colombie-Britannique, les directeurs du scrutin sont embauchés selon des contrats de 18 mois avant une élection générale, avec une fin de mandat six mois après le jour du scrutin.

Un cadre de nomination modernisé permettrait à Élections Ontario de recruter, former et maintenir en poste des leaders locaux qualifiés, selon les besoins opérationnels. La suppression de l'exigence liée au décret en conseil renforcerait la flexibilité, améliorerait la préparation régionale et garantirait une prestation de services cohérente dans les 124 circonscriptions électorales.

Changement législatif proposé :

Supprimer le processus de nomination par décret pour les directeurs du scrutin.

Le directeur général des élections recommande de retirer l'exigence du décret et d'accorder à son bureau le pouvoir de nommer directement les directeurs du scrutin.

Ce changement améliorerait la flexibilité en matière de recrutement et de rétention de leaders locaux qualifiés et de confiance, qui pourraient être mobilisés rapidement lors du déclenchement d'une élection.

2 Allonger le calendrier électoral pour tenir compte des réalités de la tenue d'élections modernes

La période minimale de 29 jours prévue par la loi pour le déclenchement d'une élection ne laisse pas suffisamment de temps pour atteindre des étapes critiques - surtout dans le cas d'une élection à date non fixe. Réaliser des activités essentielles telles que l'embauche et la formation du personnel, la confirmation des lieux de vote et la mise en place des bureaux électoraux locaux dans ce délai exerce une pression considérable tant sur les opérations de terrain que sur les opérations centrales.

Afin de garantir une marge de manœuvre suffisante en toutes circonstances, la période électorale devrait être portée à un minimum de 36 jours, avec la possibilité de l'allonger jusqu'à 42 jours, si nécessaire, tout en maintenant 28 jours de vote continu. Une période électorale prolongée permettrait une planification plus réfléchie, réduirait les risques opérationnels et améliorerait l'expérience globale des électeurs.

Changement législatif proposé :

Allonger la période électorale à un minimum de 36 jours et un maximum de 42 jours.

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* afin d'établir une période électorale souple allant de 36 à 42 jours, tout en maintenant la période actuelle de 28 jours de vote.

Cette modification permettrait aux directeurs du scrutin d'avoir suffisamment de temps pour sécuriser les lieux de vote, recruter et former le personnel, et soutenir les électeurs.



3 Établir un processus de redistribution prévisible pour garantir une expérience électorale cohérente

Des limites électorales claires et stables contribuent à une expérience électorale fiable. Lorsqu'un électeur connaît sa circonscription électorale, il lui est plus facile de trouver son lieu de vote et d'identifier son député provincial.

L'harmonisation des limites provinciales avec celles du fédéral, lorsque cela est possible, offrirait aux électeurs et aux entités politiques une plus grande cohérence, ainsi qu'une certitude accrue en matière de planification.

Changement législatif proposé :
Planifier la redistribution des limites des circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi sur la représentation électorale* afin d'y inscrire un processus régulier et planifié d'examen des circonscriptions et de leurs limites.



Émission des brefs d'élection : lancement officiel de la 44^e élection générale provinciale de l'Ontario

Dans la matinée du mercredi 29 janvier 2025, le lieutenant-gouverneur a rencontré le directeur général des élections afin de signer les brefs d'élection.



Un total de 124 brefs - un pour chacune des circonscriptions électorales - ont été signés, puis scellés à l'aide du Grand Sceau de l'Ontario. Cet acte a marqué le début officiel de la période électorale de 29 jours. Chaque bref a ensuite été acheminé par messagerie à son directeur du scrutin respectif, qui en assurera la garde pendant toute la durée de l'élection. Une fois le scrutin terminé et un candidat déclaré élu, le directeur du scrutin consignera le nom du candidat gagnant sur le bref, puis le retournera au directeur général des élections, clôturant officiellement le processus électoral dans cette circonscription électorale.

Une fois les formalités accomplies, l'attention s'est tournée vers les jalons opérationnels clés : l'ouverture des bureaux électoraux locaux à travers la province, le lancement du vote par bulletin spécial, et la finalisation des mises en candidature. Les enjeux étaient importants. Tout retard dans ces étapes aurait pu entraîner des répercussions en cascade sur d'autres volets essentiels du processus électoral, tels que la distribution des cartes d'information de l'électeur, la transmission des listes définitives des lieux de vote aux entités politiques, ou encore l'attribution des électeurs à leur lieu de vote.

Ouverture des bureaux électoraux locaux

Lors d'une élection à date fixe, les directeurs du scrutin disposent habituellement de plusieurs mois pour trouver et préparer leurs bureaux électoraux locaux - même si, malgré ce délai, il peut demeurer difficile de trouver un emplacement adéquat. En 2025, ils ont disposé de six jours seulement.

Quarante-quatre circonscriptions électorales - soit environ 35,5 % - ont pu réutiliser les bureaux électoraux locaux utilisés lors du scrutin de 2022, ce qui a permis d'atténuer quelque peu la pression. Dans certains cas, des bureaux ont été signés dans les cinq premiers jours, ce qui a facilité la mise en place des bureaux, malgré les



livraisons de mobilier et l'installation des systèmes informatiques toujours en cours. Ailleurs, les directeurs du scrutin finalisaient encore des ententes ou avaient recours à des installations temporaires jusqu'à la fin janvier. Dans certaines situations, des propriétaires ont augmenté les loyers à la dernière minute, profitant de l'urgence du besoin de locaux avant le début de l'élection.

Au jour du déclenchement du scrutin, 112 bureaux électoraux locaux étaient prêts à ouvrir pour accueillir le personnel et les électeurs. Les 12 bureaux restants ont été installés dans des espaces temporaires de type « éphémère » : centres communautaires, salles de réunion d'hôtel ou unités mobiles. Dans un contexte d'élection sans date fixe, où les échéanciers peuvent changer avec peu d'avertissement, la mise en place des infrastructures de terrain dans les délais s'est révélée particulièrement difficile.

En plus de devoir sécuriser un bureau électoral local, certains directeurs du scrutin devaient également se charger de trouver du mobilier et de procéder à l'embauche de nouveaux membres du personnel. Ces tâches se sont avérées particulièrement ardues dans les régions rurales ou éloignées, où l'on retrouve peu de fournisseurs et de prestataires de services.

Alors que les bureaux électoraux locaux ouvraient leurs portes, le siège social coordonnait avec les fournisseurs afin d'accélérer les livraisons de matériel essentiel, comme le mobilier, les ordinateurs et les fournitures de formation. Tout au long de l'élection, plus de 4 millions d'articles ont été expédiés vers les 124 bureaux électoraux de la province, représentant plus de 3 300 palettes de matériel. Alors que ces envois sont normalement effectués en une seule livraison en vrac, les circonstances ont exigé une répartition des livraisons en plusieurs phases.

Ce n'est que le 8 février que tous les directeurs du scrutin ont pu s'installer de façon permanente dans leur bureau électoral local. Pour ouvrir à temps, certains ont dû faire des compromis importants et choisir des emplacements moins qu'idéaux. Cela a eu un impact notable sur l'expérience des électeurs. Bien que 95 % des électeurs aient déclaré avoir vécu une expérience positive dans l'ensemble, seulement 74 % ont affirmé fortement que leur bureau électoral local était facile à trouver, et 73 % ont fortement convenu que la signalisation identifiait clairement les lieux comme étant des lieux de vote. Ces résultats démontrent que l'installation de bureaux à la dernière minute peut nuire à l'expérience électorale.



Étude de cas :

Bureau temporaire à Scarborough—Rouge Park (CE 097)

Alors que les directeurs du scrutin s'employaient à rendre leurs bureaux électoraux locaux fonctionnels d'ici le 25 janvier, le directeur du scrutin pour Scarborough—Rouge Park (circonscription électorale 097) se trouvait à l'extérieur du pays. Le bureau permanent utilisé lors de l'élection générale de 2022 n'était plus disponible, et l'examen juridique du bail requis par un nouveau propriétaire a entraîné un retard de 11 jours.

Avec seulement quatre jours de préavis, le secrétaire d'élection est intervenu pour diriger le processus de location. Le 29 janvier - jour de l'émission des brefs - un bureau temporaire a pu être établi à l'église presbytérienne Grace, et était prêt à servir les électeurs sans délai.

Pendant ce temps, un envoi de 700 kilogrammes de matériel électoral était déjà en route vers le site permanent, dont l'accès n'était toujours pas confirmé. L'équipe logistique a réagi rapidement pour rediriger la livraison et inclure le secrétaire d'élection dans toutes les communications subséquentes.

Les clés du bureau électoral local permanent ont finalement été remises le 7 février, soit neuf jours après l'émission des brefs. L'équipe y a emménagé le jour même, transférant les activités du site temporaire sans aucune interruption de service.

Ce cas met en lumière une limite importante du système actuel : les échéanciers prévus par la *Loi électorale* ne tiennent pas compte des complexités réelles liées à l'installation de bureaux électoraux locaux à court préavis - une situation qui pourrait être atténuée par une période électorale plus souple.

Début du vote par bulletin spécial

Conformément au paragraphe 45.2(2) de la *Loi électorale*, le vote par bulletin spécial - y compris le vote en personne dans les bureaux électoraux locaux - doit commencer le 28^e jour du calendrier électoral. Cette exigence repose sur l'hypothèse que les bureaux électoraux locaux seront pleinement opérationnels à cette date. Lors de l'élection générale de 2025, le déclenchement hâtif de la période électorale a rendu difficile le respect de cette norme. Au 28^e jour, plusieurs bureaux électoraux locaux étaient encore en cours de sécurisation, d'aménagement ou de dotation en personnel, forçant les directeurs du scrutin et les agents de révision du vote par bulletin spécial (ARVBS) à faciliter le vote en personne malgré une infrastructure incomplète.

Malgré des conditions difficiles, la demande pour le vote par bulletin spécial a connu une hausse marquée. En 2025, un total de 401 043 bulletins spéciaux a été soumis dans les bureaux électoraux locaux - soit une augmentation de 23,6 % par rapport à 2022. Rien que le 28^e jour, 445 électeurs ont voté en personne.

Qu'est-ce que le vote par bulletin spécial?

Le vote par bulletin spécial offre des options aux électeurs qui ne peuvent pas voter pendant la période de vote par anticipation ou le jour du scrutin. Il permet aux électeurs de voter en personne à leur bureau électoral local, par la poste, ou par l'entremise de programmes de visites à domicile et en milieu hospitalier.

Les directeurs du scrutin facilitent l'accès à ces options pour les électeurs de leur circonscription électorale. Notre équipe responsable du vote par bulletin spécial fournit de l'information à divers groupes, notamment : les étudiants de niveau postsecondaire, les membres des Forces armées canadiennes, les Ontariens vivant à l'étranger, les refuges pour personnes en situation d'itinérance ainsi que les établissements correctionnels.

Envoi des trousse de vote par la poste

Les électeurs pouvaient faire une demande pour voter par la poste entre le 29^e jour et le 6^e jour du calendrier électoral. Chaque électeur ayant soumis une demande recevait une trousse de vote contenant un bulletin à remplir, une enveloppe de confidentialité, une carte de confirmation de l'électeur accompagnée d'instructions détaillées sur la manière de remplir et de retourner le bulletin, ainsi qu'une enveloppe de retour préadressée.

Au cours des premières 24 heures, 7 410 demandes ont été soumises. Rien que le 29^e jour, plus de 700 trousse de vote ont été envoyées aux électeurs inscrits au Registre ontarien des électeurs absents, ce qui inclut les Ontariens qui sont des électeurs admissibles résidant à l'étranger et qui prévoient revenir dans un délai de deux ans.

Candidats et mises en candidature

Les défis rencontrés lors du vote par anticipation ont été amplifiés par les retards dans la finalisation de la liste des candidats. Dans le cadre d'un calendrier électoral non fixé, la date limite pour la mise en candidature est reportée au 14^e jour, bien après le début du vote par bulletin spécial.

Conformément à la *Loi électorale*, les électeurs doivent inscrire le prénom et le nom de famille du candidat (ou ses initiales suivies du nom de famille) et préciser le nom du parti si un autre candidat porte le même nom. Les bulletins ne comportant que le nom du parti ou du chef de parti sont rejetés.

Le chevauchement des périodes de vote et de mise en candidature a fait en sorte que certains électeurs ont déposé leur bulletin spécial avant que leur candidat préféré ne soit officiellement nommé, ce qui augmentait le risque que leur bulletin soit rejeté faute d'avoir été rempli correctement.

Dans le cadre du calendrier électoral à date non fixe, la date limite de dépôt des mises en candidature a été prolongée jusqu'au 14^e jour, conformément à la *Loi électorale*, afin de laisser plus de temps aux candidats pour préparer leur dossier.

Malgré ce délai supplémentaire, une part importante des candidatures a été déposée à la

« Cette élection a été très rapide. Elle n'a pas permis à tous les candidats d'être inscrits sur le bulletin avant que les gens ne commencent à voter au bureau électoral local. Dans ma circonscription, des électeurs votaient avec un seul nom inscrit sur le bulletin. »

— Témoignage recueilli dans le cadre de l'enquête de rétroaction postélectorale d'Élections Ontario, 2025

dernière minute. En 2025, 146 mises en candidature ont été enregistrées dans les 48 dernières heures, contre 109 durant la même période en 2022.

Cette vague de candidatures tardives signifie que près d'un cinquième des candidats sont entrés en lice juste avant la date limite, ce qui a laissé peu de temps au personnel de terrain pour vérifier les dossiers, informer les candidats des erreurs et finaliser les corrections avant l'impression des bulletins.

Une fois la période de mise en candidature clôturée, nous n'avons disposé que de trois jours pour finaliser la liste des candidats, imprimer et contrôler la qualité de 13,2 millions de bulletins, puis distribuer les matériaux à 124 bureaux de terrain, ne laissant aucune marge d'erreur. Malgré ce calendrier serré, 768 dossiers de candidature, représentant 20 partis politiques enregistrés et 41 candidats indépendants, ont été traités avec

Nombre total de candidats nommés par chaque parti politique pour l'élection générale de 2025

Partis politiques	Nombre de candidats
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	124
Parti vert de l'Ontario	124
Nouveau Parti démocratique de l'Ontario	123
Parti libéral de l'Ontario	123
New Blue Party	108
Ontario Party	44
Candidats indépendants (sans affiliation à un parti)	41
Parti libertarien	17
None of the Above Direct Democracy Party	13
Ontario Moderate Party	12
Parti communiste	7
Ontario Centrist Party	5
Ontario Alliance	5
Freedom Party of Ontario	5
Populist Party of Ontario	4
Northern Ontario Party	3
Canadians' Choice Party	2
Stop the New Sex-Ed Agenda	2
Party for People with Special Needs	2
Electoral Reform Party	2
Progress Party Ontario	2
Total	768

succès en l'espace de 15 jours. Aucun dossier de mise en candidature n'a été annulé lors de l'élection générale de 2025.

Déclarations de candidature permanentes : désengorger le processus

Depuis l'élection de 2018, Élections Ontario utilise les déclarations de candidature permanentes, un processus permettant aux candidats de soumettre leurs dossiers de candidature au siège social pour vérification avant l'émission des brefs, cela donne aux candidats plus de temps pour se consacrer à leur campagne. Une fois la période électorale commencée, les candidats disposent toujours de 15 jours pour déposer leur déclaration de candidature auprès du directeur du scrutin de leur circonscription électorale, conformément à la *Loi électorale* dans le cadre d'une élection à date non fixe.

En vue de l'élection générale de 2025, seulement 218 déclarations de candidature ont été traitées au siège social avant l'émission des brefs - une forte baisse comparativement aux 589 en 2022. Cette diminution résulte probablement de l'annonce anticipée de l'élection, qui a réduit la période dont disposaient les candidats pour préparer et soumettre leurs dossiers à l'avance.

Bien que la période prolongée de mise en candidature de 14 jours soit conçue pour favoriser la participation, 28 % des candidats ont tout de même eu du mal à respecter la date limite - en particulier les candidats débutants et ceux issus de petits partis manquant d'infrastructures et de soutien bénévole. Seuls deux partis politiques ont présenté une liste complète de 124 candidats, et cinq partis ont été obligatoirement radiés pour ne pas avoir atteint le seuil minimum de deux candidats.

Alors que 96 % des entités politiques se sont dites satisfaites des délais du processus, 6 % ont soulevé des préoccupations concernant l'équité, soulignant que le vote par anticipation a débuté avant que tous les candidats soient confirmés.

Comme la campagne officielle ne peut commencer qu'après la nomination formelle d'un candidat, certains ont eu peu de temps pour entrer en contact avec les électeurs. Au total, 87 % des entités politiques ont déclaré que l'élection précoce a nui à leur capacité de joindre les électeurs. De même, neuf pour cent des non-votants ont mentionné un manque d'information sur les programmes des partis et les enjeux de la campagne comme raison de leur abstention lors de l'élection générale de 2025 - en hausse de trois points de pourcentage par rapport à 2022.



450 millions
d'impressions sur les plateformes numériques



6,2 millions
de visites sur le site Web



37,6 millions
de pages vues

Sensibilisation à l'élection

La campagne S'inscrire pour voter et la tournée médiatique du directeur général des élections ont généralement lieu dans le mois précédant une élection, mais l'annonce anticipée a empêché la tenue de ces activités clés de sensibilisation selon le calendrier prévu. La publicité était restreinte jusqu'à l'émission des brefs le 29 janvier, ce qui a

encore réduit notre fenêtre de diffusion. Le calendrier électoral a également coïncidé avec une couverture médiatique importante sur les différends commerciaux entre le Canada et les États-Unis ainsi que sur les développements politiques fédéraux, créant une forte concurrence pour l'espace publicitaire. Cela a probablement contribué à la confusion des électeurs durant les premiers jours de la période électorale.

Votez dans un bureau de vote par anticipation lors de cette élection provinciale du 20 au 22 février.



Elections Ontario

Une élection provinciale aura lieu le 27 février.

Elections Ontario [En savoir plus](#)



Les bureaux de vote sont ouverts de 9 h à 21 h (heure de l'Est) le 27 février.



Elections Ontario

Préparez-vous à laisser votre marque.



Découvrez où et comment voter.

Demain, c'est le jour du scrutin.



Découvrez où et comment voter.

Laissez votre marque.



Les bureaux de vote sont ouverts de 9 h à 21 h (heure de l'Est) le 27 février.

Elections Ontario

La campagne Laissez votre Marque a été diffusée sur une large gamme de médias, incluant la télévision, la radio, la presse écrite, les sites web, les réseaux sociaux et les supports numériques extérieurs. Pour maximiser la portée et l'engagement, elle a utilisé les principales plateformes numériques, notamment YouTube, Google, Meta, Reddit et Snapchat.

Les messages étaient diffusés en anglais et en français, avec de nombreuses publicités numériques traduites en 13 langues supplémentaires. Au total, la campagne a généré plus de 450 millions d'impressions sur les plateformes numériques, témoignant de la portée et de l'ampleur de la stratégie de communication d'Élections Ontario.

Le jour de l'émission des brefs, le site web et les applications web d'Élections Ontario ont fourni des informations sur quand, où et comment voter. Pendant la période électorale, 6,2 millions d'utilisateurs ont visité le site et les applications, générant 37,6 millions de pages vues.

En plus de la publicité payante, le Guide du vote de l'Ontario a été posté à plus de six millions de foyers à travers la province, jouant un rôle essentiel dans la sensibilisation des électeurs. Près de la moitié des électeurs (46 %) se souviennent l'avoir reçu, et 76 % ont déclaré que cela les avait incités à voter. Parmi les personnes l'ayant reçu, 58 % ont conservé ou partagé le guide, et 44 % l'ont utilisé pour s'inscrire, confirmer ou mettre à jour leurs renseignements électoraux.

Cela dit, la carte d'information de l'électeur s'est révélée être l'outil de communication le plus efficace. Au total, 67 % des électeurs se rappellent l'avoir reçue, et 74 % ont affirmé qu'elle les avait motivés à voter.

Notre campagne publicitaire a contribué à accroître la sensibilisation et à aider les électeurs à trouver l'information nécessaire pour participer à l'élection. À la fin de la période électorale, 81 % des Ontariens déclaraient être au courant des détails sur le moment, le lieu et la façon de voter, ainsi que des pièces d'identité requises.

Finalisation des lieux de vote

Des efforts avaient été faits pour sécuriser les lieux de vote tôt, mais la plupart des sites avaient été choisis en prévision d'une élection générale au printemps 2025. Lorsque l'élection a été déclenchée fin janvier, plusieurs de ces arrangements n'étaient plus valides. Par exemple, dans Haldimand—Norfolk (ED 034), une aréna de hockey disponible lors des élections printanières ne pouvait pas être utilisée, car la saison de hockey avait déjà commencé et des événements y étaient programmés.

Au jour du décret de convocation des électeurs, les directeurs de scrutin ont dû réévaluer si les lieux de vote qu'ils ont identifiés à l'automne 2024 étaient toujours viables pour ce nouveau calendrier. Au début de la deuxième semaine, moins de 50 % des contrats de location privés avaient été finalisés, bien en deçà de notre référence opérationnelle. Cela posait un problème, car les cartes d'information de l'électeur ne peuvent être distribuées avant que les lieux de vote ne soient confirmés.

Pour accélérer le processus, le siège social a offert un soutien direct aux directeurs de scrutin encore en train de finaliser les baux. Des employés ont été déployés sur le terrain au besoin, et tout le personnel a été encouragé à se porter volontaire via le centre de commandement pour aider à vérifier et sécuriser les lieux encore en attente. Ces efforts ont permis d'atteindre un total de 552 lieux de vote par anticipation et 6 885 lieux de vote le jour du scrutin, pour un total de 7 437 lieux de vote lors de l'élection de 2025.

Chaque lieu de vote a été évalué pour ses capacités techniques et les aménagements nécessaires afin de répondre aux normes d'accessibilité d'Élections Ontario. Au total, 4 171 lieux de vote par anticipation et du jour du scrutin ont été désignés comme équipés de technologies, nécessitant une connexion Internet

Lieux de vote le jour du scrutin selon leur type lors des élections générales de 2022 et 2025

	2022	2025	Évolution depuis 2022
Écoles	1 849	1 905	Augmentation de 3 %
Lieux de culte (Églises, mosquées, temples, synagogues)	685	664	Diminution de 3,31 %
Centres récréatifs (Centres communautaires, bibliothèques, ligues, arénas, etc.)	1 637	1 584	Diminution de 3,2 %
Appartements/condos (Bureaux de vote des séries 400, autres institutions)	1 067	1 151	Augmentation de 7,9 %
Autres bâtiments utilisés comme bureaux de vote (Bâtiments multi-résidentiels, établissements postsecondaires)	234	165	Diminution de 29,49 %
Nombre de foyers pour personnes âgées/maisons de retraite utilisés comme bureaux de vote (Bureaux de vote des séries 700; propriétés institutionnelles - soins de longue durée, hôpitaux, etc.)	1 413	1 416	Diminution de 0,26 %
Total	6 885	6 885	

fiable et une capacité électrique suffisante pour supporter les tabulatrices de vote et les registres du scrutin électroniques. Ces exigences techniques, combinées aux exigences de conformité en matière d'accessibilité et à l'urgence de finaliser les baux, ont exercé une pression importante sur les directeurs du scrutin dans les premiers jours de la période électorale.

Leçons tirées et opportunités de réforme législative

Au cours des premières semaines de la période électorale, le directeur général des élections et les hauts dirigeants ont visité des sites dans le Sud-Ouest, le Centre et l'Est de l'Ontario pour évaluer la préparation sur le terrain. Ces visites ont offert une vision directe

des pressions auxquelles les équipes locales étaient confrontées. Les directeurs du scrutin ont décrit cette élection comme l'une des plus difficiles qu'ils n'aient jamais organisées, évoquant des délais compressés, les risques liés aux conditions hivernales, et des exigences logistiques importantes. Les préoccupations concernant les tempêtes de neige et leur impact sur la participation et l'accessibilité étaient particulièrement marquées.

Beaucoup de ces perspectives se reflètent dans les récits présentés ici. Elles soulignent des défis persistants dans plusieurs domaines critiques durant les premières phases de la période électorale et mettent en lumière la nécessité d'une réforme législative ciblée.

1 Accorder plus de temps entre l'émission des brefs et le début du vote par bulletin spécial lors des élections à date non fixe

En vertu de la *Loi électorale* actuelle, les directeurs du scrutin doivent offrir des services de vote par bulletin spécial en personne dans leurs bureaux électoraux locaux dès le lendemain de l'émission des brefs. En 2025, cela signifiait que certains électeurs ont voté avant que la liste complète des candidats ne soit confirmée, alors que les bureaux n'étaient pas encore pleinement établis, que l'équipement était en cours d'installation et que le personnel était toujours en recrutement.

L'introduction d'une période tampon d'une semaine entre le jour du déclenchement de l'élection et le début du vote par bulletin spécial en personne, dans le cas des élections à date non fixe, permettrait aux électeurs de disposer d'une liste plus complète de candidats. Elle donnerait également aux directeurs du scrutin le temps nécessaire pour mettre en place leurs bureaux et offrir une expérience de vote stable et accessible - surtout lorsque les échéanciers sont imprévisibles.

Changement législatif proposé :

Commencer le vote par bulletin spécial en personne le deuxième jeudi de la période électorale lors des élections à date non fixe.

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* afin d'exiger que le vote par bulletin spécial en personne débute le deuxième jeudi de la période électorale, dans le cas des élections à date non fixe, soit le 21^e jour avant le jour du scrutin.

2 Créer de la prévisibilité pour le jour du scrutin afin de faciliter la sécurisation des lieux de vote

La *Loi électorale* précise que le jour du scrutin doit avoir lieu le cinquième jeudi suivant l'émission des brefs. Elle accorde également au directeur général des élections le pouvoir d'utiliser des écoles comme lieux de vote par anticipation et lieux de vote pour le jour du scrutin, si elles sont disponibles. Toutefois, lorsque les élections ont lieu pendant l'année scolaire, l'accès aux écoles est souvent limité, ce qui entraîne des contraintes d'espace, des exigences de sécurité supplémentaires ou l'impossibilité de confirmer les sites.

Modifier la législation afin de prévoir le jour du scrutin à un moment où les élèves ne sont pas à l'école améliorerait la prévisibilité et faciliterait la réservation rapide des lieux de vote.

Changement législatif proposé :

Fixer le jour du scrutin à une date où il n'y a pas classe.

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* afin que le jour du scrutin ait lieu à un moment où les écoles ne sont pas en session (fin de semaine ou jour férié scolaire).

3 Ajuster les délais des déclarations de candidature permanente pour faciliter le vote par bulletin spécial

Les déclarations de candidature permanente peuvent être déposées à tout moment jusqu'au début de la période de mise en candidature, laquelle commence à l'émission du bref. Or, le vote par bulletin spécial en personne débute dès le lendemain. En conséquence, les électeurs qui votent tôt n'ont souvent pas accès à la liste complète des candidats confirmés, qui peut ne pas être finalisée avant la clôture des candidatures plus tard durant la période électorale.

Cela a été particulièrement évident lors de l'élection générale de 2025, où les délais en place ne permettaient pas toujours aux électeurs de choisir parmi l'ensemble des candidats. En avançant la date limite pour les déclarations de candidature permanente dans le cas des élections à date fixe, on permettrait aux équipes de vérifier et de traiter les candidatures avant l'émission du bref. Les listes de candidats fournies sur le terrain seraient ainsi aussi complètes que possible dès le début du vote par anticipation.

Cet ajustement offrirait aux électeurs un choix plus clair et plus équitable dès le départ, tout en soutenant les directeurs du scrutin dans la préparation du matériel et en assurant un déroulement plus fluide des opérations.

Changement législatif proposé :

Modifier la date limite de dépôt des déclarations de candidature permanente d'une semaine.

Le directeur général des élections recommande de clôturer le dépôt des déclarations de candidature permanente auprès du directeur général des élections une semaine avant l'émission des brefs, qui marque le début de la période de mise en candidature auprès des directeurs du scrutin.

4 Ajuster les délais de demande de vote par la poste pour garantir une livraison à temps

Le vote par la poste repose sur deux livraisons sensibles au facteur temps : les trousseaux doivent d'abord parvenir aux électeurs, puis les bulletins remplis doivent être retournés avant la date limite pour être comptabilisés. Les électeurs qui font leur demande dès le premier jour de la période prévue bénéficient actuellement d'un service plus fiable que ceux qui déposent leur demande à l'approche de l'échéance, moment où le risque de retard de livraison - et donc de rejet du bulletin - est plus élevé. Les adresses internationales et les conditions météorologiques extrêmes compliquent davantage les délais de livraison. En 2025, les tempêtes hivernales, les retards postaux et les délais très courts ont accentué ces enjeux.

Avancer la date limite de demande de vote par la poste de quatre jours dans la période électorale permettrait d'allonger la fenêtre de livraison pour les demandes tardives et d'offrir un service plus prévisible aux électeurs.

Changement législatif proposé :

Modifier la date limite de demande de trousse de vote par la poste de quatre jours.

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* afin que la date limite pour faire une demande de trousse de vote par bulletin spécial passe du sixième jour avant le jour du scrutin au dixième jour avant le jour du scrutin.

Changements législatifs proposés :

Introduire un seuil de soutien des candidats pour l'enregistrement des partis politiques.

Le directeur du scrutin recommande que les partis politiques soient tenus d'appuyer des candidats dans au moins 20 % des circonscriptions électorales de l'Ontario (soit 25 sur 124) pour pouvoir s'enregistrer ou maintenir leur statut d'enregistrement. Cette mesure aiderait à garantir que les partis enregistrés démontrent un engagement public significatif et une capacité organisationnelle.

Introduire des exigences d'identification et de dépôt pour les mises en candidature.

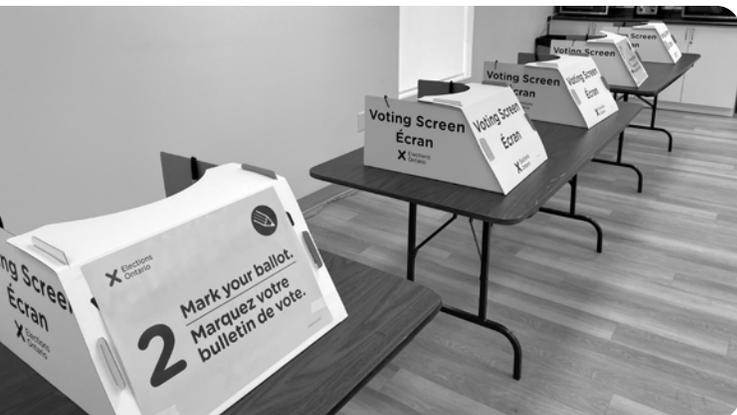
Le directeur du scrutin recommande que les personnes soumettant une déclaration de candidature soient tenues de :

1. Présenter une pièce d'identité valide indiquant leur nom et leur adresse.
2. Fournir un dépôt financier.

Ces exigences contribueraient à confirmer l'identité des participants au processus.

5 Renforcer et simplifier les exigences liées à la mise en candidature pour protéger l'intégrité du processus

Bien que la période de mise en candidature de 2025 se soit déroulée efficacement, elle a mis en lumière des occasions de moderniser le cadre actuel et de réduire les risques d'abus. Les exigences en vigueur ne tiennent pas compte des réalités d'un environnement électoral moderne et imposent un fardeau inutile aux candidats, aux directeurs du scrutin et aux partis politiques. Des mises à jour législatives sont nécessaires pour faciliter la participation légitime, tout en introduisant des mesures de protection.



Préparer le vote : surmonter les retards et les perturbations hivernales

Après l'émission des brefs, la nomination des candidats et la mise en place des bureaux électoraux locaux, nous sommes passés à la phase suivante de la tenue de l'élection : préparer les électeurs à voter.



Cette phase a été marquée par des retards antérieurs dans le calendrier électoral. Comme les cartes d'information de l'électeur ne pouvaient pas être imprimées tant que tous les lieux de vote n'étaient pas confirmés, les délais dans la finalisation des sites ont retardé la production et la livraison des cartes. Des facteurs externes, comme les tempêtes hivernales, ont ajouté aux défis logistiques et ont rendu difficile pour les fournisseurs de respecter le calendrier d'envoi postal. Les fournisseurs de télécommunications ont également eu du mal à répondre aux besoins d'installation rapide, avec des délais plus longs que prévu pour l'installation d'internet et de téléphones dans certains bureaux électoraux locaux.

Organiser une élection en plein hiver a aussi nécessité une coordination et une planification de contingence supplémentaires. Dans les semaines précédant le jour du scrutin, nous avons rencontré quotidiennement Gestion des urgences Ontario pour suivre les systèmes de tempête et évaluer les risques météorologiques régionaux. Bien qu'aucune tempête majeure n'ait perturbé les électeurs le jour du scrutin, les conditions hivernales ont mis à rude épreuve les ressources des directeurs du scrutin qui géraient la logistique locale. Durant la semaine du 12 février, 28 bureaux électoraux locaux ont dû fermer à cause des tempêtes hivernales.

Au siège social, nous avons accéléré d'autres activités critiques de préparation. Les efforts d'inscription des électeurs ont été axés sur le maintien de la précision du Registre permanent des électeurs de l'Ontario (RPEO) et sur l'encouragement des électeurs à mettre à jour leurs renseignements. L'impression et la distribution des bulletins de vote ont été accélérées, et le recrutement ainsi que la formation des scrutateurs se sont poursuivis à plein régime afin d'assurer que des dizaines de milliers de travailleurs soient prêts à servir les électeurs avant le vote par anticipation et le jour du scrutin.

Ces efforts conjoints ont marqué la phase finale de préparation et ont souligné la nécessité de disposer de systèmes, de fournisseurs et de prestataires de services capables d'opérer avec rapidité, souplesse et résilience.

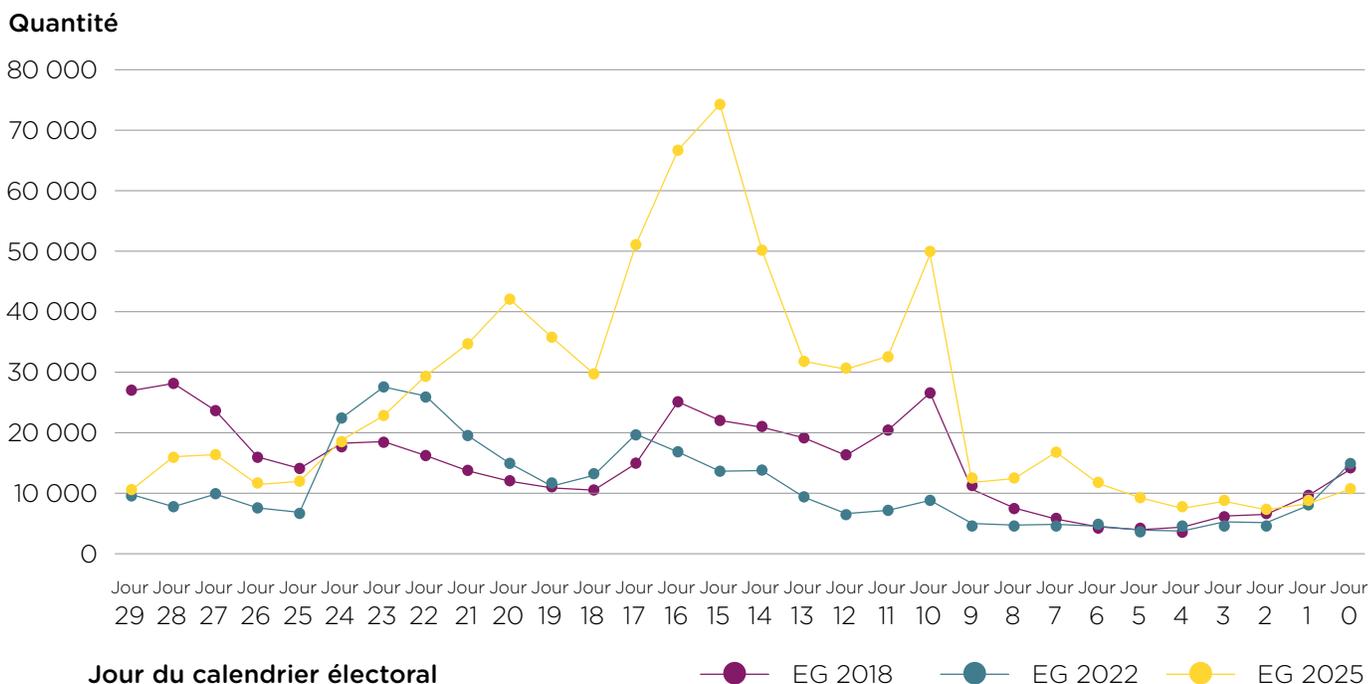
Finalisation de la liste des électeurs

Il s'agissait de la première élection générale depuis qu'Élections Ontario a assumé, en janvier 2024, la pleine responsabilité de la gestion d'un Registre permanent des électeurs de l'Ontario (RPEO) unique à l'échelle provinciale. En collaboration avec les greffiers municipaux et grâce à de nouveaux outils numériques, nous avons concentré nos efforts sur l'amélioration de la qualité des données et l'accessibilité du système.

Les données des électeurs proviennent de diverses sources, notamment Élections Canada, l'Agence du revenu du Canada, le ministère des Transports, le ministère de la Santé, les rôles d'évaluation, les registres fonciers, les fichiers des services publics, et Postes Canada. Ces données doivent être conciliées et associées à des profils uniques d'électeurs. La tâche est compliquée par le fait que les 444 municipalités de l'Ontario utilisent différentes normes d'adressage. En conséquence, jusqu'à 800 000 adresses en Ontario ne peuvent pas être géolocalisées de manière fiable.

Au 17 février, juste avant le début du vote par anticipation, plus de 600 000 demandes d'inscription et de révision avaient été soumises via le portail en ligne d'Élections Ontario, e-Inscription (eReg). Près des trois quarts ont été traitées automatiquement. Le reste a nécessité une révision manuelle, reflétant la complexité de la gestion d'une base de données dynamique à l'échelle provinciale. Cependant, 91 % des cas ont été réglés dans les 24 heures, garantissant que le RPEO restait précis et à jour au début du vote.

Nombre d'ajouts, de révisions et de suppressions d'électeurs inscrits effectués en ligne



Nombre total d'ajouts, de révisions et de suppressions d'électeurs inscrits par jour dans les calendriers électoraux de 2018, 2022 et 2025.

Conformément à ce qui est prescrit dans la *Loi électorale*, les entités politiques reçoivent trois diffusions programmées du RPEO :

- Le jour du déclenchement de l'élection, la Liste préliminaire des électeurs est distribuée aux partis politiques enregistrés ayant des politiques de confidentialité approuvées.
- Deux jours avant le début du vote par anticipation, la Liste des électeurs pour le vote par anticipation indique qui est éligible à voter tôt.
- Trois jours avant le jour du scrutin, la Liste des électeurs pour le jour du scrutin montre quels électeurs ont déjà voté par anticipation ou par bulletin spécial.

Chaque liste actualisée des électeurs inscrits permet aux entités politiques de rejoindre davantage d'électeurs et de suivre la participation. Dans les sondages post-électorales

de 2025, 78 % des entités politiques - incluant les candidats et les responsables financiers en chef - se sont dites satisfaites de la qualité des listes, un niveau équivalent à celui de 2022.

Alors que les efforts pour améliorer le RPEO se poursuivaient, la qualité des données restait un défi persistant. L'adressage incohérent et les doublons constituaient une source importante du problème. Par exemple, dans le Grand Sudbury, l'adresse « 20, rue Nickel » correspond à trois propriétés distinctes à Levack, Coniston et Copper Cliff. Sans code postal et avec une livraison par poste restante, cette adresse manque des identifiants nécessaires au traitement automatisé et doit être corrigée manuellement. Pour compliquer davantage la situation, Sudbury (ED 103) est une enclave entourée par Nickel Belt (ED 071). Cette ambiguïté a conduit certains électeurs à la mauvaise circonscription électorale ou bureau de vote.

Engagement auprès des communautés locales

Avant l'élection générale de 2025, Élections Ontario a mené diverses activités de sensibilisation pour aider un plus grand nombre de personnes à connaître quand, où et comment voter, et pour soutenir celles qui pourraient rencontrer des obstacles au vote.

Au début de 2025, nous avons collaboré avec deux fournisseurs dirigés par des Autochtones afin de réduire les barrières au vote dans les communautés des Premières Nations. Ces efforts de sensibilisation étaient particulièrement importants dans les régions éloignées où les conditions hivernales, l'accès par avion et les infrastructures limitées posaient des défis logistiques.

En travaillant étroitement avec les leaders communautaires, les fournisseurs ont fourni de l'information électorale multilingue en Anishinaabemowin (Ojibway), Anisinew (Oji-Cree), Kanien kéha (Mohawk) et nēhinawēwin (Swampy Cree). Pour aider les électeurs sans pièces d'identité traditionnelles, un formulaire de confirmation de résidence a été élaboré pour être utilisé par les administrateurs de bande.

Malgré ces efforts, la courte période de sensibilisation a rendu difficile un engagement profond auprès des communautés. Dans un cycle électoral à date fixe, nous commençons le travail

jusqu'à 14 mois avant une élection pour bâtir la confiance, enregistrer les électeurs, sécuriser les lieux de vote et recruter le personnel de terrain local. Cette année, ce travail a été compressé en 29 jours. Dans certaines communautés des Premières Nations, les déplacements ont été retardés ou annulés en raison de la météo, de l'indisponibilité des pilotes ou de problèmes logistiques, ce qui souligne le besoin d'une meilleure planification et d'une infrastructure renforcée pour soutenir la coordination des vols.

Pendant la période du décret électoral, le siège social a assigné 104 agents de liaison pour l'engagement public (ALEP) qui ont organisé plus de 1 000 événements de sensibilisation à travers la province, touchant environ 50 000 Ontariens. Dans le cadre de cet effort, les ALEP ont également collaboré avec des organisations locales œuvrant pour l'accessibilité dans leurs circonscriptions électorales afin de promouvoir les options de vote accessibles. Avec le soutien du siège social, nous avons rejoint 603 organisations d'accessibilité partout dans la province, aidant ainsi à garantir que davantage d'Ontariens soient informés des outils et soutiens disponibles pour faciliter un vote accessible.

Sur les campus postsecondaires, un partenariat avec l'Université métropolitaine de Toronto a permis de rejoindre plus de 16 000 étudiants par le biais d'événements et d'activités de sensibilisation. CIVIX, un organisme de bienfaisance enregistré qui vise à renforcer la démocratie par l'éducation civique, a engagé plus de 267 000 étudiants de près de 2 400 écoles par le biais de son initiative Vote Étudiant et a encouragé l'inscription via le Registre ontarien des futurs électeurs.

Pour aider les électeurs sans adresse fixe, nous avons collaboré avec 243 fournisseurs de services communautaires - une hausse de 62 % par rapport à 2022 - pour émettre des certificats d'identité et de résidence. Des informations électorales et des documents de vote ont également été distribués dans 118 établissements correctionnels et de justice pour la jeunesse à travers la province.



Distribution des cartes d'information de l'électeur

Les cartes d'information de l'électeur sont parmi les outils les plus connus et les plus utilisés du processus électoral ontarien. Bien qu'elles ne soient pas exigées par la *Loi électorale*, elles fournissent des renseignements essentiels - où et quand voter, et quelles pièces d'identité apporter - et sont acceptées comme preuve d'adresse dans les bureaux de vote. Pour de nombreux Ontariens, c'est la réception de leur carte d'information qui rend l'élection tangible.

Pour les élections générales de 2025, nous avons imprimé et posté 10 668 492 cartes d'information de l'électeur aux électeurs inscrits de la province. De plus, 159 726 cartes corrigées ont été envoyées après l'envoi initial ; celles-ci sont transmises lorsque des électeurs mettent à jour leurs renseignements et n'ont pas encore voté, ou lorsque des lieux de vote changent - une conséquence directe du retard dans la confirmation des lieux de vote.

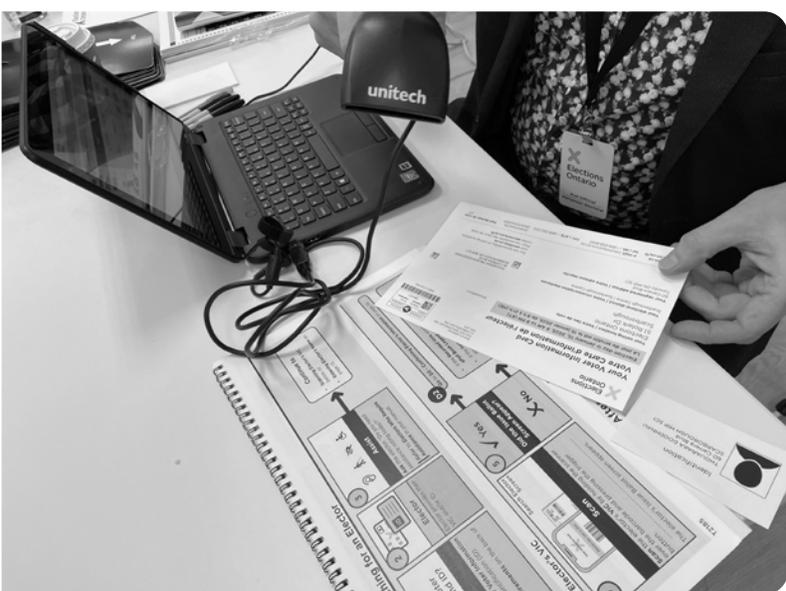
La distribution des cartes d'information de l'électeur avant le vote par anticipation est un processus complexe et soumis à des délais serrés, qui dépend de la confirmation des lieux de vote, de la coordination de la production,

et de la fiabilité des services de distribution. La majorité des lieux ont été confirmés entre le 11 et le 12 février, ce qui a laissé une fenêtre étroite (du 13 au 16 février) pour vérifier la qualité, imprimer et préparer les cartes en vue de leur livraison. Afin que les électeurs les reçoivent à temps, les cartes étaient prévues pour arriver dans les boîtes aux lettres au plus tard le 19 février, soit un jour avant le début du vote par anticipation.

Malgré le respect de tous les délais de production internes, des facteurs externes ont causé des retards de livraison dans certaines régions de la province. Le principal incident fut une violente tempête hivernale qui a immobilisé un véhicule de Postes Canada transportant plus d'un million de cartes d'information à une étape critique de la distribution.

Les données postélectorales nous éclairent davantage sur l'impact de ces cartes dans l'expérience électorale. Les résultats des sondages indiquent que 92 % des électeurs considèrent qu'il est très important de recevoir leur carte durant une élection. En 2025, 67 % des électeurs se rappellent avoir reçu une carte d'information - un taux semblable à celui des scrutins précédents. Parmi ceux qui l'ont reçue, 83 % l'ont apportée avec eux pour voter, et 63 % l'ont conservée pour référence ultérieure.

Fait important : le non-réception de la carte d'information de l'électeur a été l'obstacle au vote le plus fréquemment cité, mentionné par trois pour cent de l'ensemble des électeurs. Sur les plus de 10 millions de cartes envoyées, un nombre important a été retourné en raison d'adresses incorrectes ou obsolètes.



Nombre total de cartes d'information de l'électeur retournées à Élections Ontario lors des élections générales de 2022 et 2025

2022	2025
211 258	164 985

L'application de communication personnalisée avec les électeurs

Pour atténuer les risques liés à la livraison des cartes d'information de l'électeur et moderniser nos services, nous avons également offert une solution numérique grâce à notre application mobile de communication personnalisée avec les électeurs, initialement mise à l'essai en 2022. L'application permet aux électeurs d'accéder à une version numérique sécurisée et scannable de leur carte d'information, avec des renseignements personnalisés sur le vote ainsi que des mises à jour en temps réel.

De manière prometteuse, dans les dix jours précédant le jour du scrutin en 2025, l'application a été téléchargée 7 675 fois, soit une augmentation de 71 % par rapport à la même période en 2022. Ce pic d'utilisation témoigne d'un intérêt croissant pour l'accès mobile à des renseignements électoraux de dernière minute.

Parmi les utilisateurs de l'application, les commentaires ont été extrêmement positifs : 93 % ont déclaré qu'ils l'utiliseraient de nouveau, et 83 % la recommanderaient à d'autres.

Ensemble, ces constats réaffirment le rôle essentiel que jouent les cartes d'information de l'électeur dans l'expérience de vote, ainsi que la nécessité de moderniser les systèmes de distribution physique et numérique afin de s'assurer que chaque électeur en Ontario soit informé et en mesure de participer pleinement aux élections.

Téléchargez l'application Élections Ontario!

Obtenez des informations personnalisées sur quand, où et comment voter.



Étude de cas :

Refonte de la carte d'information de l'électeur

La carte d'information de l'électeur est l'un des outils les plus visibles d'Élections Ontario pour informer les électeurs sur où, quand et comment voter. Au début de 2023, un projet officiel de refonte a été lancé afin de répondre aux préoccupations des électeurs concernant l'accessibilité, la lisibilité et la présentation de l'information.

Le processus de refonte a réuni un groupe de travail interfonctionnel composé de représentants de différentes directions d'Élections Ontario. Le projet visait à répondre à plusieurs défis persistants :

- **Contraintes d'espace** : L'ancien format ne permettait d'indiquer que six lieux de vote par anticipation, ce qui était insuffisant pour de nombreuses circonscriptions électorales.
- **Problèmes d'accessibilité** : La structure des lettres pour les noms de lieux de vote ne respectait pas les normes d'accessibilité.
- **Disposition confuse** : Les électeurs avaient de la difficulté à repérer rapidement les renseignements clés.
- **Limites de formatage** : Les paramètres par défaut du système affichaient les noms et adresses en lettres majuscules, ce qui nuisait à la lisibilité.

Afin d'ancrer la refonte dans les attentes du public, Élections Ontario a mené deux phases de groupes de discussion à la fin de 2023 et au début de 2024. Les commentaires recueillis ont servi à élaborer plusieurs concepts de design, qui ont ensuite été affinés et testés.

Les nouvelles cartes d'information de l'électeur ont été finalisées et testées avec Postes Canada à temps pour l'élection générale de 2025.

Impression des bulletins de vote pour le vote par anticipation

La production des bulletins de vote est un processus à la fois sensible au facteur temps et à haut risque.

Une fois la période de mise en candidature terminée, l'attention s'est immédiatement tournée vers la préparation des bulletins de vote - une opération à réaliser en seulement trois jours. Ce fut une course contre la montre sans marge d'erreur.

Au siège social, les employés ont examiné minutieusement chaque modèle de bulletin, en vérifiant les noms des candidats et leurs affiliations politiques dans un délai de deux heures. Immédiatement après le contrôle de qualité, les fichiers ont été transmis à quatre imprimeurs certifiés. Une fois les fichiers entre les mains des imprimeurs, le personnel s'est relayé jour et nuit, se rendant sur place pour superviser les épreuves et surveiller la production en personne. Élections Ontario a maintenu une présence dans chaque installation afin d'inspecter les feuilles de bulletins et de signaler toute imperfection à corriger.

Grâce à nos fournisseurs certifiés, les bulletins ont été imprimés, emballés et expédiés vers les circonscriptions électorales partout dans la province, et presque toutes les livraisons sont arrivées à temps. Cependant, des dizaines de modifications de dernière minute aux sections de vote, lieux de vote et affectations des électeurs ont exigé de recalculer plusieurs fois les quantités à imprimer. Dans un cas, 48 heures avant le début du vote par anticipation, une tempête de neige à Ottawa a

entraîné l'annulation d'une livraison prévue de 735 000 bulletins de vote. Le personnel a réagi rapidement en trouvant un autre transporteur pour garantir la livraison à temps.

La production des bulletins audio pour les 124 circonscriptions électorales a aussi représenté un défi. Le personnel a dû enregistrer, monter et vérifier la qualité de près de 37 heures de narration couvrant les noms des 768 candidats, les noms des partis politiques ainsi que ceux des circonscriptions, en anglais et en français. Malgré ces pressions, la production des bulletins a été achevée dans les délais, permettant l'ouverture de tous les lieux de vote par anticipation comme prévu.

Recrutement du personnel électoral

Dès l'émission des brefs, une course contre la montre a été lancée à l'échelle de la province pour recruter et former des milliers de membres du personnel électoral. L'intérêt a été sans précédent : plus de 174 000 candidatures ont été reçues - soit plus du double qu'en 2022 - et plus de 55 000 personnes ont finalement été embauchées pour travailler pendant le vote par anticipation et le jour du scrutin.

Le recrutement s'est déroulé sans heurts dans la plupart des circonscriptions électorales, bien que 16 circonscriptions aient nécessité des campagnes publicitaires ciblées pour pourvoir plus de 585 postes. Les défis ont été plus importants dans les régions nordiques et éloignées, en particulier dans les communautés des Premières Nations. La collaboration avec des fournisseurs de services autochtones axés sur la sensibilisation a joué un rôle clé dans l'atteinte des objectifs de recrutement où les 53 postes de personnel électoral ont pu être pourvus avec succès. Au total, 65 postes dans les circonscriptions électorales du Nord et des régions éloignées ont nécessité un soutien ciblé en matière de recrutement.

Nombre total du personnel électoral requis et nombre total de candidatures reçues pour travailler lors des élections générales de 2022 et de 2025

	2022	2025
Nombre de personnel électoral requis vs nombre de candidatures reçues	56 956	55 413
Nombre de candidatures pour travailler comme personnel électoral	49 000+	174 000+

Formation du personnel électoral

Les séances de formation obligatoires en personne ont également été perturbées par les tempêtes hivernales. Le mauvais temps pendant la longue fin de semaine de la fête de la Famille a affecté la formation dans 90 circonscriptions électorales du Sud et de l'Est de l'Ontario.



Malgré ces défis, les membres du personnel électoral ont évalué leur expérience de formation de manière positive, avec une note moyenne de satisfaction supérieure à huit sur dix. Le niveau de satisfaction variait selon le type de lieu de vote. Les personnes affectées à des lieux de vote équipés de technologies ont rapporté le plus haut niveau de satisfaction, soutenues par une formation spécifique à leur rôle et des outils numériques. En revanche, celles travaillant dans des lieux de vote non technologiques ont exprimé un niveau de satisfaction inférieur.

Leçons tirées et opportunités de réforme législative

Les deux premières semaines de l'élection ont été marquées par une activité intense, sans précédent pour les employés chevronnés d'Élections Ontario. Mais à mesure que les étapes clés étaient franchies, le personnel a trouvé son rythme et a commencé à s'installer dans un cycle de travail plus familier. L'élection était bel et bien lancée, et le premier véritable test de préparation allait avoir lieu lorsque les électeurs commenceraient à voter en dehors du vote par bulletin spécial. Cependant, les événements des premières semaines ont mis en lumière des aspects du processus électoral nécessitant une réforme législative.

1 Créer une autorité centralisée des adresses pour garantir une liste des électeurs plus exacte et cohérente

Une grande part du succès d'une élection repose sur la qualité de la liste des électeurs. Les électeurs s'attendent à ce que, s'ils se sont inscrits pour voter et qu'ils résident à la même adresse depuis plusieurs années, ils reçoivent leur carte d'information de l'électeur sans avoir à s'inscrire de nouveau. Dans certains cas, cela peut même décourager la participation électorale.

L'absence d'une source d'adresses faisant autorité entraîne des incohérences entre les systèmes et augmente les risques d'erreurs lors d'étapes cruciales, comme l'envoi des cartes d'information de l'électeur. Une approche normalisée de la collecte et de la gestion des adresses est nécessaire pour offrir la prévisibilité et la cohérence attendues tant par les électeurs que par les entités politiques.

Changement législatif proposé :
Créer une autorité ontarienne des adresses.

Le directeur général des élections recommande la création d'une autorité ontarienne des adresses, hébergée au sein d'un organisme désigné, ayant le pouvoir d'établir des normes provinciales en matière d'adresses, de maintenir une base de données faisant autorité, et d'exiger que toutes les municipalités et entités publiques l'utilisent.

partagée, dans laquelle les écoles secondaires ont un rôle essentiel à jouer. Un programme complet d'éducation civique, offert de la 9^e à la 12^e année, peut favoriser l'adoption précoce d'habitudes de vote, augmentant ainsi les chances de participation à l'âge adulte.

Changement législatif proposé :
Créer un programme d'éducation civique obligatoire pour les élèves du secondaire.

Le directeur général des élections recommande de modifier le programme scolaire de l'Ontario afin d'inclure une éducation civique chaque année, de la 9^e à la 12^e année.

2 Instaurer un programme obligatoire d'éducation civique dans les écoles secondaires pour former la prochaine génération d'électeurs

Élections Ontario mène des activités de sensibilisation continues auprès des élèves du secondaire et du postsecondaire, un travail qui doit se poursuivre. Toutefois, enseigner aux élèves où, quand et comment voter, ainsi que l'importance de la participation électorale, ne devrait pas relever uniquement des organismes de gestion électorale. Préparer la prochaine génération d'électeurs est une responsabilité

Dépôt du bulletin de vote : garantir que chaque électeur puisse faire entendre sa voix

Une fois les cartes d'information de l'électeur distribuées, les bulletins de vote imprimés et des milliers de travailleurs électoraux formés, notre attention s'est portée sur la prestation d'une expérience de vote accessible et efficace.

X Elections
Ontario

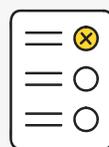
Le personnel sur le terrain était prêt à accueillir une forte participation. Une large couverture médiatique et une période de vote par anticipation courte mais intense ont maintenu l'élection au premier plan pour de nombreux Ontariens. Les directeurs du scrutin ont également signalé une demande croissante pour le vote spécial en personne, ce qui laisse croire que de nombreux électeurs le considéraient comme une alternative au vote par anticipation. Autre signe d'un engagement accru : les demandes de vote par la poste ont dépassé celles de toutes les élections générales précédant celle de 2022.

Le jour du scrutin représente le cœur de l'élection en Ontario. Pour garantir que tous les systèmes soient pleinement opérationnels, les équipes du siège social et du terrain ont mené deux exercices de test complets à l'échelle de la province, simulant en temps réel l'ensemble du processus de transmission des résultats. Ces exercices ont mobilisé le personnel du jour du scrutin, chaque circonscription électorale et les équipes de soutien clés. Parallèlement, le directeur général des élections a travaillé avec ses conseillers juridiques pour évaluer les options législatives envisageables en cas d'intempéries hivernales importantes pouvant affecter le déroulement du vote.

Le 27 février, les employés sont arrivés au siège social et dans les bureaux électoraux locaux avant le lever du soleil afin de garantir l'ouverture des bureaux de vote à l'heure - tout retard peut entraîner une série de problèmes, comme l'allongement des heures de vote ou des retards dans la publication des résultats. Ces premières heures ont été marquées par un sentiment d'urgence et de concentration. Tandis que les équipes s'efforçaient de résoudre les perturbations dans les lieux de vote et de soutenir les responsables électoraux, le Centre de contact public (CCP) a traité 10 778 demandes d'information de la part des électeurs à travers la province.

Montée en puissance du vote par bulletin spécial

Bien que le vote par anticipation et le vote le jour du scrutin attirent le plus d'attention, nous offrons 28 jours de vote en continu. Le vote par bulletin spécial permet aux électeurs de bénéficier d'une plus grande flexibilité quant au moment, à l'endroit et aux façons de voter. Parmi les options offertes : voter en personne dans un bureau électoral local dès le lendemain de l'émission des brefs, voter par la poste, ou participer aux programmes de vote à domicile ou en milieu hospitalier. Ces options sont mises de l'avant afin de répondre aux besoins d'un large éventail d'électeurs, notamment les étudiants, le personnel militaire, les personnes en situation d'itinérance, les personnes incarcérées, ainsi que les Ontariens résidant temporairement à l'extérieur de la province. Tous les bulletins spéciaux sont comptabilisés le soir du scrutin.



533 508

électeurs ont voté par bulletin spécial



401 043

bulletins spéciaux déposés en personne aux bureaux électoraux locaux

Lors de l'élection générale de 2025, 533 508 électeurs ont voté au moyen d'un bulletin spécial, soit une augmentation de 15,9 % par rapport à 2022. Plus de 401 000 de ces votes ont été exprimés en personne dans des bureaux électoraux locaux, ce qui témoigne d'une préférence croissante pour des options de vote accessibles et pratiques.

Vote par la poste

Le vote par bulletin spécial comprend également le vote par la poste. Les électeurs pouvaient faire une demande de trousse de vote par la poste entre le 29^e jour et le 6^e jour du calendrier électoral. En 2025, Élections Ontario a émis 116 034 trousse. Les demandes provenant de l'étranger ont connu la plus forte augmentation, passant de 1 792 en 2022 à 16 606 en 2025, ce qui reflète probablement les tendances de voyage hivernal.

Sur l'ensemble des trousse de vote par la poste émises, 66 750 - soit environ 58 % - ont été retournées avant l'échéance de 18 h le jour du scrutin. Les tempêtes hivernales, les retards postaux et les délais de traitement serrés ont rendu le retour des bulletins à temps particulièrement difficile pour certains électeurs.



116 034

trousse de vote par la poste.

Visites à domicile et vote à l'hôpital

En 2025, nous avons continué à soutenir les électeurs dans l'impossibilité de se déplacer vers un lieu de vote grâce aux services de vote à domicile et au vote à l'hôpital, et avons également offert des options de vote aux personnes incarcérées. La demande pour ces services a augmenté en 2025, en particulier pour le programme de visites à domicile, qui a permis de soutenir 8 357 électeurs, contre 5 516 en 2022. Cette hausse s'explique probablement par les conditions hivernales ayant rendu les déplacements vers les lieux de vote plus difficiles. Dans le cadre de ce programme, les agents électoraux ont livré et recueilli les bulletins directement au domicile des électeurs, ont offert de l'assistance au besoin, et ont veillé



Bulletins déposés lors de visites à domicile :

5 516 **8 357**
2022 2025

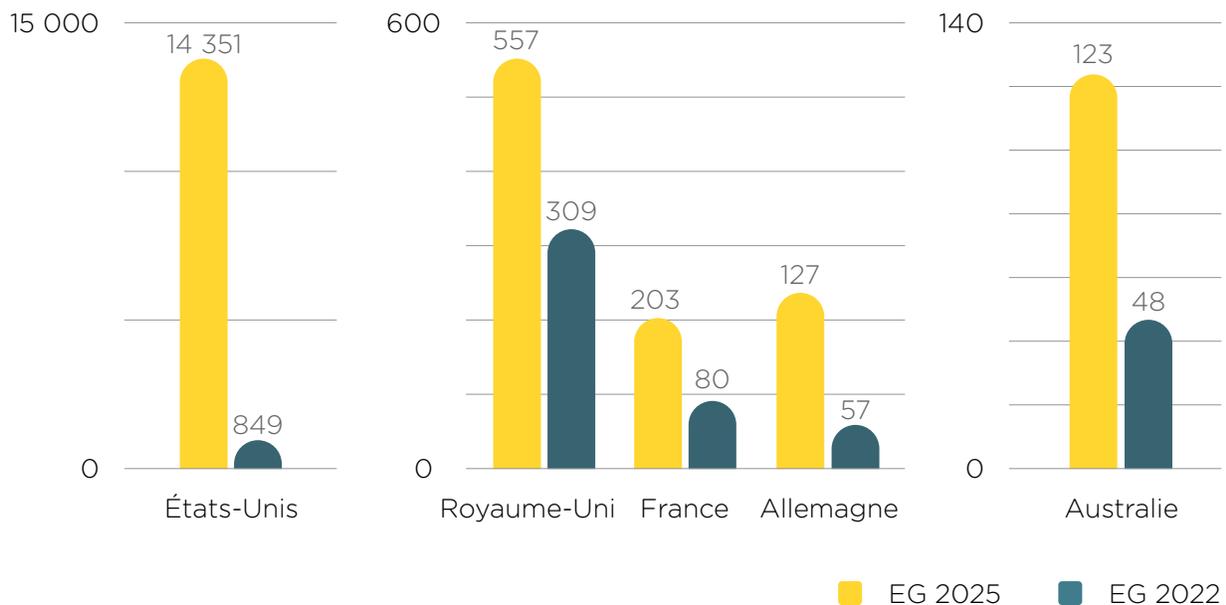
Nombre total de votes par bulletin spécial par canal de vote

Canal de vote	2022	2025	Évolution depuis 2022
En personne au bureau du directeur du scrutin	324 483	401 043	+23,6 %
Visites à domicile	5 516	8 357	+51,5 %
Programme hospitalier	3 827	5 741	+50,0 %
Vote par la poste (trousse envoyées)	124 854	116 034	-7,1 %
Électeurs incarcérés	1 542	2 333	+51,3 %
Bulletin spécial - Total du vote	460 222	533 508	+15,9 %

Nombre total de bulletins spéciaux déposés par canal de vote lors des élections générales de 2022 et 2025.

Nombre total de demandes internationales de vote par la poste par pays

Quantité



Nombre total de demandes internationales de vote par la poste par pays lors des élections générales de 2025 et de 2022.

à ce que les bulletins complétés soient retournés en toute sécurité au bureau électoral approprié.

Par ailleurs, 5 741 électeurs ont voté entre le 17 et le 19 février dans 220 hôpitaux participants à travers la province, comparativement à 3 827 lors de l'élection précédente. L'élection générale de 2025 a également marqué une amélioration de l'accès pour les personnes dans l'impossibilité de voter en personne, avec 2 333 électeurs incarcérés ayant voté au moyen d'un bulletin spécial, contre seulement 1 542 en 2022.

Vote par anticipation

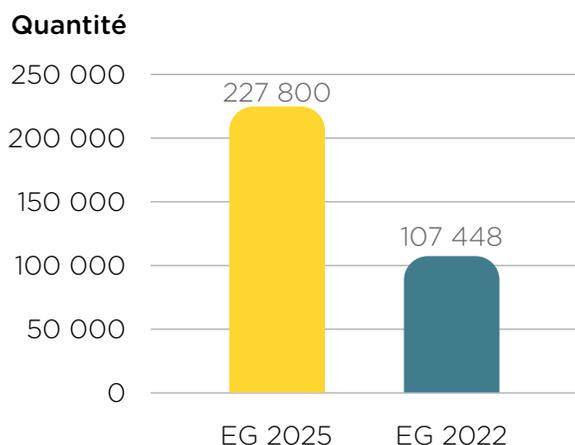
Selon la *Loi électorale*, les élections à date fixe doivent inclure 10 jours de vote par anticipation, tandis que les élections sans date fixe ne sont tenues d'offrir que trois. Puisque l'élection de 2025 a été déclenchée en dehors du cycle des dates fixes, les bureaux de vote par anticipation

ont été ouverts pendant trois jours, du 20 au 22 février.

Pour l'élection générale de 2025, il y avait 552 lieux de vote par anticipation à travers l'Ontario. Bien que certains lieux aient signalé des files d'attente tout au long de la période de vote par anticipation, la satisfaction générale à l'égard de cette expérience s'est améliorée en 2025. Lorsqu'on leur a demandé, 76 % des personnes ayant voté durant ces périodes ont déclaré être très satisfaites du processus, contre 62 % en 2022.

Malgré les conditions hivernales et une période de vote plus courte, la participation au vote par anticipation a été élevée. Sur ces trois jours, 683 401 électeurs se sont présentés pour voter. Bien que la participation totale soit inférieure à celle des 10 jours offerts en 2022, le nombre moyen de votants par jour en 2025 a plus que doublé. Les lieux de vote par anticipation étaient ouverts quotidiennement de 10 h à 20 h, le samedi enregistrant la plus forte participation, représentant 44 % de tous les votes par anticipation.

Nombre moyen de bulletins de vote déposés par jour pendant le vote par anticipation



Nombre moyen de bulletins de vote déposés par jour lors du vote anticipé pour les élections générales de 2025 et 2022.

Préparatifs pour le jour du scrutin

La veille au soir du jour du scrutin, le personnel sur le terrain a installé 6 885 lieux de vote et confirmé que plus de 55 000 scrutateurs étaient prêts à accueillir les électeurs. Cette installation anticipée a permis de tester et de préparer le matériel, minimisant ainsi les retards lors de l'ouverture des bureaux de vote à 9 heures le 27 février.

Bien que le nombre de bureaux de vote utilisant le papier et la technologie ait été presque égal, les lieux de vote équipés de technologies ont servi 92 % des électeurs, contre 8 % pour les bureaux utilisant uniquement des bulletins papier. Une connexion Internet fiable dans les lieux de vote technologiques est essentielle pour transmettre en temps réel les données de radiation sur les listes électorales. Lorsque les électeurs recevaient leurs bulletins, ces informations étaient partagées immédiatement,

ce qui nous a permis de suivre l'activité de vote tout au long de la journée.

Pendant le jour du scrutin

Aucun jour du scrutin n'est sans défis. Bien que la majorité des lieux de vote aient ouvert à l'heure, six ont rencontré des perturbations retardant le début du vote. Ces problèmes comprenaient des pénuries de personnel et des difficultés pour certains scrutateurs à accéder aux sites à temps. Conformément à la *Loi électorale*, les heures de vote ont été prolongées dans chaque lieu afin de garantir à tous les électeurs une chance équitable de voter. Ces prolongations ont varié entre 21 h 30 et 22 h 30.

À l'intérieur de l'expérience de l'électeur

Afin de mieux comprendre l'expérience des électeurs aux bureaux de vote, un sondage a été mené à l'aide d'affiches comportant des codes QR, installées dans des lieux de vote à travers la province. Au total, 4 587 réponses ont été recueillies.

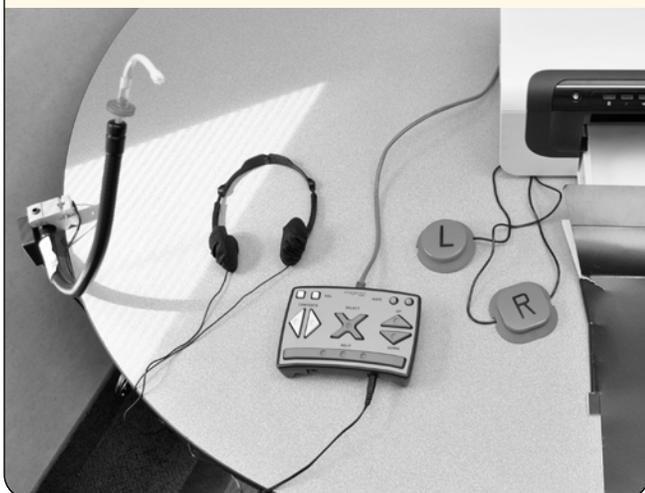
Les résultats ont révélé un haut niveau de satisfaction dans tous les modes de vote : 84 % des électeurs par anticipation, 82 % des électeurs du jour du scrutin et 73 % de ceux ayant voté dans un bureau électoral local se sont dits satisfaits ou très satisfaits de leur expérience.

La rétroaction a été particulièrement positive parmi les électeurs ayant voté dans des bureaux équipés de technologies. Parmi ces répondants, 91 % ont indiqué ne pas avoir attendu ou n'avoir eu qu'un court délai d'attente, et 81 % ont affirmé avoir complété leur vote en moins de cinq minutes.

Soutien aux électeurs ayant des besoins en matière d'accessibilité

Afin de favoriser une expérience de vote positive, des améliorations proactives ont été apportées dans 1 878 lieux de vote le jour du scrutin, comme l'ajout de rampes et de stationnements réservés, ainsi que l'aide du personnel pour l'utilisation de portes non motorisées, d'ascenseurs et pour la circulation dans des environnements présentant des obstacles potentiels. Ces efforts ont contribué à garantir que les lieux de vote respectent les normes d'accessibilité d'Élections Ontario, y compris celles énoncées dans la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO). Par conséquent, 86 % des électeurs en situation de handicap ont déclaré être satisfaits de l'aide reçue, comparativement à 82 % en 2022.

Des rapports détaillés sur l'accessibilité pour chaque circonscription électorale sont actuellement disponibles sur notre site Web (elections.on.ca/fr). Ces rapports présentent les caractéristiques d'accessibilité de chaque lieu de vote, ainsi que les mesures prises pour éliminer les obstacles pour les électeurs, comme l'exige la LAPHO.



Atténuer la menace de la mésinformation et de la désinformation

Pour l'élection générale de 2025, nous avons recruté du personnel chargé de surveiller les enjeux liés à la conformité, y compris ceux liés à la mésinformation et à la désinformation. Au cours de l'élection, 24 cas de mésinformation et de désinformation ont été signalés et confirmés.

Lorsque de tels cas étaient identifiés, nous avons soumis des demandes de retrait aux plateformes de médias sociaux pour faire retirer des contenus manifestement faux. Aucune de ces demandes n'a été acceptée.

À mesure que la mésinformation et la désinformation deviennent plus répandues et plus faciles à diffuser sur les plateformes numériques, nous prévoyons que l'ampleur et la complexité de ce phénomène continueront de croître lors des élections à venir.

Résultats du jour du scrutin

Le jour du scrutin, les trousse de vote par poste retournées aux bureaux électoraux locaux pouvaient commencer à être traitées à partir de 11 h, tandis que celles envoyées au siège social étaient comptabilisées de façon centralisée à partir de 18 h 30. Pour tous les autres bulletins spéciaux, les directeurs du scrutin pouvaient commencer le dépouillement dès 18 h.

À 21 h, lorsque la plupart des lieux de vote de la province ont fermé, les responsables ont commencé à imprimer les rubans de résultats à partir des tabultrices de vote dans les bureaux équipés de technologies, et à compter les bulletins dans les bureaux utilisant uniquement le papier, sous l'observation attentive des représentants des candidats et des partis. Les fonctionnaires électoraux ont ensuite transmis les résultats au centre d'appels établi dans leur

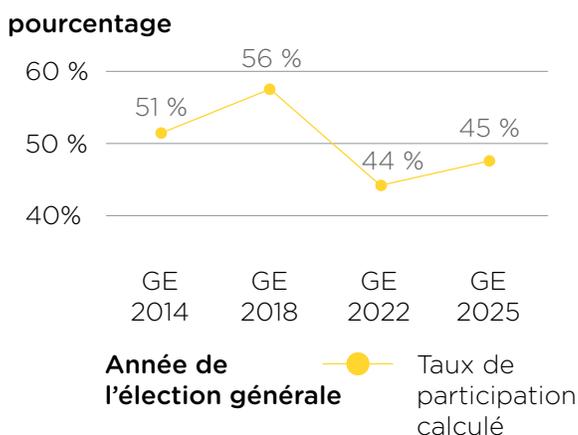
bureau électoral local, où les données ont été saisies dans le Système de gestion électorale pour être relayées au siège social.

Une fois les résultats transmis, les fonctionnaires ont complété la documentation requise, scellé tous les documents et matériaux, puis les ont retournés à leur bureau électoral local.

Le siège social a suivi l'arrivée des résultats en temps réel. La diffusion s'est faite rapidement, le consortium médiatique ayant annoncé les résultats dans les six premières minutes du dépouillement. À titre de comparaison, lors de l'élection générale de 2022, les résultats avaient été annoncés dans les neuf minutes

En seulement 12 heures, le jeudi 27 février, plus de 3,8 millions de personnes ont voté, ce qui représente environ 77 % de tous les votes valides exprimés lors de l'élection générale de 2025. Pour l'ensemble de la période électorale, 5 056 933 bulletins ont été déposés, soit une participation de 45 % des électeurs inscrits. Ce taux de participation reflète les faibles niveaux déjà observés lors de l'élection de 2022.

Taux de participation électorale (pourcentage des électeurs inscrits ayant voté)



Taux de participation des électeurs (basé sur le total des bulletins de vote déposés) lors des élections générales de 2014, 2018, 2022 et 2025.

Leçons tirées et opportunités de réforme législative

La majorité des Ontariens ont voté soit par anticipation, soit le jour du scrutin. Bien que la planification d'Élections Ontario ait permis d'assurer des services accessibles, le comportement des électeurs et leur confiance dépendent également de l'environnement informationnel plus large et des messages véhiculés par les acteurs politiques.

L'expérience de 2025 a démontré que le cadre législatif pourrait être ajusté pour limiter l'influence indue et moderniser la surveillance du processus électoral. Le directeur général des élections recommande trois réformes ciblées afin de favoriser des élections plus transparentes et équitables.

1 Renforcer la transparence de la publicité politique numérique

La publicité numérique est désormais l'un des principaux moyens par lesquels les entités politiques rejoignent les électeurs, mais elle demeure aussi la plus opaque. La prolifération de contenus générés ou manipulés par l'intelligence artificielle augmente le risque de désinformation, tandis que les règles actuelles rendent difficile l'identification des commanditaires et des modes de diffusion.

L'adoption de déclarations d'autorisation normalisées, d'un registre public consultable et de l'étiquetage explicite des contenus générés par l'IA permettrait aux électeurs d'obtenir une information claire et fiable sur l'origine et l'authenticité des messages rencontrés en ligne. Ces mesures renforceraient la confiance du public et la reddition de comptes dans le processus électoral.

Changement législatif proposé :

Renforcer les normes de transparence et de divulgation pour la publicité politique numérique.

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi sur le financement des élections* afin de renforcer les exigences de transparence pour la publicité politique numérique, notamment en :

- Autorisant le directeur général des élections à établir des exigences de format pour les déclarations d'autorisation dans les publicités politiques numériques, y compris celles créées en tout ou en partie à l'aide de l'IA, afin de mieux informer les électeurs.
- Rendant obligatoire la création d'un registre public pour la publicité politique numérique, élargissant ainsi les exigences de divulgation et renforçant la responsabilité publique.
- Exigeant un étiquetage clair des publicités électorales automatisées (c'est-à-dire les bots), afin que les utilisateurs des plateformes de médias sociaux puissent facilement reconnaître quand ils interagissent avec un contenu généré en tout ou en partie par l'IA.

2 Étendre l'autorité pour ordonner la suppression de contenu en ligne

Lors de l'élection générale de 2025, Élections Ontario a confirmé plus de 20 cas de désinformation et de mésinformation liées à l'élection, mais aucune des demandes de retrait n'a été honorée. Le fait de dépendre de la

conformité volontaire des plateformes en ligne laisse le processus électoral vulnérable à la désinformation durant la période électorale officielle.

L'élargissement des pouvoirs du directeur général des élections afin de lui permettre d'ordonner la suppression rapide des contenus non conformes dissuaderait les comportements fautifs et protégerait l'intégrité électorale.

Changement législatif proposé :

Accorder au directeur général des élections le pouvoir d'exiger la suppression de contenus électoraux trompeurs et d'instaurer un devoir de diligence des plateformes pour ces contenus.

Le directeur général des élections recommande d'obtenir une autorité légale lui permettant d'ordonner la suppression de catégories définies de contenus électoraux nuisibles, notamment par :

- L'instauration d'un devoir de diligence pour les plateformes, qui devront surveiller et retirer les contenus nuisibles ou non conformes dans un délai de 12 heures après notification.
- L'autorisation pour le directeur général des élections d'exiger des personnes ou organisations qu'elles retirent ou cessent la diffusion de contenus faux ou trompeurs concernant l'administration du processus électoral.
- L'introduction de sanctions administratives pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ par jour pour les organisations en cas de non-conformité, et jusqu'à 20 000 \$ par infraction pour les individus.

3 Étendre les pouvoirs d'application et les sanctions pour les infractions électorales numériques

L'élection générale de 2025 a mis en lumière la rapide diffusion et l'impact de la mésinformation et la désinformation numériques, allant de fausses affirmations sur les procédures électorales à des publicités en ligne trompeuses. Les outils actuels d'application sont trop limités pour traiter l'ensemble des comportements répréhensibles en ligne, et les auteurs de mauvaise foi encourtent peu de conséquences pour avoir nui à la transparence et induit les électeurs en erreur.

L'élargissement à la fois de la portée et de la sévérité des sanctions donnerait à Élections Ontario le pouvoir de dissuader les comportements fautifs, de tenir les contrevenants responsables, et de protéger les électeurs contre les contenus numériques faux ou trompeurs.

Changement législatif proposé :
Étendre les pouvoirs d'application et les sanctions administratives pour les infractions électorales numériques.

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* afin de couvrir explicitement les infractions numériques et de renforcer les sanctions en :

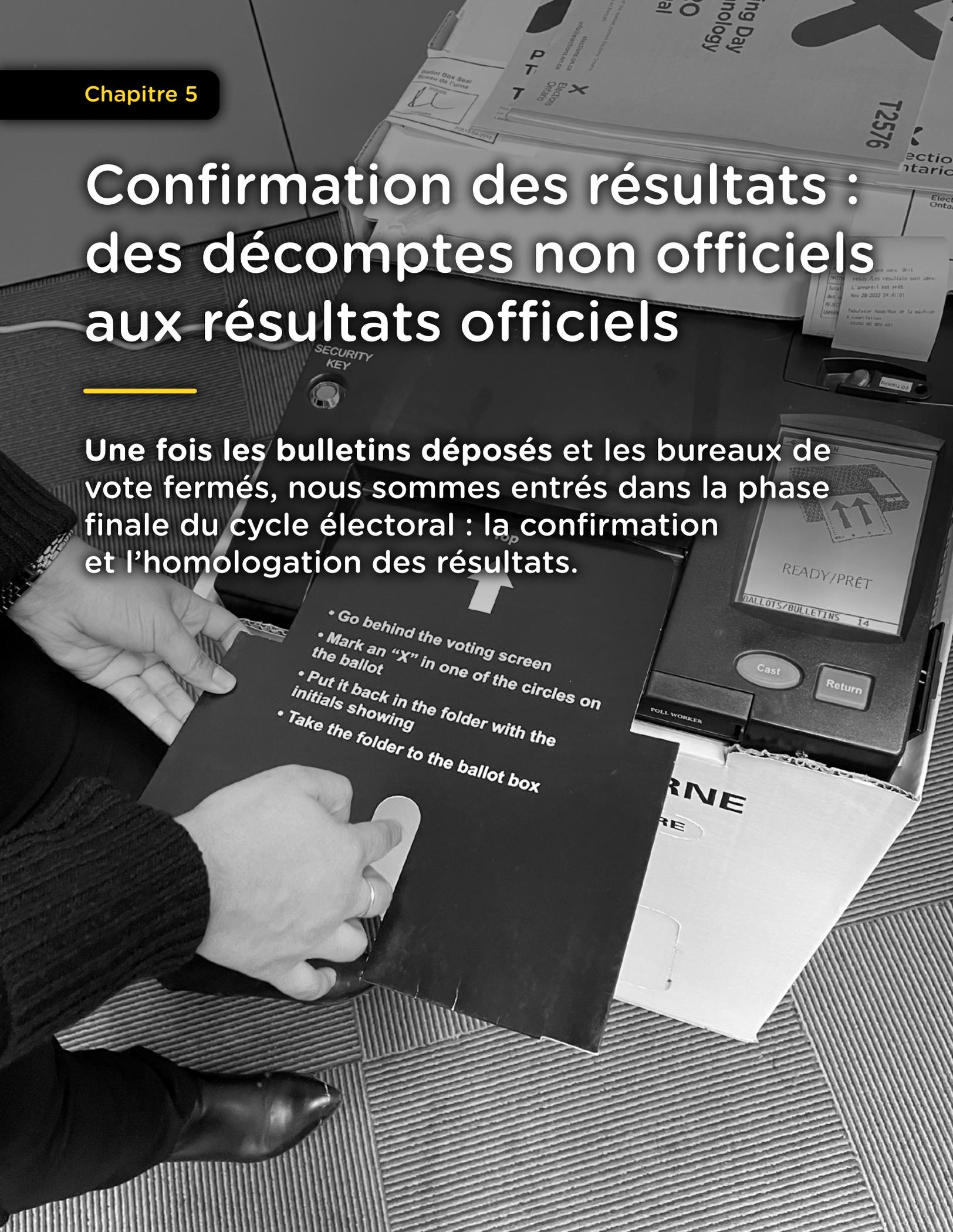
- Imposant des sanctions administratives pour le défaut de divulgation ou la fourniture de fausses informations aux registres numériques, avec des amendes pouvant aller jusqu'à 30 000 \$ selon la gravité de la non-conformité.
- Introduisant des restrictions ciblées sur les contenus faux ou trompeurs concernant l'administration électorale, notamment sur l'éligibilité, les dates, les lieux et les résultats.
- Élargissant le pouvoir du directeur général des élections pour ordonner à une personne ou une entité de payer des sanctions administratives, pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ pour un particulier et jusqu'à 100 000 \$ pour une entreprise ou autre entité, y compris les plateformes numériques et les médias sociaux, en cas de violation des règles sur la mésinformation ou la désinformation dans la publicité politique.



Confirmation des résultats : des décomptes non officiels aux résultats officiels

Une fois les bulletins déposés et les bureaux de vote fermés, nous sommes entrés dans la phase finale du cycle électoral : la confirmation et l'homologation des résultats.

- Go behind the voting screen
- Mark an "X" in one of the circles on the ballot
- Put it back in the folder with the initials showing
- Take the folder to the ballot box



Cette étape a permis de transformer le travail

de milliers de membres du personnel électoral en résultats juridiquement contraignants, assurant ainsi l'intégrité du processus démocratique en Ontario.

Bien que des résultats préliminaires aient été communiqués le soir du scrutin, ces chiffres demeuraient non officiels jusqu'à ce que les directeurs du scrutin terminent le processus officiel de dépouillement dans les jours suivants. Cette vérification minutieuse, réalisée bureau de vote par bureau de vote, a permis d'obtenir un décompte complet et exact, servant de base légale à la déclaration des députés provinciaux élus.

Dans deux circonscriptions électorales, des écarts très serrés ont déclenché des recomptages judiciaires. Les équipes du siège social et du terrain ont collaboré pour que ces recomptages soient menés avec transparence, exactitude et dans un climat de confiance du public.

Ces dernières étapes - les tests de logique et d'exactitude pour confirmer le bon fonctionnement des tabulatrices de vote, le dépouillement des bulletins, la gestion des recomptages et la certification des résultats - sont ce qui permet de transformer une élection en un résultat démocratique durable.

Dépouillement officiel

Après le jour du scrutin, les directeurs du scrutin se sont consacrés au dépouillement officiel - une étape cruciale pour confirmer les résultats et déclarer les députés provinciaux élus. Ce processus se déroule en présence des candidats ou de leurs représentants, afin d'assurer la transparence et de permettre aux entités politiques d'observer la manière dont les résultats sont vérifiés.

Le dépouillement officiel a eu lieu du 1^{er} au 3 mars. Toutefois, une tempête de neige dans certaines régions de la province a retardé le retour de certains documents électoraux, prolongeant les activités de clôture jusqu'au 4 mars. Durant cette période, les directeurs du scrutin ont examiné et vérifié les résultats des bureaux de vote. Les totaux vérifiés ont été transmis au siège social et publiés en ligne, remplaçant les résultats préliminaires diffusés le soir du scrutin. Ces résultats certifiés ont ensuite été publiés dans la Gazette de l'Ontario sous la forme de l'avis officiel de « Déclaration des députés élus ».

Ce travail alimente le rapport Résultats officiels avec statistiques d'après les dossiers - communément appelé le livre jaune -, qui présente un compte rendu détaillé, bureau de vote par bureau de vote, de l'élection. Une fois déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario, ce document constitue le rapport officiel final.

Remise des brefs

La remise des brefs marque la conclusion officielle de l'élection dans chacune des 124 circonscriptions électorales de l'Ontario. Le 29^e jour du calendrier électoral, le directeur général des élections a délivré un bref d'élection à chaque directeur du scrutin, lançant ainsi le processus officiel. Les directeurs du scrutin ont reçu et enregistré leurs brefs entre le 28^e et le 23^e jour, les rendant disponibles pour consultation publique sur demande.



Les brefs complétés ont été retournés séparément des autres documents électoraux au directeur général des élections, et la majorité est arrivée au plus tard le 10 mars. Dans les circonscriptions où un recomptage a eu lieu, les brefs n'ont été remis qu'une fois ces processus terminés et les délais d'appel expirés. Au 26 mars, les 124 brefs avaient été reçus et signés par le directeur général des élections.

Comprendre les résultats électoraux à l'aide des statistiques

Une fois que tous les résultats sont saisis dans le Système de gestion électorale et vérifiés, les chiffres finaux sont compilés dans le document Résultats officiels avec statistiques d'après les dossiers - communément appelé le livre jaune, en raison de la couleur de sa couverture. Ce document constitue le relevé officiel des résultats, bureau de vote par bureau de vote, et est déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario. Pour chaque bureau de vote, deux chiffres clés sont publiés : le nombre total de votants, qui regroupe les votes exprimés en faveur des candidats ainsi que les bulletins rejetés, non marqués ou refusés, et le nombre de noms sur la liste des électeurs, soit le nombre final d'électeurs inscrits après toutes les révisions, inscriptions et ajouts.

Le livre jaune est diffusé en format physique et numérique, une fois que chaque feuillet du relevé du scrutin a fait l'objet d'un contrôle de qualité rigoureux. Dans le cadre de ce processus, Élections Ontario vérifie de nouveau la liste des électeurs en la comparant aux dossiers de participation, et passe en revue les inscriptions de dernière minute afin de s'assurer que tous les éléments concordent. Les écarts mineurs entre le total des bulletins et le nombre d'électeurs - souvent causés par des données mobiles transmises en retard, des révisions incorrectes ou tardives, ou encore des électeurs assignés à un lieu de vote voisin - sont généralement résolus, même si certains peuvent subsister.

Ces écarts mineurs n'ont aucune incidence sur l'intégrité des résultats, et les chiffres publiés dans le livre jaune constituent les totaux finaux et officiels de l'élection générale de 2025.

Recomptages judiciaires

Les recomptages judiciaires constituent une garantie importante prévue par la *Loi électorale* de l'Ontario, assurant l'exactitude et la transparence dans les courses serrées ou lorsqu'il y a des doutes sur le dépouillement des votes. Régis par les articles 69 à 79 de la Loi, ces recomptages sont supervisés par un juge et suivent des règles procédurales strictes.

Lors des élections générales de 2025, deux circonscriptions électorales —Mushkegowuk—Baie James (CE 124) et Mississauga—Erin Mills (CE 062) - ont atteint le seuil requis pour un recomptage judiciaire automatique, lequel est déclenché lorsque l'écart de voix est inférieur à 25. Avant recomptage, les écarts étaient respectivement de quatre voix et de vingt voix.

Ces résultats serrés reflètent une tendance plus large observée dans l'ensemble de la province. Les courses étaient généralement plus disputées en 2025 que lors des élections précédentes. En 2018, l'écart le plus faible était de 74 voix; en 2022, il était de 296 - bien au-delà du seuil de recomptage. En 2025, sept circonscriptions affichaient des écarts plus faibles que la course la plus serrée de 2022, ce qui témoigne d'une hausse de la compétitivité des scrutins et souligne l'importance des mécanismes comme les recomptages judiciaires pour maintenir la confiance du public.

Après le dépouillement officiel, les directeurs du scrutin pour Mississauga—Erin Mills (CE 062) et Mushkegowuk—Baie James (CE 124) ont déposé une demande auprès de la Cour de justice de l'Ontario pour lancer les recomptages. Les demandes ont été approuvées, et les recomptages ont eu lieu respectivement les 10 mars et 17 mars.

Une planification détaillée a été effectuée en amont des deux recomptages. Les équipes sur le terrain ont préparé des sites de dépouillement sécurisés, mis en œuvre des protocoles de chaîne de possession, et acheminé des enveloppes scellées de résultats des bureaux de vote contenant les bulletins, les registres de scrutin et les autres documents requis. Les juges ont déterminé la date, l'heure et le lieu de chaque recomptage, lequel s'est déroulé sous leur supervision, en présence uniquement des personnes autorisées : le directeur du scrutin, le greffier électoral, les avocats, les candidats, les scrutateurs et les représentants désignés d'Élections Ontario.

À chaque recomptage, les bulletins ont été revus manuellement. Les enveloppes scellées ont été ouvertes sur place afin d'assurer la transparence, et l'ensemble du processus a été complété en une seule journée. Aucun appel n'a été formulé pendant la période de contestation de deux jours qui a suivi. Les juges ont ensuite certifié les résultats.

Dans les deux cas, les résultats de la soirée électorale ont été confirmés, renforçant la confiance dans le dépouillement et la technologie utilisée. À Mississauga—Erin Mills (CE 062), 196 bulletins ont été contestés et examinés par le juge. L'écart final a légèrement augmenté, passant de 20 voix à 23. À Mushkegowuk—Baie James (CE 124), 64 bulletins ont été contestés et examinés, et l'écart est passé de quatre à neuf voix.

Ces ajustements illustrent le fonctionnement des recomptages judiciaires en vertu de la *Loi électorale* de l'Ontario. Contrairement aux préposés au scrutin, qui doivent suivre des règles strictes pour interpréter les marques sur les bulletins, les juges disposent d'un pouvoir discrétionnaire élargi pour évaluer l'intention de l'électeur. Lors d'un recomptage judiciaire, le juge peut accepter des bulletins qui auraient autrement été rejetés, s'il estime que l'intention de l'électeur est claire - une décision prise après

avoir entendu les arguments juridiques des parties présentes. Cette autorité discrétionnaire est une garantie intégrée au processus de recomptage, contribuant à ce que chaque vote soit pris en compte de manière équitable et conforme à la loi.

Les recomptages demeurent rares, mais ils jouent un rôle essentiel dans la préservation de l'intégrité des résultats électoraux. Les recomptages de 2025 ont démontré que le cadre électoral de l'Ontario est apte à répondre à ces situations à fort enjeu avec précision et transparence.

Leçons tirées et opportunités de réforme législative

Après le jour du scrutin, l'attention se déplace de l'entretien des lieux de vote vers la vérification des résultats et l'analyse des façons dont les règles existantes ont pu limiter l'administration électorale. Les enseignements tirés des élections générales de 2025 mettent en lumière une priorité : autoriser les audits post-électorales fondés sur l'analyse des risques afin d'assurer l'intégrité des processus de vote et des totaux de votes.

La recommandation qui suit permettrait de renforcer la gestion des élections et de consolider la confiance du public.

1 Confirmer les résultats au moyen d'audits fondés sur l'analyse des risques

Les recomptages de 2025 ont confirmé la nécessité de procéder, de manière périodique et transparente, à des vérifications de l'exactitude des procédures de dépouillement. Actuellement, la *Loi électorale* limite ces vérifications, car les enveloppes scellées contenant les bulletins ne peuvent être ouvertes que sur ordonnance judiciaire.

Permettre au directeur général des élections d'ouvrir les enveloppes contenant les bulletins déposés, uniquement dans le cadre d'un nombre déterminé d'audits post-électorales fondés sur l'analyse des risques, lui accorderait le pouvoir de vérifier l'exactitude des résultats. La législation devrait également prévoir des délais précis pour la réalisation de ces audits, ainsi que les mesures à prendre en cas d'écart constatés.

Cette recommandation a été formulée par le Comité consultatif sur les normes relatives aux technologies de vote, établi en 2021.

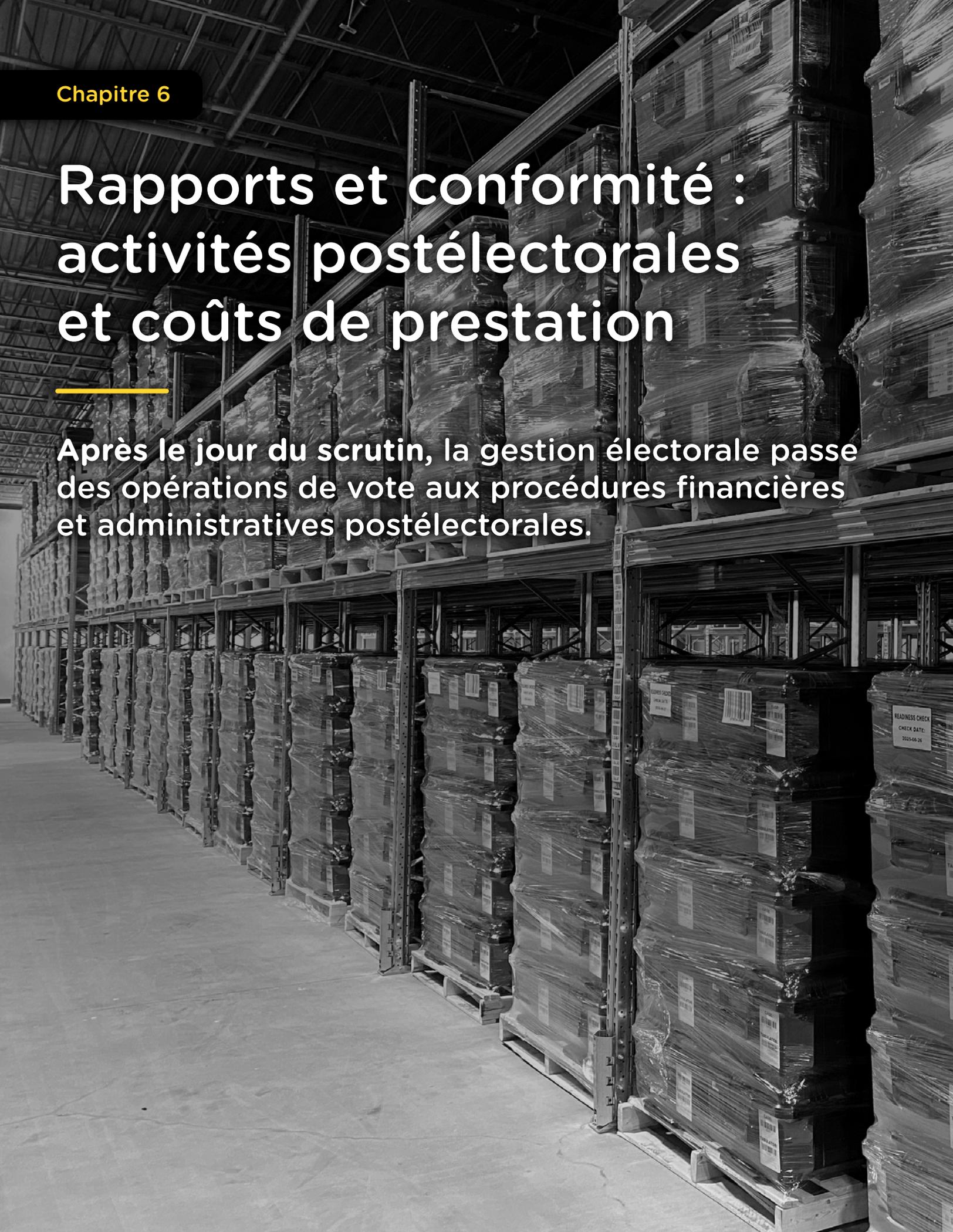
Changement législatif proposé :

Permettre les audits postélectorales fondés sur l'analyse des risques.

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* afin d'autoriser l'ouverture des enveloppes contenant les bulletins déposés, uniquement pour faciliter un nombre déterminé d'audits postélectorales fondés sur l'analyse des risques, avec des délais et des procédures clairement établis en cas d'écart constatés.

Rapports et conformité : activités postélectorales et coûts de prestation

Après le jour du scrutin, la gestion électorale passe des opérations de vote aux procédures financières et administratives postélectorales.



Une fois les résultats confirmés et les 124 députés provinciaux officiellement élus, Élections Ontario supervise la production des rapports financiers et la conformité des entités politiques, ainsi que les coûts administratifs et opérationnels liés à la prestation de l'élection générale de 2025.

Activités de conformité

Entre les élections et en amont de celles-ci, Élections Ontario offre un soutien aux entités politiques, notamment aux partis, aux candidats, aux candidats à l'investiture, aux associations de circonscription et aux tiers annonceurs, par l'entremise de séances de formation et de guides visant à les aider à se conformer à la Loi sur le financement des élections.

Dépenses et coûts

Le directeur général des élections supervise l'enregistrement des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à l'investiture, des candidats à la direction et des tiers annonceurs en Ontario. Après chaque élection, Élections Ontario examine les états financiers afin d'assurer leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*. Nous procédons également au versement des remboursements pour les dépenses de campagne et les vérifications, ainsi qu'aux paiements d'allocations trimestrielles destinés aux partis politiques et aux associations de circonscription admissibles.

Comme la date limite de dépôt des rapports de dépenses électorales et des rapports de publicité électorale des tiers était le 27 août 2025, le présent rapport postélectoral ne contient pas de résumé financier complet pour l'ensemble des entités politiques ni de détails sur les dépenses des tiers. Des résumés complets seront publiés sur le site web d'Élections Ontario (elections.on.ca/fr).

Lutte contre la mésinformation et la désinformation : une nouvelle équipe

En 2025, Élections Ontario a mis sur pied une équipe chargée de coordonner les efforts de détection, d'intervention et de préparation liés à l'intelligence artificielle, à la mésinformation et à la désinformation (IMD) dans le cadre des élections. Le travail de cette équipe s'articule autour des points suivants : Gestion des incidents liés à l'IMD pendant les événements électoraux.

- Mobilisation d'une expertise interne pour appuyer l'analyse et la réponse.
- Identification des sources et évaluation des impacts de l'IMD.
- Collaboration avec les équipes internes, les organismes de gestion électorale et les services de police.
- Surveillance quotidienne aux niveaux provincial, fédéral et international.
- Utilisation des observations issues des médias sociaux, de la recherche universitaire et des partenariats pour se préparer aux élections futures.

Le mandat de l'équipe est en cours de finalisation, à partir des pratiques exemplaires recensées et des impacts observés sur les organismes de gestion électorale au Canada et à l'international. L'activité liée à l'IMD devrait s'intensifier à mesure que les outils de génération de contenu deviennent plus accessibles. L'équipe continuera d'adapter ses méthodes de surveillance et d'intervention afin de protéger l'administration électorale.

Enregistrement et radiation

Au cours du cycle de planification de 2022 à 2025, nous avons assuré la gestion des activités d'enregistrement et de radiation des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats à l'investiture et à la direction, ainsi que des tiers annonceurs.

À la date du scrutin, 20 partis politiques et 793 associations de circonscription étaient enregistrés. Trois associations indépendantes ont été radiées à compter du 27 février 2025, après que leurs membres n'ont pas été réélus. Pour l'élection générale de 2025 :

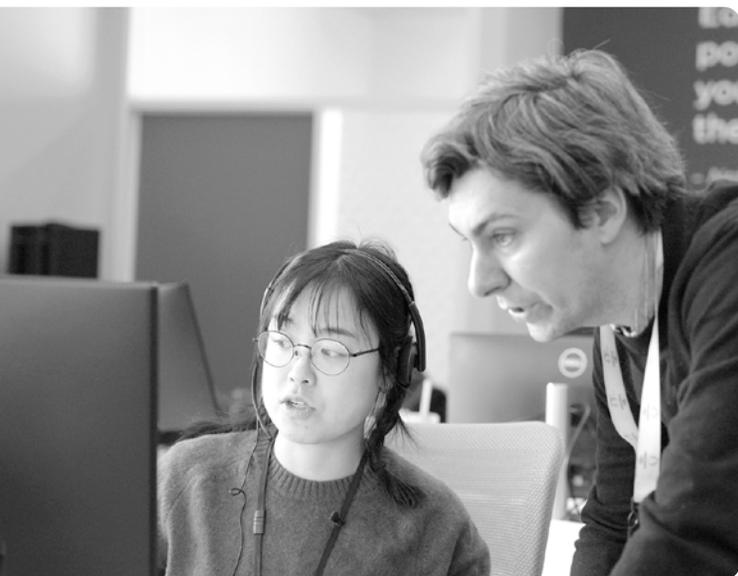
- 139 courses à l'investiture ont été enregistrées, avec 160 candidats à l'investiture enregistrés, excluant 103 courses annulées
- 40 tiers annonceurs ont été enregistrés
- Un nouveau parti politique a été enregistré :
 - Progress Party Ontario (enregistré pendant l'élection générale de 2025)

- Cinq partis politiques ont été radiés obligatoirement et un parti politique s'est radié volontairement :
 - Consensus Ontario (radiation obligatoire)
 - Family Rights Party (radiation obligatoire)
 - Freedom of Choice, Peace & Justice Party (radiation obligatoire)
 - People's Progressive Common Front of Ontario (radiation obligatoire)
 - Public Benefit Party of Ontario (radiation obligatoire)
 - Ontario Provincial Confederation of Regions Party (radiation volontaire)

Publicité politique des tiers

Les tiers doivent s'enregistrer auprès d'Élections Ontario dès qu'ils ont dépensé 500 \$ en publicité politique, et des restrictions sont imposées sur les montants que ces tiers peuvent dépenser.

Lors de cette élection, 40 tiers étaient enregistrés auprès d'Élections Ontario, soit une baisse par rapport aux 63 enregistrés lors de l'élection de 2022.



Liste des tiers annonceurs inscrits pour l'élection générale de 2025 et leurs dates d'inscription

Nom	Date d'enregistrement
Société de l'arthrite Canada	04-fév-25
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens	10-fév-25
Association des municipalités de l'Ontario	29-janv-25
AvranceCorp Developments	21-fév-25
Campaign Life Coalition	07-fév-25
Fédération canadienne des étudiants - Ontario	03-fév-25
Syndicat canadien de la fonction publique	12-fév-25
Citoyens pour l'éducation publique	11-fév-25
Concerned Knitters	18-fév-25
Fédération de l'habitation coopérative du Canada	12-fév-25
Cycle Toronto	25-fév-25
Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario	04-fév-25
Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario - région de York	03-fév-25
Enseignants de Toronto (Elementary Teachers of Toronto)	03-fév-25
Défense environnementale Canada	29-janv-25
Syndicat des enseignants du Durham - ETFO Durham Teachers' Local	03-fév-25
Vote équitable Canada	29-janv-25
Greenpeace Canada	13-fév-25
Union internationale des ingénieurs d'exploitation, section locale 793	19-fév-20
LIUNA, OPDC	29-janv-25
Réseau Métamorphosis	03-fév-25
Music Votes Ontario	20-fév-25
Chambre de commerce de l'Ontario	29-janv-25
Ontario Families Deserve Better	03-fév-25
Fédération du travail de l'Ontario	29-janv-25
Association médicale de l'Ontario	21-fév-25
Association des infirmières de l'Ontario	29-janv-25
Association médicale de l'Ontario	30-janv-25
Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	21-fév-25
Association immobilière de l'Ontario	04-fév-25
Fédération des enseignants de l'Ontario - secondaire	03-fév-25
Association des petites brasseries de l'Ontario	31-janv-25
Ontario's Big City Mayors	03-fév-25
Syndicat des enseignants du Peel - élémentaire	19-fév-25
Coalition pour la réforme de l'exploitation minière	04-fév-25
Aînés pour l'action climatique maintenant !	03-fév-25
Les enseignants retraités de l'Ontario	04-fév-25
Unifor	06-fév-25
Syndicat des Métallos	05-fév-25
Wilmot Civic Action Network	13-fév-25

Allocations trimestrielles

Le 19 novembre 2024, la *Loi sur le financement des élections (allocations trimestrielles)* a été adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario. Cette loi prolonge le versement des allocations trimestrielles aux partis politiques et aux associations de circonscription jusqu'au 31 décembre 2026. Élections Ontario verse ces allocations trimestrielles aux partis politiques et associations de circonscription admissibles.

Contributions aux entités politiques

Les partis politiques, les associations de circonscription, les candidats et les candidats à la direction peuvent recevoir des contributions monétaires ou en biens et services. Pour l'année civile 2025, une personne peut contribuer :

- jusqu'à 3 400 \$ à chaque parti politique enregistré;
- jusqu'à 3 400 \$ au total à toutes les associations de circonscription et candidats à l'investiture d'un même parti politique;
- jusqu'à 3 400 \$ à chaque association de circonscription appuyée par un député indépendant;
- jusqu'à 3 400 \$ au total à tous les candidats enregistrés d'un même parti politique et à tous les candidats indépendants enregistrés (non appuyés par un parti politique enregistré);
- jusqu'à 3 400 \$ à chaque candidat à la direction enregistré.

Les données relatives aux contributions effectuées en 2025, mais en dehors de la période de campagne, doivent être soumises au plus tard le 31 mai 2026.

Allocations trimestrielles aux partis politiques de 2025 (basées sur le nombre officiel de votes valides exprimés)

Parti politique	Bulletins valides 2025 (chiffres finaux certifiés par le DGE)	Allocation trimestrielle 2025
		\$
Parti vert de l'Ontario	242 920	154 115,52
Nouveau Parti démocratique de l'Ontario	981 016	622 126,18
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	2 158 000	1 373 162,16
Parti libéral de l'Ontario	1 505 093	957 223,15
Nouveau Parti Bleu de l'Ontario	80 083	50 900,99
Ontario Party	26 007	16 540,45
Total	4 943 529	3 144 084,45

Critères pour les partis politiques

Les versements d'allocations trimestrielles sont accordés aux partis politiques qui remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

1. Lors de la dernière élection générale, le parti a obtenu au moins 2 % des votes valides exprimés à l'échelle de la province.
2. Lors de la dernière élection générale, le parti a obtenu au moins 5 % des votes valides exprimés dans une circonscription électorale où il a présenté un candidat.

Critères pour les associations de circonscription

Les versements d'allocations trimestrielles sont accordés aux associations de circonscription qui remplissent les deux critères suivants :

1. Le ou les candidats de l'association de circonscription doivent avoir obtenu au moins 2 % des suffrages exprimés.
2. L'association de circonscription est entièrement conforme aux exigences réglementaires.

Allocations trimestrielles des partis politiques en 2025

Parti	Nombre d'associations de circonscription admissibles	Montant total à verser (associations admissibles selon les chiffres finaux officiels certifiés par le DGE 2025)
		(\$)
Parti vert de l'Ontario	105	25 763,61
Indépendant	1	3 178,85
Parti libéral de l'Ontario	123	138 809,69
Nouveau Parti Bleu de l'Ontario	28	4 101,31
Nouveau Parti démocratique de l'Ontario	123	118 030,72
Parti du Nord de l'Ontario	1	117,61
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	6	938,76
Progressive Conservative Party of Ontario	124	268 046,75
Stop the New Sex-Ed Agenda	1	30,46
Total	512	605 017,03



Coût de prestation de l'élection

À titre de gestionnaire des fonds publics, Élections Ontario administre les coûts liés à l'organisation des élections de manière responsable. L'élection générale de 2025 a été déclenchée à court préavis, mais les coûts ont été maîtrisés et les services ont été assurés sans compromettre l'accessibilité. Nous demeurons déterminés à dépenser judicieusement tout en remplissant notre mandat et en maintenant la confiance du public, en offrant des services qui rendent le vote simple et accessible.

Nous avons mis en place un indicateur clé de rendement pour nous aider à demeurer financièrement responsables et à respecter une marge de 5 % par rapport aux prévisions budgétaires initiales. Cela nous permet de conserver des prévisions précises et de veiller à ce que chaque dollar des contribuables soit utilisé à bon escient.

Les coûts projetés pour l'élection générale de 2025 s'élèvent à 172,97 millions de dollars, soit bien en deçà de notre prévision budgétaire initiale de 189,5 millions de dollars. Cette estimation tient compte à la fois des hausses salariales nécessaires pour les travailleurs électoraux et de l'impact général de l'inflation sur les matériaux de vote, l'équipement technologique, les services des fournisseurs et la location de lieux de vote.

Un rapport complet détaillant les coûts finaux de l'élection générale de 2025 sera publié dans notre rapport annuel 2025-2026.

Coût de prestation des élections générales de 2022 et 2025

	Budget électoral 2025	Prévision électorale 2025	Coût de l'élection 2022
	\$	\$	\$
Siège social			
Salaires et avantages sociaux	19 416 062	16 069 096	14 958 493
Transport et communication	27 000 018	26 593 175	16 738 971
Déplacements des employés	2 668 170	1 396 109	745 076
Courrier, messagerie, télécom	24 331 849	25 197 066	15 993 895
Services	23 955 052	23 570 061	22 380 835
Consultants	22 525 442	21 417 210	21 940 243
Installations	1 429 610	2 152 851	440 592
Fournitures et équipements	34 833 041	30 242 592	20 402 747
Publicité et communication	8 200 094	6 784 709	6 244 981
Mobilier et équipements	3 611 732	4 060 399	33 416
Locations	14 535 657	11 591 461	5 391 170
Fournitures diverses	8 485 559	7 806 025	8 733 181
Autres services	2 514 630	946 335	88 559
Total siège social	107 718 804	97 421 260	74 569 605
Circonscriptions électorales			
Administration des bureaux de vote	35 810 260	33 083 079	26 657 650
Votes par anticipation	9 494 968	5 494 968	11 193 778
Jour du scrutin	24 225 709	24 072 053	20 936 783
Impression	739 921	1 422 799	606 151
Personnel de révision	-	-	150 751
Bulletin spécial	3 240 419	3 232 026	2 735 401
Tâches préliminaires	459 923	434 876	696 286
Total circonscriptions électorales	73 971 200	67 739 801	62 976 800
Finances électorales			
Subventions aux dépenses de campagne	7 810 000	7 810 000	7 716 890
Total finances électorales	7 810 000	7 810 000	7 716 890
Grand total	189 500 005	172 971 061	145 263 140

Leçons tirées et opportunités de réforme législative

L'expérience suite à l'élection générale de 2025 a mis en lumière des opportunités de moderniser et de simplifier le cadre législatif actuel afin de mieux servir tous les intervenants électoraux. Le directeur général des élections recommande des réformes législatives visant à renforcer les mécanismes de conformité et à offrir un soutien financier équitable aux entités politiques.

1 Réduire le seuil financier pour les audits obligatoires

Le seuil actuel de 10 000 \$ déclenchant les vérifications obligatoires en vertu de la Loi sur le financement des élections a pour effet d'exclure les plus petites campagnes, limitant ainsi la surveillance de la conformité. En 2022, 69 % des entités - y compris les candidats, les associations de circonscription et les partis politiques - n'ont pas atteint ce seuil pour un audit. Abaisser ce seuil rendrait les audits plus rentables, étendrait la couverture de conformité à une plus grande part des entités politiques et permettrait aux directeurs financiers de mieux s'assurer que les obligations sont respectées.

Changement législatif proposé : Abaisser le seuil minimum pour les audits.

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi sur le financement des élections* afin de réduire le seuil d'audit de 10 000 \$ à 2 500 \$ en contributions reçues ou dépenses engagées avant qu'un audit soit requis.

2 Mettre en place des subventions pour les directeurs financiers

Les entités politiques - y compris les candidats, les associations de circonscription et les partis politiques - rencontrent des difficultés persistantes à recruter des directeurs financiers qualifiés, dont le rôle est essentiel pour assurer la conformité à la Loi sur le financement des élections. Sans incitations adéquates, les partis s'appuient souvent sur des bénévoles inexpérimentés, ce qui accroît le risque d'erreurs et de problèmes de conformité. Renforcer la capacité de conformité financière de toutes les entités permettrait d'améliorer la transparence, la cohérence et la confiance dans le système de financement politique de l'Ontario.

Changement législatif proposé : Mettre en place des subventions pour les directeurs financiers des partis politiques enregistrés, des associations de circonscription, des candidats et des candidats à la direction.

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi sur le financement des élections* afin de prévoir des subventions afin de recruter des directeurs financiers qualifiés, possédant les connaissances et l'expérience nécessaires pour exercer ce rôle au sein des partis politiques enregistrés, des associations de circonscription, des candidats et des candidats à la direction, et pour se conformer aux exigences énoncées dans la *Loi sur le financement des élections*.

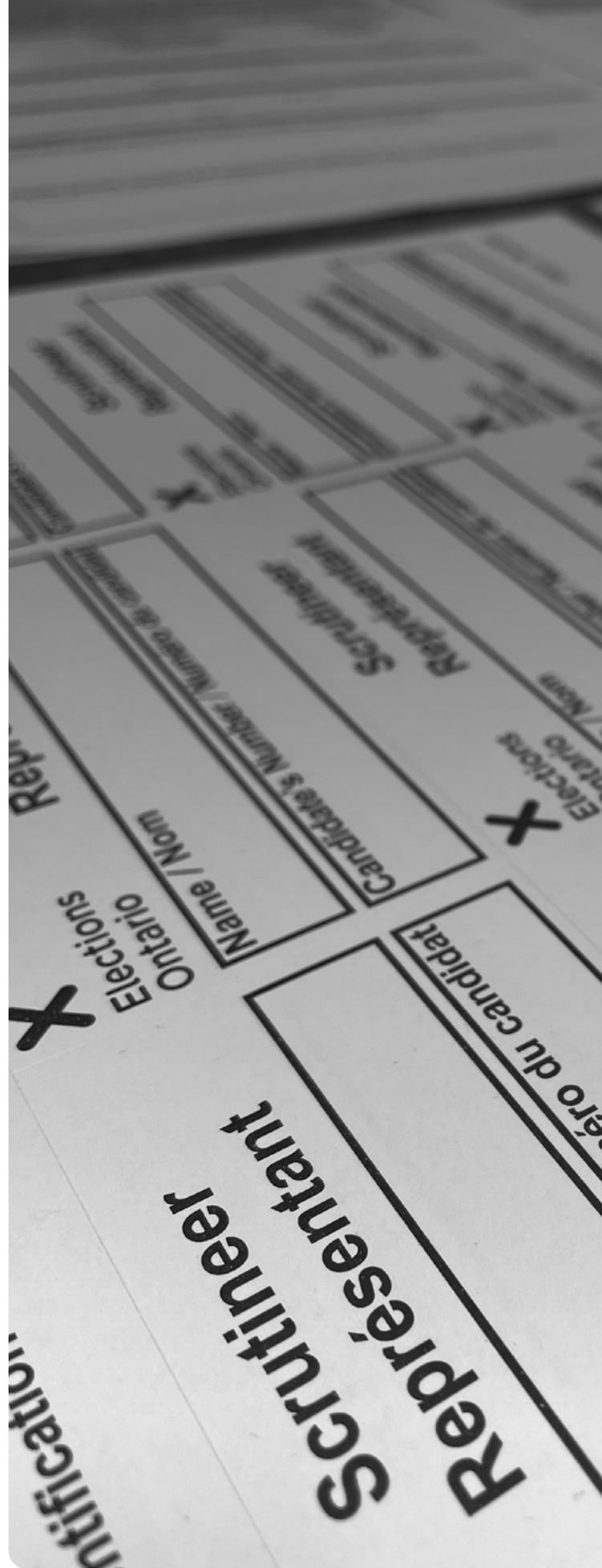
3 Accorder le pouvoir de sanctionner les déclarations financières tardives

Le respect des règles de financement électoral nécessite des outils d'application efficaces. À la date limite de dépôt en 2025, seulement 62 % des déclarations requises avaient été déposées, laissant 38 % en suspens. Le directeur général des élections devrait disposer de pouvoirs administratifs élargis pour imposer des amendes, réduire les subventions ou conclure des ententes de conformité en cas de déclarations manquantes ou incomplètes. Cette approche, utilisée avec succès au niveau fédéral, encouragerait le respect des délais, réduirait le recours aux poursuites pour infractions mineures et renforcerait la confiance du public dans l'intégrité du financement électoral.

Changement législatif proposé :

Accorder au directeur général des élections le pouvoir de sanctionner les entités politiques qui ne respectent pas les délais de dépôt.

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi sur le financement des élections* afin de lui accorder le pouvoir d'imposer des sanctions administratives aux entités politiques qui ne respectent pas les délais de dépôt des rapports financiers.



Repenser la préparation dans un contexte en évolution : ce que signifie être toujours prêt

L'élection générale de 2025 a mis une chose en évidence : la confiance repose désormais non seulement sur la manière dont nous protégeons le vote, mais aussi sur notre capacité à nous adapter rapidement.

Répondre à cette attente a nécessité des ajustements rapides en coulisses, que le modèle de planification à date fixe n'a jamais été conçu pour permettre.

Pour garder une longueur d'avance, il faut redéfinir la notion de préparation. Une plus grande souplesse législative - notamment une période électorale plus longue, un cadre de nomination modernisé pour le recrutement des directeurs du scrutin, et un accès optimisé au vote pendant la période électorale - permettrait de mieux réaliser les tâches essentielles au déclenchement d'une élection. Sans ces changements, les pressions déjà observées pour pourvoir tous les postes dans les 124 circonscriptions, sécuriser les lieux de vote et imprimer les bulletins de vote vont s'intensifier, tout en augmentant probablement les coûts liés à l'organisation d'une élection.

Parallèlement, les processus démocratiques sont mis à l'épreuve de nouvelles façons partout dans le monde. Bien que les institutions démocratiques de l'Ontario restent solides, elles ne sont pas à l'abri de ces défis. Dans ce contexte, la transparence n'est plus simplement une bonne pratique - c'est une mesure de protection.

Afin de renforcer la confiance du public et de protéger l'intégrité du processus électoral, nous nous engageons à lever le voile sur la manière dont les élections sont organisées en Ontario. Ce rapport s'inscrit dans cette démarche : il documente ce qui a bien fonctionné, les points de pression identifiés et les changements nécessaires pour être prêts à faire face à toute éventualité.

En regardant vers l'avenir, Élections Ontario vise à bâtir une base plus agile. La planification de la prochaine élection mettra l'accent sur l'accès anticipé aux ressources essentielles - sécurisation des baux pour les bureaux électoraux locaux, installation des technologies de base, approvisionnement en fournitures clés -

tout en organisant les autres activités de manière à pouvoir s'ajuster à l'évolution des conditions. Cet équilibre entre certitude et flexibilité permettra de réduire le recours à des solutions de contournement coûteuses et d'optimiser l'utilisation des ressources.

Les améliorations sont déjà en cours. Les équipes d'Élections Ontario analysent plus de 300 tâches et étapes clés afin d'identifier les possibilités d'amélioration. Au cours de la prochaine année, cette analyse s'élargira. Nous consulterons les partis politiques, tiendrons des séances d'information avec les députés, rendrons visite aux directeurs du scrutin, réunirons de nouveau les comités consultatifs, réviserons le financement électoral et finaliserons l'empreinte opérationnelle mise à jour d'ici février 2026. Chaque activité s'appuie sur des données opérationnelles et sur l'expérience vécue, pour transformer les apprentissages en améliorations concrètes qui renforceront notre niveau de préparation à l'avenir.

Par ce changement d'approche, Élections Ontario passe d'une planification centrée sur une seule journée à une planification adaptée à n'importe quel jour - tout en demeurant fidèle aux principes d'équité, de transparence et d'accessibilité qui définissent l'organisme depuis 1920.

Constats postélectoraux

Pour mieux comprendre comment répondre à des attentes en constante évolution, Élections Ontario a mené de vastes recherches postélectorales auprès des électeurs et des entités politiques. Ces observations orientent nos priorités de planification et se reflètent dans les résultats présentés ci-dessous.

L'intégrité à Élections Ontario

La confiance envers Élections Ontario demeure une force fondamentale du système démocratique ontarien. Après l'élection générale de 2025, 82 % des Ontariens déclaraient faire confiance à Élections Ontario, un taux nettement supérieur à celui de la plupart des institutions publiques. Parmi les intervenants politiques, ce niveau de confiance atteignait même 88 %.

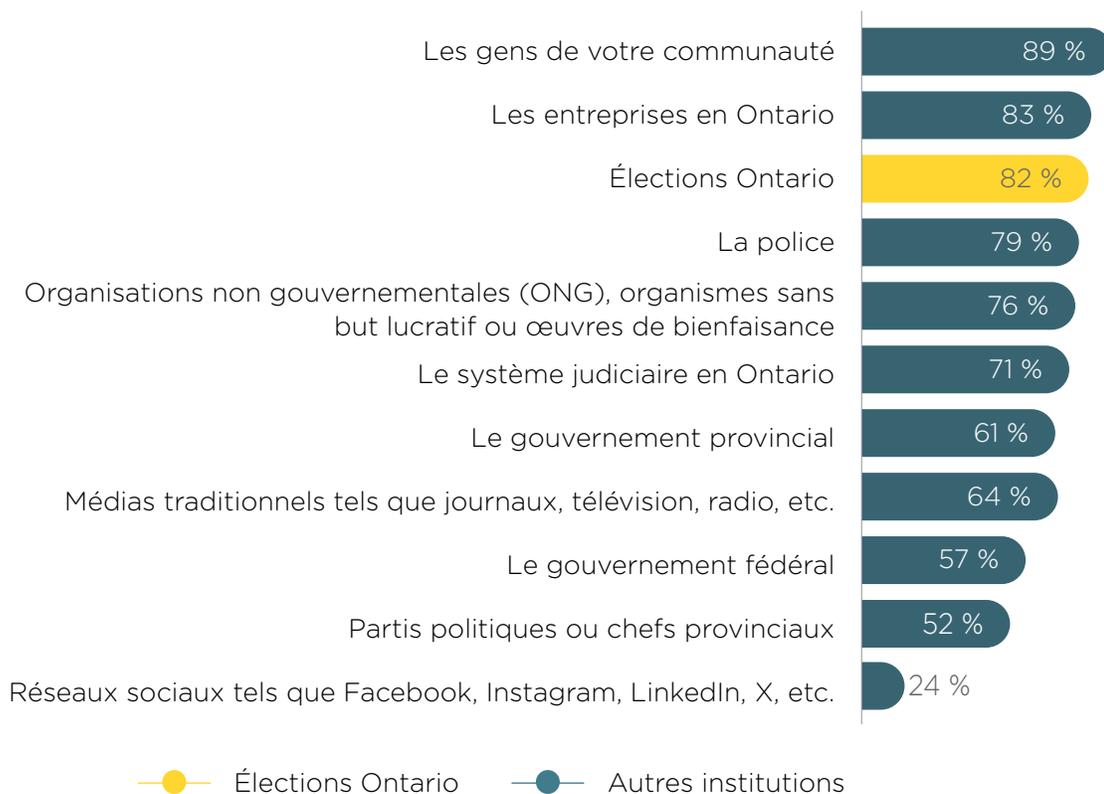
Après l'élection, les électeurs ont exprimé leur plus haut niveau de confiance dans les forces essentielles comme l'équité des élections (82 %), l'accessibilité du vote (87 %) et l'intégrité des fonctionnaires électoraux (77 %). La confiance était toutefois plus nuancée en ce qui concerne la

capacité perçue d'Élections Ontario à réagir aux défis à venir tels que la désinformation (67 %), l'ingérence étrangère (67 %) et l'impartialité (72 %).

Ces écarts témoignent d'un changement dans la façon dont la confiance se construit. Il ne suffit plus de tenir des élections irréprochables sur le plan procédural. La confiance du public repose de plus en plus sur la capacité d'une institution à anticiper, à réagir et à résister à des menaces qui évoluent en dehors de l'infrastructure électorale traditionnelle.

La mésinformation et la désinformation deviennent de plus en plus omniprésentes. L'intelligence artificielle, en particulier, a abaissé les barrières à la création de contenus trompeurs ou manipulateurs. Les deepfakes, les bots, la

Proportion d'électeurs qui font confiance à Élections Ontario et à d'autres institutions



Niveaux de confiance déclarés par les électeurs à l'égard d'Élections Ontario comparés à ceux envers d'autres institutions après l'élection générale de 2025.

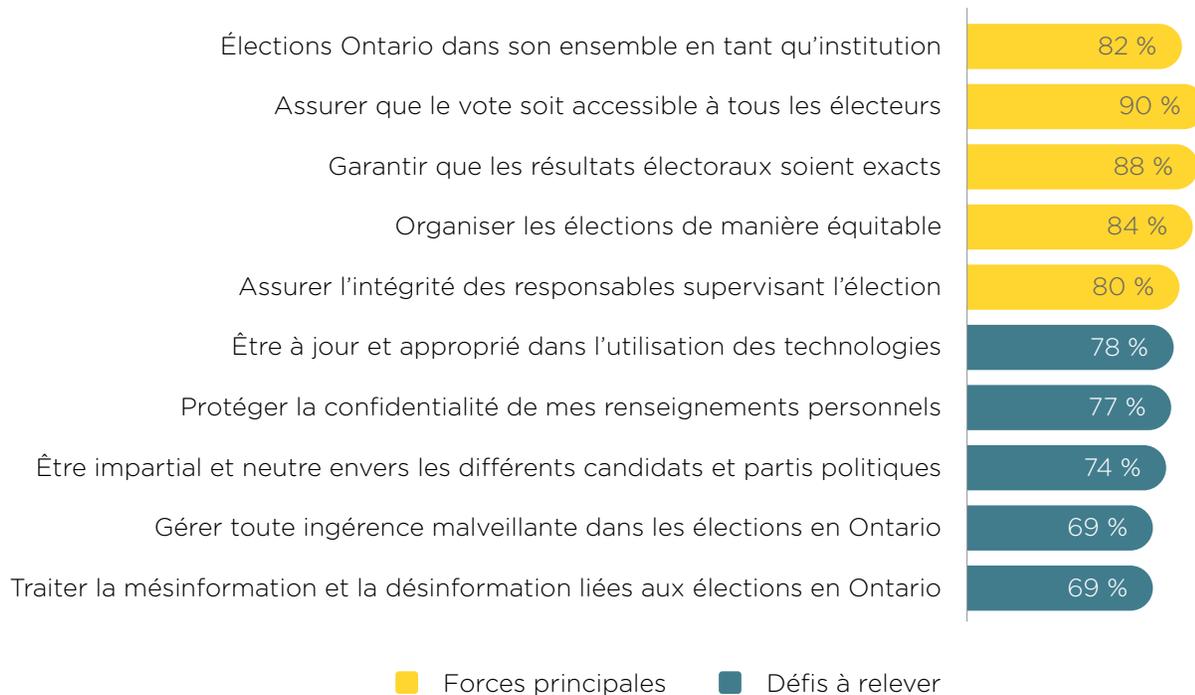
mésinformation et la désinformation ciblées peuvent désormais circuler plus rapidement et de manière plus convaincante que jamais. Dans un environnement où une seule publication virale peut influencer les perceptions avant même que les faits ne puissent rétablir la réalité, les institutions doivent être outillées pour réagir. Sans capacités en temps réel pour surveiller, signaler et corriger la la mésinformation et la désinformation, même des cas mineurs peuvent miner la confiance du public.

Bien qu'aucun incident majeur de mésinformation ou de désinformation ne soit survenu lors de l'élection générale de 2025, la perception publique est qu'Élections Ontario n'est pas encore pleinement équipée pour gérer

ces risques. Même dans les rares cas isolés qui se sont présentés, nous manquons des outils, de l'autorité et des mécanismes en temps réel nécessaires pour réagir rapidement et efficacement.

La préparation future doit inclure non seulement la planification logistique et la capacité opérationnelle, mais aussi l'autorité législative et les outils institutionnels requis pour agir en temps réel sur l'ensemble du spectre des risques démocratiques. La confiance est difficile à gagner, facile à perdre, et de plus en plus influencée par des facteurs dépassant l'acte de voter. Pour la protéger, le cadre électoral ontarien doit évoluer en conséquence.

Proportion d'électeurs qui font confiance à Élections Ontario dans des domaines clés



Niveaux de confiance déclarés par les électeurs envers Élections Ontario dans les principaux domaines de la tenue des élections après l'élection générale de 2025.

Entités politiques

Les entités politiques ont exprimé une grande satisfaction à l'égard de l'élection générale de 2025, 85 % d'entre eux évaluant l'administration d'Élections Ontario comme excellente ou très bonne, et 92 % étant satisfaits de la façon dont l'élection a été organisée dans leur circonscription, contre 87 % en 2022.

Fait notable, cette satisfaction était constante quel que soit le rôle, la région ou l'affiliation politique, ce qui souligne la réputation d'Élections Ontario comme institution impartiale et professionnelle. Globalement, 91 % des entités politiques ont convenu que l'organisme a fait preuve de professionnalisme malgré la pression liée aux délais serrés. Cette confiance transpartisane renforce l'un des moteurs les plus critiques de la confiance institutionnelle : la croyance que les élections sont administrées équitablement, indépendamment des résultats politiques.

Parallèlement, un large consensus s'est dégagé sur le fait que l'annonce anticipée de l'élection a créé des défis qu'Élections Ontario n'était pas pleinement habilitée à relever. Plus de 80 % des entités politiques ont indiqué que les délais compressés ont perturbé des activités clés de campagne, notamment le recrutement de bénévoles et la mobilisation des électeurs.

Ces limitations ont eu des répercussions en aval. Parmi les non-votants, neuf pour cent ont cité un manque d'information sur les plateformes des partis ou les enjeux de la campagne comme raison de leur non-participation, contre trois pour cent en 2022. Cela suggère que lorsque les entités politiques rencontrent des obstacles pour engager les électeurs, l'environnement informationnel en souffre de manière plus générale.

Pour les entités politiques, l'élection générale de 2025 a mis en lumière les forces fondamentales d'Élections Ontario - neutralité, professionnalisme et intégrité opérationnelle - mais a également révélé les limites d'un cadre législatif conçu pour la prévisibilité. Comme l'a noté un intervenant :

« Il faut être habilité à être prêt avant que le décret ne soit publié - pas seulement une fois qu'il est publié. » Pour répondre aux attentes futures, nous devons disposer de l'autorité et des outils nécessaires pour soutenir de manière proactive les participants politiques - non seulement pendant la période du décret, mais aussi dans les semaines et mois cruciaux qui la précèdent.

Satisfaction des électeurs

La satisfaction à l'égard de l'expérience de vote est restée élevée en 2025, avec 95 % des électeurs se disant satisfaits, et 76 % très satisfaits, soit une hausse de 12 points par rapport à 2022. Les électeurs du jour du scrutin ont cité comme principaux facteurs de satisfaction le service excellent des agents électoraux (99 %), l'absence de files d'attente ou la rapidité du déroulement de celles-ci (91 %), ainsi que la facilité à trouver les lieux de vote (98 %). La confiance que le vote a été correctement enregistré a atteint 98 %, et 96 % des électeurs ont trouvé que le processus de confirmation de leur nom sur la liste des électeurs était rapide.

Les principaux obstacles signalés au vote étaient le non-réception de la carte d'information de l'électeur (3 %), la difficulté à trouver des



informations sur les lieux de vote (2 %) et l'inaccessibilité des bureaux de vote (2 %). De plus, seulement 49 à 54 % des électeurs autochtones, des jeunes, des électeurs en situation de handicap et des personnes sans domicile fixe ont déclaré qu'il était facile de trouver des informations sur la manière de voter, contre 87 % en moyenne.

Les lacunes en matière d'inscription étaient également plus marquées : 67 % des personnes sans domicile fixe non-votantes et 57 % des jeunes ne figuraient pas sur la liste des électeurs, contre 27 % en moyenne. Ces chiffres reflètent une préoccupation plus large : la participation est en déclin, particulièrement au sein des communautés confrontées à des barrières structurelles. Si Élections Ontario joue un rôle central dans la facilitation de l'accès, le soutien à l'engagement démocratique est une responsabilité partagée entre les institutions, les entités politiques et la société civile. Améliorer l'inscription et la participation nécessitera une sensibilisation plus précoce, des systèmes plus inclusifs et des efforts coordonnés pour mobiliser les électeurs bien avant le jour du scrutin.

Ces constats suggèrent que la satisfaction ne se définit plus uniquement par ce qui se passe dans les bureaux de vote. Les électeurs jugent désormais le système à la qualité de leur parcours complet de vote, depuis l'inscription anticipée et la communication personnalisée jusqu'aux options de vote pratiques et accessibles. Pour répondre aux attentes en évolution, la préparation doit inclure la capacité de servir les électeurs avant le début de l'élection et de prévenir les obstacles avant qu'ils ne se manifestent.

Et ensuite?

Les recommandations présentées dans ce rapport, tracent une feuille de route vers un système électoral plus souple et plus résilient - un système capable de répondre à des attentes croissantes tout en restant ancré dans les



principes démocratiques qui guident notre travail : le secret du vote, la transparence, un vote par électeur, l'équité du processus électoral et l'intégrité.

À bien des égards, l'élection générale de 2025 a mis à l'épreuve les limites de ce que signifie « être prêt ». De la gestion des candidatures à la distribution de plus de 10 millions de cartes d'information de l'électeur au cœur d'une tempête hivernale, chaque étape a nécessité une coordination en temps réel pour maintenir le processus sur les rails.

Derrière chacun de ces efforts se trouvait une équipe mobilisée à plein régime, adaptant d'anciens systèmes à de nouvelles réalités. Les leçons tirées de cette élection ne sont pas seulement opérationnelles, elles sont fondamentales : dans une province aussi vaste et diversifiée que l'Ontario, l'intégrité démocratique repose sur bien plus que la tenue d'une élection - elle repose sur la qualité de son organisation, et ce, quel que soit le calendrier. Ce rapport est à la fois un regard rétrospectif sur la manière dont l'élection a été menée et un regard tourné vers l'avenir sur la manière dont notre cadre électoral doit évoluer pour protéger l'intégrité du processus démocratique et préserver la confiance du public dans un environnement de plus en plus complexe.

1. Résumé des sondages auprès des parties prenantes externes

Résumé des sondages d'opinion publique

Nous avons mandaté Advanis et Léger pour sonder les parties prenantes sur leur expérience du processus électoral, des initiatives et des services offerts en Ontario. Cette recherche s'est concentrée sur trois groupes : les électeurs en général, les électeurs confrontés à des obstacles, et les entités politiques.

- **Sondage sur la satisfaction des électeurs (Advanis) :** 6 500 électeurs sondés à travers l'Ontario, dont 100 entrevues en personne auprès d'électeurs vivant dans des refuges à Toronto et Ottawa. Le sondage mesurait la satisfaction, l'accessibilité, la communication et les obstacles au vote, tout en suivant l'évolution depuis 2022. Réalisé du 28 février au 16 mars 2025.
- **Sondage auprès des entités politiques (Léger) :** 330 répondants, incluant des candidats, des directeurs financiers de campagne et d'autres intervenants. Le sondage évaluait leur expérience avec Élections Ontario lors de l'élection générale de 2025. Réalisé du 3 mars au 1^{er} avril 2025.

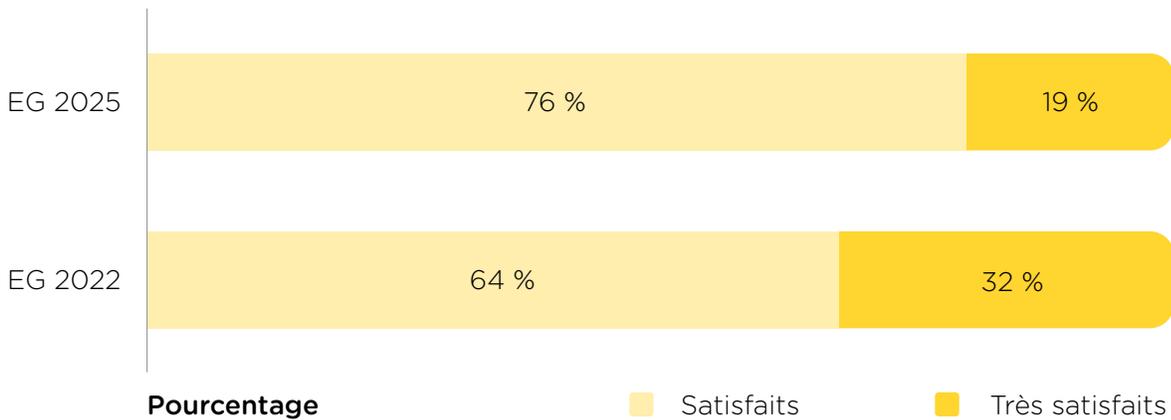
- **Sondage sur la confiance et l'intégrité (Léger) :** Sondage multi-vagues auprès de 1 000 électeurs, portant sur les perceptions liées à la confiance, l'intégrité et l'équité du processus électoral en Ontario. Réalisé du 10 février au 12 mars 2025.
- **Sondage sur l'efficacité de la publicité (Léger) :** Sondage multi-vagues auprès de 3 000 électeurs, évaluant l'efficacité des campagnes publicitaires d'Élections Ontario. Réalisé du 30 janvier au 7 mars 2025.

Résultats du sondage sur la satisfaction des électeurs

Facilité de vote

La satisfaction liée au vote est restée élevée en 2025. Sur l'ensemble des jours de vote, 95 % des électeurs ont déclaré être satisfaits de leur expérience, avec une hausse de 12 points du pourcentage de ceux se disant « très satisfaits » par rapport à 2022. Plus de neuf électeurs sur dix ont estimé que les lieux de vote étaient faciles à trouver et que la signalisation les identifiait clairement comme tels. Parmi ceux qui ont voté en personne, presque tous se sont dits satisfaits

Proportion d'électeurs satisfaits de leur expérience de vote globale



Proportion d'électeurs satisfaits de leur expérience de vote globale lors des élections générales de 2025 et de 2022

Satisfaction des électeurs (proportion d'électeurs en accord)

L'organisation générale du processus de vote était bonne.	98 %
Ce lieu de vote était facile à trouver.	97 %
La signalisation à l'extérieur identifiait clairement le lieu comme un bureau de vote.	93 %
J'étais satisfait du service global fourni par le personnel à ce bureau de vote.	99 %
Les employés d'Élections Ontario étaient compétents.	99 %
Le processus pour trouver et confirmer mon nom sur la liste électorale a été rapide.	96 %
J'ai confiance que mon vote a été correctement enregistré lorsque j'ai déposé mon bulletin dans une machine de dépouillement électronique.	98 %

Proportion d'électeurs qui sont d'accord avec les énoncés concernant les aspects clés de la façon dont Élections Ontario a organisé les élections générales de 2025.

de leurs interactions avec le personnel (99 %), notamment de la compétence des agents électoraux, et 96 % ont trouvé la confirmation de leur nom sur la liste électorale rapide et simple. La confiance dans le processus s'est

également renforcée, 98 % des électeurs affirmant être confiants que leur vote a été correctement enregistré, soit une hausse de trois points depuis 2022.

Le vote par la poste est resté une option populaire, bien que pour des raisons différentes de celles de 2022. Alors que l'évitement des files d'attente et la sécurité liée à la COVID-19 étaient les principales motivations lors de la dernière élection, en 2025, la plupart des électeurs ont cité la commodité (46 %) et l'emploi du temps (31 %) comme raisons principales. Les électeurs plus âgés ont continué à être les utilisateurs les plus fréquents de cette méthode, avec deux tiers des participants au vote par la poste âgés de 55 ans et plus.

Connaissance du processus de vote

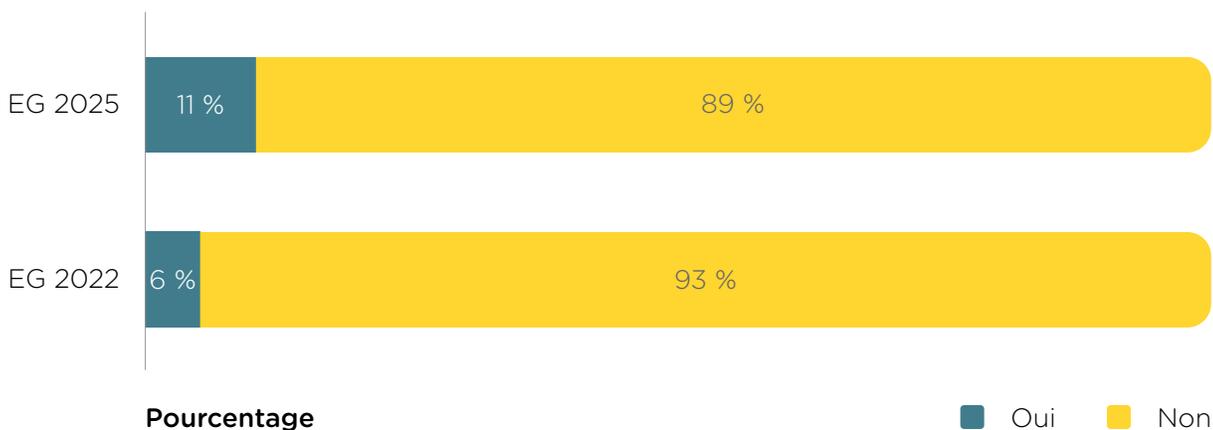
La connaissance du processus de vote est demeurée élevée : 96 % des électeurs connaissaient la date de l'élection, 92 % savaient où voter le jour du scrutin, et 96 % connaissaient les pièces d'identité nécessaires pour voter. Cependant, moins d'électeurs connaissaient la date du vote par anticipation (74 %) ou les lieux de vote durant cette période (70 %).

Communication avec les électeurs

La notoriété de l'élection a fortement augmenté durant la campagne publicitaire d'Élections Ontario, passant de 38 % dans la première semaine suivant le déclenchement des élections à 81 % la semaine précédant le jour du scrutin.

La carte d'information de l'électeur et le guide de vote de l'Ontario sont demeurés les principales sources d'information pour tous les groupes d'âge. Le taux de rappel du guide de vote de l'Ontario était de 46 %, près de neuf personnes sur dix parmi celles interrogées le jugeant pertinent ; 78 % ont indiqué qu'il les encourageait à voter. Plus de la moitié de ceux qui se souvenaient l'avoir reçu (58 %) l'ont conservé ou partagé, et 44 % ont enregistré, confirmé ou mis à jour leurs renseignements électoraux grâce à ce guide. Le taux de rappel de la carte d'information de l'électeur était plus élevé, à 67 %. Parmi ceux qui ont reçu une carte, 63 % l'ont gardée pour référence future, et 83 % l'ont apportée avec eux pour voter. Globalement, 92 % des électeurs considèrent qu'il est très important de recevoir leur carte d'information de l'électeur lors d'une élection.

Proportion d'électeurs ayant rencontré des problèmes ou obstacles lors du vote aux élections générales de 2022 et de 2025



Proportion d'électeurs ayant rencontré des problèmes ou obstacles lors du vote aux élections générales de 2022 et de 2025

Malgré ces résultats encourageants, certains groupes ont rencontré plus de difficultés à accéder à l'information, notamment les jeunes, les électeurs autochtones, les électeurs en situation de handicap et les personnes sans domicile fixe.

Obstacles à la participation au processus de vote

Globalement, 11 % des électeurs ont déclaré avoir rencontré un obstacle pour voter en 2025, contre 6 % en 2022. Les obstacles les plus courants étaient : ne pas avoir reçu de carte d'information de l'électeur (3 %), difficulté à trouver des informations sur les lieux de vote (2 %) et lieux de vote inaccessibles (2 %).

L'accès à l'information est resté inégal selon les groupes. Alors que 87 % des électeurs dans l'ensemble ont trouvé qu'il était facile d'obtenir des renseignements sur la façon de voter, ce taux chute entre 49 % et 54 % chez les électeurs autochtones, les jeunes, les électeurs en situation de handicap et les personnes sans domicile fixe.

Les obstacles étaient également plus marqués chez les non-votants. Les problèmes liés à la carte d'information de l'électeur sont passés de 3 % en 2022 à 7 % en 2025. Un plus grand nombre de non-votants ont aussi déclaré être trop occupés (de 20 % à 26 %), être absents de la ville (de 6 % à 14 %), manquer d'information sur la logistique du vote (de 4 % à 12 %) ou être désengagés en raison des enjeux de campagne et des plateformes des partis (de 3 % à 9 %). Les non-votants sans domicile fixe (67 %) et les jeunes non-votants (57 %) étaient particulièrement susceptibles de ne pas figurer sur la liste des électeurs, comparativement à 27 % pour l'ensemble de la population.

Confiance envers Élections Ontario

Les électeurs continuent de témoigner un haut niveau de confiance envers Élections Ontario, avec 82 % d'entre eux exprimant une confiance globale. La confiance est la plus forte dans

les domaines qui comptent le plus pour les électeurs : assurer l'accessibilité du vote (90 %), garantir l'exactitude des résultats (88 %), organiser les élections de manière équitable (84 %) et veiller à ce que les responsables agissent avec intégrité (80 %).

Cependant, les résultats du sondage montrent que des défis se profilent à l'horizon. Moins d'électeurs ont exprimé leur confiance dans la capacité d'Élections Ontario à lutter contre la désinformation et la mésinformation liées aux élections (69 %) ou à gérer les possibles ingérences malveillantes (69 %).

Au-delà du processus électoral lui-même, 63 % des Ontariens se sont dits satisfaits du fonctionnement de la démocratie dans la province.

Résultats du sondage auprès des entités politiques

Processus électoral

Dans l'ensemble, 83 % des entités politiques se sont dites satisfaites du déroulement du processus de vote, en légère hausse par rapport à 81 % en 2022. Globalement, 85 % ont évalué l'administration d'Élections Ontario dans leur circonscription comme excellente ou très bonne, et 92 % étaient satisfaits de la gestion de l'élection par leur directeur du scrutin, soit une augmentation par rapport à 87 % en 2022.

Communication avec les entités politiques

Parmi les entités politiques ayant contacté Élections Ontario, une large majorité a déclaré que le représentant avec lequel elles ont interagi était professionnel (91 %), à l'écoute de leurs besoins (89 %) et offrait un soutien de qualité (88 %). Les principaux canaux utilisés étaient le

site web (64 %), les bureaux électoraux locaux (62 %) et le Réseau de soutien aux partis (21 %). Les questions les plus fréquentes portaient sur les lieux de vote (58 %), les formulaires et documents requis (50 %) ainsi que les procédures de vote, notamment comment, quand et où voter (47 %). Comme en 2022, la majorité des entités politiques (69 %) préfèrent les échanges en personne lorsqu'elles cherchent de l'aide.

Nominations des candidats

Dans l'ensemble, 90 % des répondants se sont sentis bien informés sur le processus de nomination, et 96 % étaient satisfaits de son respect des délais. La plupart des candidats ont trouvé les étapes clés simples, notamment la collaboration avec leur directeur du scrutin (95 %) et la désignation d'un directeur financier (82 %). Cependant, moins nombreux sont ceux qui ont jugé facile de respecter la date limite de nomination (72 %) ou d'obtenir le nombre requis de signatures (75 %). Au total, 91 % des candidats ont estimé que le processus pour devenir candidat enregistré était clair. Certains répondants ont suggéré des améliorations concernant les exigences en matière de signatures et de documents (14 %) ou le délai de nomination (8 %).

Confiance envers Élections Ontario

Les entités politiques ont déclaré avoir une grande confiance globale en Élections Ontario (88 %), avec une confiance particulièrement forte dans l'exactitude des résultats (95 %), l'équité des élections (91 %) et l'accessibilité du vote (82 %). Toutefois, à l'instar des électeurs, la confiance était moindre quant à la capacité d'Élections Ontario à faire face aux défis émergents tels que la désinformation et la désinformation (70 %) ainsi que les potentielles ingérences malveillantes (70 %).



Impacts du déclenchement anticipé pour les entités politiques

Plus de la moitié des répondants (55 %) étaient au courant des exigences différentes quant au nombre de jours de vote par anticipation dans le cas des élections à date fixe et des élections à date non fixe, mais moins étaient informées de la nouvelle date limite de nomination (48 %) et du fait que les lieux de vote proposés n'étaient pas affichés six mois à l'avance (42 %). Le déclenchement anticipé de l'élection a également posé des défis en matière de conformité pour les candidats, 58 % ayant signalé des difficultés à recueillir des signatures, et 56 % rencontrant des problèmes pour remplir les autres exigences de nomination.

Plus de 80 % des entités politiques ont déclaré que le déclenchement anticipé de l'élection avait eu un impact significatif ou modéré sur les activités de campagne. Les effets les plus marqués concernaient l'engagement auprès des électeurs (87 %), le recrutement et la formation des bénévoles (85 %), l'organisation de la publicité (85 %), l'élaboration des stratégies de campagne (82 %) et la collecte de fonds (80 %). Les candidats se présentant pour la première fois étaient plus susceptibles de signaler des difficultés dans ces domaines.

2. Accessibilité

Élections Ontario s'engage à garantir que chaque électeur puisse exercer son droit de vote de manière indépendante et confidentielle. Conformément à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et à la Loi électorale, les considérations d'accessibilité ont été intégrées à tous les aspects de la tenue des élections.

L'article 55.1 de la *Loi électorale* exige que chaque directeur du scrutin prépare un rapport sur les mesures prises pour assurer l'accessibilité aux électeurs en situation de handicap dans sa circonscription électorale. Cette section consolide ces rapports en un résumé à l'échelle de la province.

Pour l'élection générale de 2025, Élections Ontario a veillé à ce que tous les électeurs admissibles puissent exercer leur droit de vote dans un environnement inclusif et sans obstacles. Cela comprenait l'assurance que chaque lieu de vote respectait les normes d'accessibilité du site, la formation des fonctionnaires électoraux à offrir un service client accessible, la mise à disposition de technologies d'assistance dans les bureaux électoraux locaux, l'offre de services de vote à domicile et à l'hôpital, la production d'informations et de bulletins de vote accessibles, ainsi que l'adaptation aux besoins du personnel électoral en situation de handicap.

Communications, renseignements et outils numériques

- **Formats alternatifs** : Élections Ontario a fourni des renseignements généraux sur l'élection et le processus de vote dans divers formats accessibles afin de permettre à tous les Ontariens de comprendre quand, où et comment voter.
- **Téléimprimeur (TTY)** : Un service audio était disponible au siège d'Élections Ontario avant et pendant l'élection pour permettre aux personnes malentendantes d'accéder aux informations par téléphone.
- **Langues supplémentaires** : Le Guide électoral de l'Ontario et les renseignements sur les exigences d'identification étaient disponibles en ligne en 15 langues, et les instructions de vote dans tous les lieux de vote étaient également fournies dans ces langues.
- **Communications en langage clair** : Tous les documents publicitaires et d'éducation publique étaient rédigés en langage clair afin de garantir leur accessibilité à tous les Ontariens.
- **Carte d'information de l'électeur** : Une carte d'information de l'électeur a été envoyée à chaque électeur inscrit sur la liste des électeurs, fournissant des renseignements personnalisés sur quand, où et comment voter.

- **Publicité radio :** Des informations sur l'élection ont été diffusées à la radio pour atteindre les électeurs à travers la province.
- **Dépliant sur le vote accessible en Ontario :** Un dépliant entièrement accessible sur le vote accessible a été créé, distribué aux parties prenantes et affiché sur le site web d'Élections Ontario (elections.on.ca/fr).
- **Sites web :** Les sites web d'Élections Ontario sont conformes aux directives pour l'accessibilité du contenu Web (WCAG) 2.0, niveau AA, et nous continuons d'améliorer leur facilité d'utilisation.
- **Application Élections Ontario :** L'application mobile, disponible sur les appareils Apple et Android, fournissait des renseignements sur le moment, le lieu et la manière de voter, et offrait aux électeurs un accès électronique à leur carte d'information de l'électeur. Des fonctionnalités d'accessibilité, telles que des enregistrements audios des noms des candidats, étaient disponibles dans l'application.
- **Inscription des électeurs :** L'outil en ligne Inscription des électeurs a simplifié l'inscription des électeurs en leur permettant de vérifier, mettre à jour, ajouter ou retirer leurs renseignements de la liste des électeurs.

Services, outils et technologies aux bureaux de vote

Formation et documents accessibles

Tous les fonctionnaires électoraux ont reçu une formation en personne sur l'accessibilité. Cette formation mettait l'accent sur un service client respectueux, la sensibilisation aux obstacles et l'utilisation de soutiens pour les électeurs en situation de handicap. Les fonctionnaires ont

également reçu des guides et manuels contenant des instructions pour aider les électeurs ayant divers handicaps, utiliser des interprètes ou des intervenants, et appliquer des dispositifs d'assistance.

Tous les bureaux de vote ont été fournis en matériel d'accessibilité, incluant des versions en braille des brochures d'information générale envoyées par la poste aux foyers de toute la province, des documents dans des formats alternatifs, des feuilles grossissantes, des gabarits de bulletin de vote en braille, des flèches directionnelles à fort contraste, et des modèles d'avis de perturbation de service.

Lieux de vote

En 2025, il y avait 552 lieux de vote par anticipation et 6 885 lieux de vote le jour du scrutin partout en Ontario. Parmi les lieux de vote par anticipation, 391 respectaient les normes d'accessibilité sans travaux correctifs, 148 les respectaient avec travaux correctifs, et 13 nécessitaient des exemptions. Parmi les lieux de vote le jour du scrutin, 4 826 respectaient les normes d'accessibilité sans travaux correctifs, 1 878 les respectaient avec travaux correctifs, et 181 nécessitaient des exemptions.

Les lieux de vote nécessitant des exemptions étaient indiqués sur le site web d'Élections Ontario, et des accommodations étaient fournies lorsque les normes d'accessibilité du site ne pouvaient être respectées par des travaux correctifs.

Perturbations de service

Certains lieux de vote ont connu des perturbations en raison des conditions hivernales, de travaux de construction ou d'autres événements imprévus. Les directeurs du scrutin ont signalé 35 lieux de vote affectés dans 32 circonscriptions électorales. Parmi les défis liés aux conditions météorologiques, on comptait des routes dangereuses, des trottoirs glacés et des places de stationnement accessibles

couvertes de neige ou obstruées. Des avis de perturbation de service ont été affichés dans 26 de ces circonscriptions, et Élections Ontario a publié 58 alertes sur son site web durant la période électorale pour informer les électeurs des changements de lieu et des interruptions de service.

Services de vote spécialisés

Vote à domicile et vote à l'hôpital

Les électeurs incapables de se rendre dans un lieu de vote pouvaient voter par bulletin spécial à domicile, à l'hôpital ou dans les établissements de soins de longue durée. En 2025, les directeurs du scrutin ont rapporté 8 357 visites à domicile et 5 741 visites à l'hôpital. Bien que ces services aient été largement disponibles, un petit nombre de circonscriptions électorales n'ont rapporté aucune visite, malgré leur équipement pour ces services.

Les agents des bulletins spéciaux aidaient les électeurs à remplir les formulaires et bulletins, à vérifier l'identité, à lire à voix haute les instructions ou les noms des candidats, à fournir des loupes ou des gabarits de bulletin en braille, et à installer des espaces d'écriture stables. Les directeurs du scrutin faisaient également la promotion de ce programme au niveau local.

Utilisation de la technologie d'aide au vote

La technologie d'aide au vote était disponible dans tous les bureaux électoraux locaux lors de l'élection générale de 2025. Cet équipement permet aux électeurs en situation de handicap d'écouter leur bulletin par sortie audio et de le marquer de manière autonome à l'aide de commandes intégrées. Cela garantit que les électeurs peuvent voter en privé et en secret, sans assistance.

En 2025, seulement 42 électeurs ont demandé à utiliser la TVA, dans seulement 26 circonscriptions électorales, ce qui représente moins de 0,001 % de tous les votants. Bien que son utilisation soit restée très faible au fil des élections, Élections Ontario continue de mettre cette technologie à disposition afin d'assurer un accès équitable à ceux qui en ont besoin. Le personnel électoral a été formé pour démontrer l'équipement aux électeurs et pour fournir un soutien si nécessaire.

Même si la demande pour la TVA demeure limitée, maintenir cette technologie fait partie intégrante de l'engagement d'Élections Ontario à offrir une gamme d'options de vote accessibles.

Transferts vers des lieux de vote plus accessibles

Dans certains cas, les électeurs ont demandé à être transférés vers d'autres lieux de vote dans leur circonscription électorale afin de tenir compte de leur mobilité réduite ou en raison de leur familiarité avec un établissement particulier. Le nombre total de demandes ne peut toutefois pas être communiqué, car tous les directeurs du scrutin n'ont pas enregistré les cas où les demandes ont été refusées ou où les électeurs ont opté pour d'autres méthodes de vote.

Taille de la police sur les bulletins

Pour améliorer la lisibilité, les bulletins ont été conçus avec des polices claires et de grande taille : les prénoms des candidats apparaissaient en police de 20 points, les noms de famille en 24 points, et les noms des partis politiques ou le statut d'indépendant en 18 points.

Processus de rétroaction

Les électeurs pouvaient fournir des commentaires sur l'accessibilité ou leur expérience de vote en général par courriel, via

le site web d'Élections Ontario (elections.on.ca/fr), sur place dans les lieux de vote grâce à un code QR, ou en utilisant l'un des moyens de contact listés dans la section « Contactez-nous » de notre site web (elections.on.ca/fr).

Interprètes et intervenants

Élections Ontario a collaboré avec des organismes communautaires pour organiser des services d'interprétation en langue des signes américaine (ASL), langue des signes québécoise (LSQ) et d'intervenants au besoin. Les frais de ces services étaient pris en charge par Élections Ontario lorsqu'ils étaient fournis dans un bureau local du directeur du scrutin, un bureau satellite ou un lieu de vote.

Vote en bordure de trottoir

Si un électeur ne pouvait pas entrer dans un lieu de vote, les agents électoraux pouvaient lui apporter un bulletin ou rapprocher l'urne pour faciliter l'émission de son vote.

Avis de perturbation de service

Lorsque des perturbations temporaires, telles que les conditions météorologiques, l'entretien, les réparations ou la construction, affectaient l'accessibilité d'un lieu de vote, Élections Ontario affichait des avis de perturbation de service sur place et sur son site web (elections.on.ca/fr) pour informer les électeurs et offrir des alternatives.

Animaux d'assistance

Les électeurs en situation de handicap étaient autorisés à être accompagnés d'animaux d'assistance dans tous les locaux d'Élections Ontario, y compris dans les lieux de vote.

Personnes accompagnantes

Les électeurs nécessitant de l'aide étaient autorisés à être accompagnés par une personne accompagnatrice d'une personne de soutien jusqu'à l'isoloir. Les personnes accompagnantes pouvaient remplir le bulletin au nom de l'électeur après avoir prêté serment ou affirmation, comme l'exige la Loi électorale, afin de garantir le secret du vote.

Emploi des personnes en situation de handicap

Élections Ontario a continué de promouvoir l'embauche inclusive. En 2025, les directeurs du scrutin ont rapporté que 466 membres du personnel électoral s'étaient auto-identifiés comme ayant un handicap et que 201 demandes d'aménagement avaient été satisfaites. Au total, 88 des 124 circonscriptions électorales (soit 71 %) employaient du personnel en situation de handicap.

Des aménagements ont également été fournis aux employés en situation de handicap lors du recrutement et tout au long de leur emploi, en conformité avec la Norme d'emploi du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées. Le personnel électoral s'est déclaré satisfait des accommodements qui leur ont été offerts.

Retour d'information des électeurs

Après chaque élection générale, Élections Ontario commande des études d'opinion publique pour mesurer les opinions et expériences des électeurs.

Le retour d'information des électeurs a été globalement positif. En 2025, 98 % des électeurs

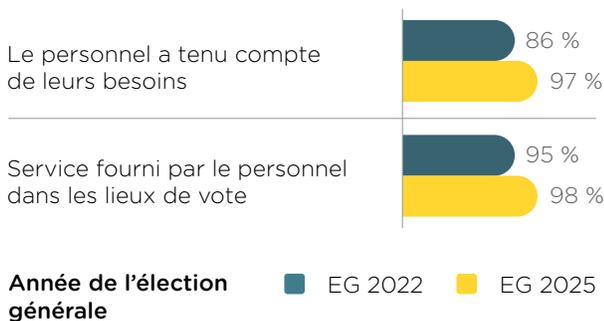
en situation de handicap ont déclaré être satisfaits du service global offert par le personnel sur leur lieu de vote, contre 95 % en 2022. Les commentaires portaient le plus souvent sur le stationnement et les entrées, les rampes, la signalisation, et l'assistance du personnel.

Les directeurs du scrutin ont également rapporté des commentaires positifs des électeurs concernant les visites à domicile, le vote à l'hôpital, et le soutien offert par les agents de vote aux électeurs nécessitant des aménagements.

Satisfaction générale

- Dans l'ensemble, 97 % des électeurs en situation de handicap ont déclaré que le personnel électoral était attentif à leurs besoins, contre 86 % en 2022.
- Au total, 98 % des électeurs en situation de handicap ont dit être satisfaits ou très satisfaits du service global offert par les agents électoraux sur leur lieu de vote, contre 95 % en 2022.

Satisfaction globale des électeurs en situation de handicap à l'égard du personnel électoral lors des élections générales de 2022 et 2025



Satisfaction globale des électeurs en situation de handicap à l'égard du personnel électoral lors des élections générales de 2022 et 2025

Connaissance

On a demandé aux électeurs en situation de handicap à quel point ils se sentaient informés concernant les éléments suivants avant de voter :

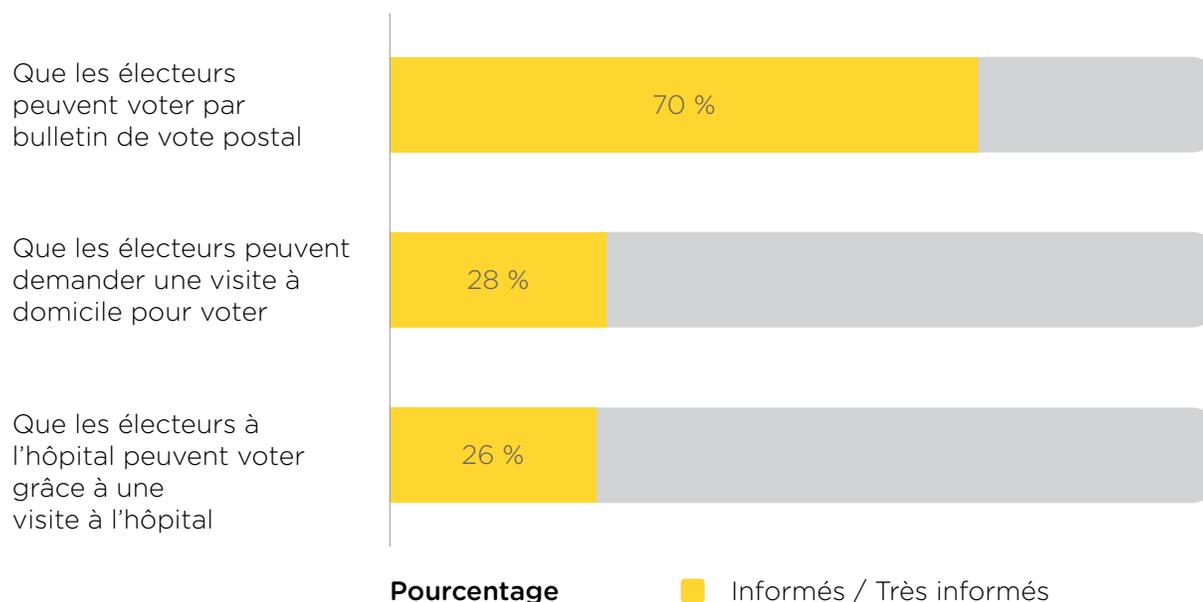
Obstacles rencontrés par les électeurs en situation de handicap lors du vote

Dans l'ensemble, 18 % des électeurs en situation de handicap ont déclaré avoir rencontré un obstacle lors du vote. Les principaux obstacles déclarés par ces électeurs étaient :

- L'impossibilité d'accéder à un lieu de vote physiquement accessible (36 %)
- La difficulté à trouver des informations sur le lieu de vote (19 %)
- Le fait de ne pas avoir reçu de carte d'information de l'électeur (15 %)
- D'autres problèmes liés à la carte d'information de l'électeur (14 %)
- Des problèmes de stationnement accessible (8 %)

Au total, 29 % des électeurs en situation de handicap ont suggéré des améliorations pour rendre le vote plus accessible, une légère amélioration par rapport à 32 % lors de l'élection générale de 2022.

Connaissance des méthodes de vote alternatives chez les électeurs en situation de handicap



Proportion d'électeurs en situation de handicap qui ont connaissance des méthodes de vote alternatives lors de l'élection générale de 2025

Résultats globaux

L'élection générale de 2025 a démontré des progrès continus dans l'identification, la suppression et la prévention des obstacles à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, ainsi que dans l'offre d'outils et de services accessibles répondant aux besoins des électeurs. La formation et les matériels ont été fournis de manière cohérente, des milliers de lieux de vote ont été améliorés grâce à des mesures correctives, et davantage de scrutateurs en situation de handicap ont été recrutés et soutenus. La satisfaction des électeurs en situation de handicap a également augmenté par rapport à l'élection générale de 2022.

Comme mentionné précédemment, les conditions hivernales extrêmes ont été la principale cause des défis d'accessibilité signalés par les directeurs du scrutin. Ceux-ci comprenaient des conditions routières dangereuses, des

perturbations lors de certaines visites à domicile, et des obstacles dans les lieux de vote, tels que des places de stationnement enneigées, des passages étroits, et des surfaces glacées.

La plupart des problèmes ont été résolus en offrant le vote en bordure de trottoir et les visites à domicile, en déployant des assistants à l'information, en contactant les propriétaires pour saler les abords extérieurs, et en augmentant la signalisation.

26 Prince Andrew Place
Toronto Ontario
M3C 2H4

☎ 1 888 668.8683

☎ TTY 1 888 292.2312

✉ info@elections.on.ca

🌐 elections.on.ca

Disponible dans des formats accessibles sur demande
Also available in English